

Québec doit aider à la création d'une sidérurgie

MÉTÉOROLOGIE
Ensoleillé, devenant nuageux dans l'après-midi.
Min.: 40 — Max.: 65
Gracieuseté de
Shearer Lumber Co. Ltd.
MONTREAL

LE DEVOIR
Directeur: Gérard FILION
FAIS CE QUE DOIS
Rédacteur en chef: André LAURENDEAU

FÊTE DU JOUR
STE ANGELE
Les librairies
F. PILON Inc.
Papeterie - Dactylographes
Ameublement de bureau

**Un important
mémoire de la
Ch. de commerce**

QUEBEC, 24 (DNC) "La Chambre de commerce de la province de Québec est d'avis que le gouvernement de la province doit faciliter, par tous les moyens à sa disposition, la réalisation immédiate d'une sidérurgie intégrée".

C'est le vœu le plus important que contient un mémoire présenté hier, après-midi au premier ministre, M. Jean Lesage, au procureur général et ministre des richesses naturelles, M. René Lévesque, et au ministre des richesses naturelles, M. René Lévesque.

Le comité de sidérurgie de la Chambre de commerce, — qui a présenté et préparé le mémoire, se compose, entre autres personnes, de M. Gérard Letendre, président de la Chambre; M. C. G. Dupriez, vice-président de Sogemines Ltée et expert en sidérurgie; de M. Etienne Spire, représentant de l'Institut de recherches de la sidérurgie de France; et de M. Jacques Parizeau, de l'Ecole des hautes études commerciales, membre du comité de sidérurgie du Conseil d'orientation économique de la province.

Le mémoire établit que nous avons du minerai que l'on peut amener à peu de frais à l'usine, grâce au fleuve Saint-Laurent. Il faudrait que l'énergie électrique soit fournie aux taux les plus bas possibles. L'usine coûterait \$100,000,000.

Le mémoire rappelle que dans maints pays le gouvernement a aidé, parfois très puissamment, à l'installation de sidérurgies intégrées.

"L'installation d'une grande usine sidérurgique, dit le mémoire, apparaît vraiment comme une oeuvre d'utilité publique, car c'est l'industrie de base qui manque au Québec pour y mettre l'industrie secondaire sur un pied d'égalité avec celle des autres régions industrielles".

Voici le résumé du mémoire. La Chambre de commerce a créé sous la présidence de M. Gérard Letendre un comité comprenant deux sidérurgistes de renom, deux hommes d'affaires distingués, afin de faire une étude sur la possibilité de créer chez nous une industrie sidérurgique intégrée, rentable et capable d'alimenter des industries de transformation.

En effet, les ateliers mécaniques pour la fabrication de produits manufacturés de fer et d'acier ou ceux pour la fabrication de machines sont les plus souvent rattachés aux aciéries qui fournissent la matière première et qui forment la véritable ossature de l'économie d'un pays ou d'une région.

En se basant sur les pronostics de la Commission royale d'enquête sur les perspectives économiques du Canada (1957) et sur diverses autres études, on peut prévoir que la demande globale d'acier passera de 6,8 millions de tonnes en 1959 à 14 millions de tonnes en 1980, due à l'augmentation de la population et à l'accroissement de la consommation par tête. (Production en 1937, 1,4 million de tonnes-lingots, en 1959 6,8 millions).

La Commission royale prévoit qu'une aciérie avec "haut fourneau et four à sole" s'établira dans la région de Montréal dans un avenir rapproché.

Etude du marché
Pour réduire les investissements initiaux, l'acier qui nous préconise ne laminera au début que des produits plats, tôles en feuille et bandes à tubes, ainsi que des barres et des petits profils.

En 1910, les produits plats ne formaient que 10 p.c. de la production canadienne, alors que cette proportion s'élève maintenant à près de 50 p.c. et leur champ d'utilisation ne cesse de s'élargir.

De plus ce sont les produits plats qui peuvent alimenter des industries secondaires puisque les tôles et les feuillards sont utilisés pour la fabrication de toute une variété de produits de consommation.

Or, c'est l'essor des industries secondaires des métaux qui pourrait, plus que tout autre facteur, imprimer à notre vie économique l'élan nouveau que les circonstances exigent. Elles sont les plus intéressantes car elles sont en mesure de verser des salaires supérieurs et de fournir des débouchés plus nombreux.

Les profits sur les produits plats sont aussi plus élevés que sur les autres produits laminés. Pour ces deux raisons,

Voir page 2: Québec doit

VOL. LII — NO 121

MONTREAL, MERCREDI, 24 MAI 1961

10 cents l'exemplaire

Enquête Salvas: les commissions dépassent \$250,000

Gérald Martineau est nommé comme un des organisateurs du système des 'commissions'

Brandram-Henderson a remis des chèques à M. Martineau

Par Pierre Laporte

QUEBEC. — Deux révélations, hier, à l'enquête sur l'administration de l'Union nationale: 1 - M. Gérald Martineau, conseiller législatif et trésorier de l'Union nationale, a reçu de main à main une partie des chèques que l'ancien gouvernement réclamait, sous forme de

"commissions", à la compagnie de peinture Brandram-Henderson pour les commandes qu'elle recevait de la province; 2 - Brandram-Henderson a distribué, de 1955 à 1960, pour plus de \$210,000 de "commissions" à des gens que, pour la plupart, elle ne connaissait pas et qui n'avaient jamais fait le moindre travail pour elle.

Le juge Salvas: M. René Lévesque n'est pas coupable de mépris de cour

QUEBEC (DNC) — La Commission royale d'enquête sur l'administration de l'Union nationale, par son président le juge Elie Salvas, a rejeté hier la motion de Me Edouard Masson, avocat de l'Union nationale, pour faire déclarer M. René Lévesque, ministre des richesses naturelles, coupable de mépris de cour.

Me Masson avait fait cette motion il y a deux semaines, à la suite de certaines déclarations faites à la télévision de Radio-Canada par le ministre. La Commission, a dit le juge en résumé, est fort capable de juger elle-même si des déclarations qui la concernent constituent un mépris de cour.

Le juge a dit que ni lui ni ses collègues de la commission n'ont été mêlés à des activités

politiques. Ils ne permettront pas que l'enquête devienne un procès. M. Masson a dit qu'il n'acceptait pas, en toute déférence, le jugement et qu'il réservait tous ses recours.

Le juge Salvas a dit que dans ce cas, même dans celui de M. Vincent Prince, journaliste, qui fut l'objet d'une motion semblable à Montréal durant l'enquête sur la vente du réseau gazier de

l'Hydro-Québec, la commission en vient aux mêmes conclusions.

Le juge Salvas a dit que M. Lévesque n'a pas comparu à l'enquête, qu'il n'a pas été assigné et que la motion Masson ne lui a pas été signifiée. De plus, la motion n'était pas appuyée par un affidavit.

Le juge président a distingué entre les deux sortes de mépris de cour: le civil, le criminel, pour conclure que dans le cas soumis il s'agit du mépris de cour criminel, s'adressant directement à la commission ou au juge. C'est le public qui est en cause.

Le juge Salvas a dit que la commission est le seul organe pour décider si elle a été outragée par les paroles prononcées par M. Lévesque et elle pouvait agir sans attendre la présentation d'une motion de ce genre. Elle jouit de pouvoirs considérables en vertu de la loi des enquêtes et si on abusait elle manquerait à son devoir.

Le juge Salvas rappelle que dans ses paroles le ministre a rendu hommage au juge choisi. Qu'il a déclaré qu'il n'y avait aucun danger qu'il manque à l'objectivité qu'on attendait de lui, en basant son opinion sur le passé du juge et sur les jugements qu'il a déjà rendus.

Les autres remarques sont sans importance du moment que l'objectivité et l'impartialité du juge président ne sont pas mises en cause. Il est injuste de laisser des doutes sur l'objectivité des deux autres membres de la commission qui ont été choisis avec le même soin que le président.

M. Salvas a dit que pas un seul des trois commissaires n'est identifié à un parti politique. Il ne peut donc pas être question, comme le dit la motion de l'opposition.

Voir page 2: Le juge Salvas:

M. Gérin-Lajoie dépose huit projets de loi sur l'éducation

QUEBEC. — Une des parties les plus importantes — pour ne pas dire la plus importante — de la législation que le gouvernement québécois entend proposer à l'Assemblée législative cette année est apparue hier au feuillet.

Il s'agit de huit projets de loi inscrits en annexe, au nom du ministre de la jeunesse M. Paul Gérin-Lajoie.

Ils sont le fruit de plusieurs mois d'études d'abord par les experts du ministère, ensuite par le conseil des ministres.

Pour le moment on ne connaît que les titres des projets de loi, qui seront probablement déposés et reçus en première lecture demain matin.

Les titres suffisent toutefois pour qu'on sache de quoi il retourne. Il y a des bills Gérin-Lajoie pour pratiquement tous les domaines de l'instruction publique: corps enseignant, enseignement secondaire, gratuité scolaire, fréquentation scolaire obligatoire, collèges classiques, commissions scolaires, loi de l'instruction publique, etc.

Voici les titres complets des huit projets de loi:

Loi pour faciliter la forma-

tion universitaire du personnel enseignant des écoles secondaires, écoles normales et des collèges classiques ainsi que les recherches relatives à l'enseignement;

Loi pour favoriser le développement de l'enseignement secondaire;

Loi concernant la gratuité de l'enseignement et la fréquentation scolaire obligatoire;

Loi modifiant la loi des subventions aux institutions d'enseignement classique et à d'autres écoles;

Loi conférant aux parents le droit de vote aux élections scolaires;

Loi pour aider les commissions scolaires à s'acquitter de leurs obligations;

Loi modifiant la loi de l'instruction publique.

Prochaine étape: Nouvelle-Orléans

Le "car nazi de la haine" ne trouble pas les "voyageurs de la liberté" qui tiennent bon

MONTGOMERY (Alabama) — Inébranlables en dépit des violentes manifestations racistes qui ont sensiblement perturbé leur programme d'action, les "voyageurs de la liberté" se sont engagés hier à continuer la lutte contre la ségrégation dans les gares d'autobus des Etats du Sud. D'autres personnes se joindront à eux, ont-ils dit hier au cours d'une conférence de presse, et l'ordonnance d'un tribunal d'Etat enjoignant aux "voyageurs de la liberté" de cesser leur voyage fera l'objet d'un appel devant un tribunal fédéral.

A Washington, le procureur général Robert Kennedy a déclaré aux journalistes: "Nous savons à peu près ce que nous ferons si les voyageurs de la liberté décident de gagner la

Nouvelle-Orléans depuis Montgomery. Mais le ministre n'a pas voulu révéler quelles sont les mesures envisagées par le gouvernement central. M. Kennedy a ajouté qu'il ne savait pas exactement quelle direction les voyageurs blancs et noirs entendaient prendre.

Le procureur général n'a pas reçu de demande d'escorte de la ville où règne une grande tension mais dont les habitants respectent les dispositions de la loi martiale proclamée hier, le "car de la haine", n'ose par le parti nazi des Etats-Unis, est arrivé à Montgomery, s'est arrêté quelques minutes dans une station-service pour faire le plein, puis a pris la route de Mobile.

Les 12 jeunes gens, qui portent le brassard de la croix gammée au bras, s'étaient proposés d'organiser une réunion à Montgomery, mais leur projet n'a pas abouti. C'est à la Nouvelle-Orléans qu'ils ont décidé de se rendre pour mener leur campagne contre l'intégration raciale et le communisme. L'un de ces jeunes nazis a déclaré que le procureur général de l'Alabama les avait priés d'éviter tout discours public.

La police municipale de Montgomery a annoncé hier une première arrestation par suite des émeutes qui ont marqué l'arrivée des "voyageurs de la liberté" à la gare d'autobus de la ville, samedi. Il s'agit de Claude Henley, 37 ans, ancien policier réserviste. Il a été relâché sous un cautionnement et devra répondre à une accusation de voies de fait sur deux cinéastes d'une équipe de télévision.

C'est M. Martin Luther King, porte-parole des "voyageurs de la liberté", qui a exposé au cours d'une conférence de presse la décision de poursuivre le voyage de la liberté. Il n'a pas précisé la date à laquelle reprendra le voyage jusqu'à la Nouvelle-Orléans, mais il a confirmé que son groupe se rendra en Louisiane prochainement. Etudiant noirs et blancs se joindront au groupe, a-t-il dit. Le seul blanc qui se trouvait avec les noirs à l'arrivée à Montgomery a été hospitalisé, ayant été brutalement battu par les manifestants racistes.

Deux jeunes filles blanches, qui se trouvaient aussi avec les "voyageurs de la liberté", ont décidé de rentrer chez elles à Nashville (Tennessee).

Avec ces révélations, faites hier par l'ancien vice-président et gérant général des ventes de cette société commerciale, le total des sommes distribuées sans raison à des amis de l'Union nationale par diverses compagnies qui vendaient au gouvernement québécois dépasse le quart de million de dollars.

M. J.-Marcel Archambault, qui fut vice-président et gérant général des ventes pour Brandram-Henderson, a affirmé sous serment qu'il lui est arrivé, une fois au moins, de se rendre personnellement au bureau de M. Martineau, à Québec, pour lui remettre les chèques de "commissions".

Trois noms de députés de l'Union nationale ont été mentionnés hier: ils auraient "recommandé" des gens au service provincial des achats. Ces gens ont par la suite reçu des chèques de "commission" pour des ventes auxquelles ils n'avaient rien à faire.

Ce sont: MM. Armand Maltais, député de Québec-Est; Francis Boudreau, député de Saint-Sauveur; et Jean Saucier, ex-député de Québec-Ouest. On a également nommé M. Eugène Noël, ex-candidat de l'Union nationale, en 1956, dans le comté de Québec-Ouest.

Hier, c'était la première fois que le nom de M. Martineau était mentionné. La semaine dernière c'est celui de l'organisateur en chef de l'Union nationale, M. J.-D. Bégin, député de Dorchester, qui avait eu la vedette.

On a révélé, hier, que la province de Québec payait à Brandram-Henderson \$6,10 le gallon pour de la peinture qui se vendait \$4,17 à d'autres administrations publiques. A même l'argent versé par le gouvernement de l'Union nationale, B-H prélevait une "commission" de \$1,50 le gallon, qui était remise à des gens désignés par des personnalités en vue de l'administration provinciale, notamment M. Martineau et M. Alfred Hardy, directeur du service des achats.

Au total, Brandram-Henderson a versé plus de \$210,000, somme qu'elle aurait avec joie remise au Trésor provincial si elle n'avait pas été forcée de la donner à des amis du parti, principalement à des organisateurs politiques.

Hier, a continué le défilé de ceux qui ont reçu de telles "commissions". Elles représentent, pour certains d'entre eux, des sommes importantes. Pour d'autres ce n'était que des miettes.

On a demandé à un témoin s'il avait travaillé pour gagner cet argent.

"Travaillé? a-t-il répondu. Il faut s'entendre. En temps d'élections nous travaillons très fort".

D'autres ont déclaré sans gêne qu'il s'agissait de récompenses politiques.

Mentionnons le témoignage de Me Marc Lacoste, de Montréal, qui avait été entraîné dans l'enquête par un employé de Radio-Canada, du nom de Guy Labrecque. M. Lacoste a déclaré qu'il n'a jamais recommandé cet homme pour des "commissions". Il ne le connaissait que très peu et avait cru lui rendre service en demandant à l'acheteur de la province de lui acheter des films. M. Labrecque a admis que cela était vrai.

Me Georges Pelletier a remercié et félicité M. Lacoste d'être spontanément venu témoigner. Voici le résumé de la journée d'hier.

M. J.-Marcel Archambault

C'est Me Taschereau Fortier qui interroge le témoin.

La compagnie Brandram-Henderson, qu'il a représentée pendant 20 ans, a vendu au gouvernement de la province de la peinture à trafic, c'est-à-dire de la peinture blanche pour les routes.

Le prix de la peinture a-t-il varié depuis 1955?

— Non. Il était de \$6,10 le gallon.

Avec chaque gallon de peinture on livrait 7 livres de peinture de verre qui, ajoutées à la peinture au moment où on la pose, créent la réverbération.

Le prix de \$6,10 comprend-il les billes de verre?

— Oui.

— Est-ce votre compagnie qui les manufacturait?

— Non. Nous les achetions et les revendions au gouvernement à environ 11 sous la livre.

Quelle quantité de ces billes faut-il par gallon de peinture?

— Sept livres.

M. Archambault a dit que sa compagnie a vendu environ 30.000 gallons de cette peinture par année au gouvernement.

Sur ces ventes votre compagnie a-t-elle dû payer des commissions?

— Oui. Une commission de \$1,50 le gallon.

— Etait-ce payable à des représentants de votre compagnie?

— Non. A des intermédiaires.

M. Archambault a expliqué qu'il y a eu un arrangement de conclure entre un des directeurs de la compagnie, M. Charles Dupuis, en 1953, et M. Gérald Martineau, trésorier de l'Union nationale.

Voir page 2: Gérald Martineau

provinciale, notamment M. Martineau et M. Alfred Hardy, directeur du service des achats. Au total, Brandram-Henderson a versé plus de \$210,000, somme qu'elle aurait avec joie remise au Trésor provincial si elle n'avait pas été forcée de la donner à des amis du parti, principalement à des organisateurs politiques.

Hier, a continué le défilé de ceux qui ont reçu de telles "commissions". Elles représentent, pour certains d'entre eux, des sommes importantes. Pour d'autres ce n'était que des miettes.

On a demandé à un témoin s'il avait travaillé pour gagner cet argent.

"Travaillé? a-t-il répondu. Il faut s'entendre. En temps d'élections nous travaillons très fort".

D'autres ont déclaré sans gêne qu'il s'agissait de récompenses politiques.

Mentionnons le témoignage de Me Marc Lacoste, de Montréal, qui avait été entraîné dans l'enquête par un employé de Radio-Canada, du nom de Guy Labrecque. M. Lacoste a déclaré qu'il n'a jamais recommandé cet homme pour des "commissions". Il ne le connaissait que très peu et avait cru lui rendre service en demandant à l'acheteur de la province de lui acheter des films. M. Labrecque a admis que cela était vrai.

Me Georges Pelletier a remercié et félicité M. Lacoste d'être spontanément venu témoigner. Voici le résumé de la journée d'hier.

M. J.-Marcel Archambault

C'est Me Taschereau Fortier qui interroge le témoin.

La compagnie Brandram-Henderson, qu'il a représentée pendant 20 ans, a vendu au gouvernement de la province de la peinture à trafic, c'est-à-dire de la peinture blanche pour les routes.

Le prix de la peinture a-t-il varié depuis 1955?

— Non. Il était de \$6,10 le gallon.

Avec chaque gallon de peinture on livrait 7 livres de peinture de verre qui, ajoutées à la peinture au moment où on la pose, créent la réverbération.

Le prix de \$6,10 comprend-il les billes de verre?

— Oui.

— Est-ce votre compagnie qui les manufacturait?

— Non. Nous les achetions et les revendions au gouvernement à environ 11 sous la livre.

Quelle quantité de ces billes faut-il par gallon de peinture?

— Sept livres.

M. Archambault a dit que sa compagnie a vendu environ 30.000 gallons de cette peinture par année au gouvernement.

Sur ces ventes votre compagnie a-t-elle dû payer des commissions?

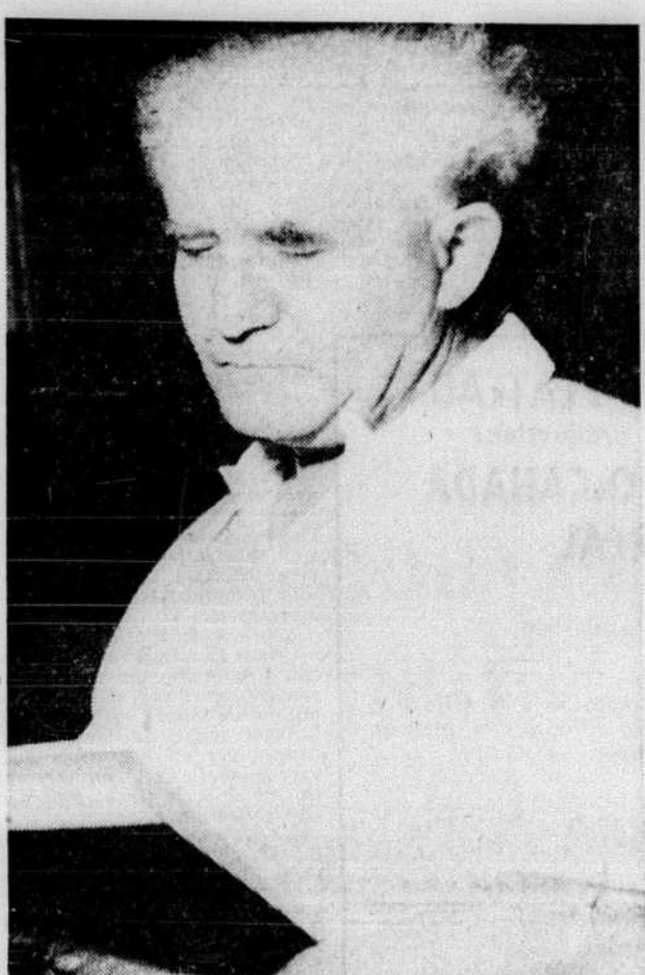
— Oui. Une commission de \$1,50 le gallon.

— Etait-ce payable à des représentants de votre compagnie?

— Non. A des intermédiaires.

M. Archambault a expliqué qu'il y a eu un arrangement de conclure entre un des directeurs de la compagnie, M. Charles Dupuis, en 1953, et M. Gérald Martineau, trésorier de l'Union nationale.

Voir page 2: Gérald Martineau



M. David Ben-Gourion, premier ministre de l'Etat d'Israël.

Le programme de la visite de M. Ben-Gourion dans le Québec

Le premier ministre d'Israël, M. David Ben-Gourion, arrivera à Ottawa ce matin et passera deux jours dans la capitale. D'Ottawa, M. Ben-Gourion se rendra à Québec le 26 mai où il aura une entrevue avec le premier ministre de la province, M. Jean Lesage, au parlement.

M. Ben-Gourion inspectera ensuite une garde d'honneur du régiment "22" à la Citadelle d'Ottawa. Il se rendra à l'hôtel de ville pour signer le livre d'honneur en présence de M. Wilfrid Hamel, maire de Québec. M. Ben-Gourion sera l'hôte d'honneur d'un déjeuner au Bois-de-Coulonges, offert par l'hon. Onésime Gagnon, le lieutenant-gouverneur de Québec et auquel assistera également le premier ministre Jean Lesage. Au début de l'après-midi, M. Ben-Gourion reprendra l'avion pour se rendre à Montréal.

Après son arrivée à Dorval, le premier ministre d'Israël assistera à une réception donnée par le maire de Montréal, M. Jean Drapeau, à l'hôtel de ville. A cette occasion le premier ministre d'Israël recevra un parchemin d'honneur de la part de la cité de Montréal. Puis, M. Ben-Gourion donnera, vers 6h, une conférence de presse au consulat général d'Israël, 1555 rue McGill.

Le lendemain, jour du sabbat, M. Ben-Gourion se reposera et à 9h 30 p.m., une grande réception sera donnée en son honneur à l'hôtel Windsor par l'ambassadeur d'Israël au Canada, M. Yaacov Herzog.

Dimanche, avant son départ, M. Ben-Gourion assistera à un rassemblement des élèves des écoles juives de Montréal et de la jeunesse sioniste.

M. Ben-Gourion a quitté l'aéroport de Lydda, en Israël, hier, pour une visite officielle en Amérique du Nord, au cours de laquelle il aura des entretiens avec les dirigeants canadiens, à Ottawa, Montréal et Québec, ainsi qu'avec le président des Etats-Unis, M. Kennedy.

M. Ben-Gourion sera accompagné de MM. Haim Yahl, directeur du ministère des affaires étrangères d'Israël; Yitzhak Navon, chef de cabinet du premier ministre; et du lieutenant-colonel Haim Ben-David, son secrétaire militaire.

Avant de prendre l'avion, M. Ben-Gourion a refusé de dire quels problèmes il désire discuter avec MM. Kennedy, Diefenbaker et Lesage, mais on croit généralement qu'il soulèvera auprès du président des Etats-Unis les craintes de son pays devant la croissance constante de la puissance militaire de la République arabe unie, grâce à l'aide des Soviétiques. Il cherchera peut-être à obtenir des garanties pour la sécurité d'Israël contre un encerclement par des nations arabes hostiles; il soulèvera certainement aussi l'approvisionnement en armes de son pays, lequel a dû compter principalement sur la France dans ce domaine depuis quelque temps déjà.

Laquelle il aura des entretiens avec les dirigeants canadiens, à Ottawa, Montréal et Québec, ainsi qu'avec le président des Etats-Unis, M. Kennedy.

M. Ben-Gourion sera accompagné de MM. Haim Yahl, directeur du ministère des affaires étrangères d'Israël; Yitzhak Navon, chef de cabinet du premier ministre; et du lieutenant-colonel Haim Ben-David, son secrétaire militaire.

Avant de prendre l'avion, M. Ben-Gourion a refusé de dire quels problèmes il désire discuter avec MM. Kennedy, Diefenbaker et Lesage, mais on croit généralement qu'il soulèvera auprès du président des Etats-Unis les craintes de son pays devant la croissance constante de la puissance militaire de la République arabe unie, grâce à l'aide des Soviétiques. Il cherchera peut-être à obtenir des garanties pour la sécurité d'Israël contre un encerclement par des nations arabes hostiles; il soulèvera certainement aussi l'approvisionnement en armes de son pays, lequel a dû compter principalement sur la France dans ce domaine depuis quelque temps déjà.

M. Ben-Gourion a quitté l'aéroport de Lydda, en Israël, hier, pour une visite officielle en Amérique du Nord, au cours de laquelle il aura des entretiens avec les dirigeants canadiens, à Ottawa, Montréal et Québec, ainsi qu'avec le président des Etats-Unis, M. Kennedy.

M. Ben-Gourion sera accompagné de MM. Haim Yahl, directeur du ministère des affaires étrangères d'Israël; Yitzhak Navon, chef de cabinet du premier ministre; et du lieutenant-colonel Haim Ben-David, son secrétaire militaire.

Avant de prendre l'avion, M. Ben-Gourion a refusé de dire quels problèmes il désire discuter avec MM. Kennedy, Diefenbaker et Lesage, mais on croit généralement qu'il soulèvera auprès du président des Etats-Unis les craintes de son pays devant la croissance constante de la puissance militaire de la République arabe unie, grâce à l'aide des Soviétiques. Il cherchera peut-être à obtenir des garanties pour la sécurité d'Israël contre un encerclement par des nations arabes hostiles; il soulèvera certainement aussi l'approvisionnement en armes de son pays, lequel a dû compter principalement sur la France dans ce domaine depuis quelque temps déjà.

M. Ben-Gourion a quitté l'aéroport de Lydda, en Israël, hier, pour une visite officielle en Amérique du Nord, au cours de laquelle il aura des entretiens avec les dirigeants canadiens, à Ottawa, Montréal et Québec, ainsi qu'avec le président des Etats-Unis, M. Kennedy.

M. Ben-Gourion sera accompagné de MM. Haim Yahl, directeur du ministère des affaires étrangères d'Israël; Yitzhak Navon, chef de cabinet du premier ministre; et du lieutenant-colonel Haim Ben-David, son secrétaire militaire.

Avant de prendre l'avion, M. Ben-Gourion a refusé de dire quels problèmes il désire discuter avec MM. Kennedy, Diefenbaker et Lesage, mais on croit généralement qu'il soulèvera auprès du président des Etats-Unis les craintes de son pays devant la croissance constante de la puissance militaire de la République arabe unie, grâce à l'aide des Soviétiques. Il cherchera peut-être à obtenir des garanties pour la sécurité d'Israël contre un encerclement par des nations arabes hostiles; il soulèvera certainement aussi l'approvisionnement en armes de son pays, lequel a dû compter principalement sur la France dans ce domaine depuis quelque temps déjà.

M. Ben-Gourion a quitté l'aéroport de Lydda, en Israël, hier, pour une visite officielle en Amérique du Nord, au cours de laquelle il aura des entretiens avec les dirigeants canadiens, à Ottawa, Montréal et Québec, ainsi qu'avec le président des Etats-Unis, M. Kennedy.

M. Ben-Gourion sera accompagné de MM. Haim Yahl, directeur du ministère des affaires étrangères d'Israël; Yitzhak Navon, chef de cabinet du premier ministre; et du lieutenant-colonel Haim Ben-David, son secrétaire militaire.

Avant de prendre l'avion, M. Ben-Gourion a refusé de dire quels problèmes il désire discuter avec MM. Kennedy, Diefenbaker et Lesage, mais on croit généralement qu'il soulèvera auprès du président des Etats-Unis les craintes de son pays devant la croissance constante de la puissance militaire de la République arabe unie, grâce à l'aide des Soviétiques. Il cherchera peut-être à obtenir des garanties pour la sécurité d'Israël contre un encerclement par des nations arabes hostiles; il soulèvera certainement aussi l'approvisionnement en armes de son pays, lequel a dû compter principalement sur la France dans ce domaine depuis quelque temps déjà.

M. Ben-Gourion a quitté l'aéroport de Lydda, en Israël, hier, pour une visite officielle en Amérique du Nord, au cours de laquelle il aura des entretiens avec les dirigeants canadiens, à Ottawa, Montréal et Québec, ainsi qu'avec le président des Etats-Unis, M. Kennedy.

M. Ben-Gourion sera accompagné de MM. Haim Yahl, directeur du ministère des affaires étrangères d'Israël; Yitzhak Navon, chef de cabinet du premier ministre; et du lieutenant-colonel Haim Ben-David, son secrétaire militaire.

Avant de prendre l'avion, M. Ben-Gourion a refusé de dire quels problèmes il désire discuter avec MM. Kennedy, Diefenbaker et Lesage, mais on croit généralement qu'il soulèvera auprès du président des Etats-Unis les craintes de son pays devant la croissance constante de la puissance militaire de la République arabe unie, grâce à l'aide des Soviétiques. Il cherchera peut-être à obtenir des garanties pour la sécurité d'Israël contre un encerclement par des nations arabes hostiles; il soulèvera certainement aussi l'approvisionnement en armes de son pays, lequel a dû compter principalement sur la France dans ce domaine depuis quelque temps déjà.

PREMIER - MONTREAL
Une prise de conscience réaliste et sereine
Par Gérard Filion
(Lire en page quatre)

L'invasion de Cuba a coûté \$45,000,000 aux Etats-Unis

WASHINGTON. — Il en a coûté environ \$45 millions aux Etats-Unis pour instruire et armer, par l'intermédiaire de la Central Intelligence Agency un groupe de 1,500 Cubains anti-castristes, qui devaient participer à l'invasion de la mi-avril mais cette invasion s'est déroulée tout différemment des plans arrêtés et a lamentablement échoué.

C'est ce que le président du grand état-major inter-armes, le général L. Lemnitzer a déclaré devant une commission sénatoriale qui fait enquête sur les divers aspects de l'affaire cubaine. Le général a précisé qu'il a donné son accord à des plans qui prévoyaient le débarquement de

1,500 guerilleros en un endroit d'où ils pourraient rejoindre facilement les membres de la résistance clandestine au régime Castro. Lemnitzer a déclaré à la sous-commission qu'il avait dit aux responsables de l

La loi doit...

(Suite de la page 3)

criminel relativement à la possession des armes à feu. Des individus qui ont des casiers judiciaires extrêmement lourds, dit-il, peuvent aujourd'hui se promener, armés, dans nos rues et le ministre sait que la peine prévue dans ces cas est fort légère. Le député félicite les autorités de la province de Québec qui, dans neuf cas sur dix, ont refusé de renouveler, cette année, des permis de port d'armes à feu. Il exprime l'espoir que les procureurs généraux des autres provinces en feront autant, en attendant que le ministre de la justice rende la loi plus sévère dans ce domaine.

Le député de Maisonneuve-Rosemont s'est opposé à la clause de la loi qui impose au jury de répondre à la question, délicate, de savoir si la personne trouvée coupable de meurtre qualifié, dans le cas où un jury aura pris sa responsabilité, décerné qu'il s'agit, selon lui, d'un meurtre qualifié et qu'il aura rendu son verdict, dit le député, je me demande pourquoi un jury serait obligé de demander au jury s'il doit recommander ou non la clémence à l'endroit de l'accusé. Je ne puis concevoir l'utilité d'une telle recommandation et je suis d'avis qu'elle contredit un peu la définition du meurtre qualifié. Il faut être objectif. Si le jury a la preuve évidente qu'il s'agit d'un meurtre qualifié, dans des circonstances décrites dans le projet de loi actuellement à l'étude, pourquoi inviter un jury à recommander la clémence? Pourquoi ne pas laisser à une autre juridiction le soin de décider si la clémence peut être exercée dans tel cas, suivant les circonstances du crime?

Québec doit aider à la...

(Suite de la première page)

Une aciérie québécoise devrait laminier des produits plats. La consommation de produits plats dans la province de Québec est très importante, et augmente d'année en année.

Le gouvernement de la province et les institutions qui subventionnent achètent des quantités importantes de ronds à béton et de profilés. Il faut donc un laminier pour ce genre de produits puisque le marché est déjà saturé.

Une aciérie québécoise pourrait desservir, outre la province de Québec, les Maritimes en ce qui concerne les produits plats, et l'est de l'Ontario.

Localisation
La localisation la plus avantageuse pour une aciérie intégrée est celle où le minéral de fer, le charbon et l'électricité peuvent se rencontrer dans des conditions "économiques" et d'où l'expédition de l'acier, vers le marché, est possible à bon compte. La distance géographique à laquelle les matières premières sont situées a moins d'importance que le coût du transport des produits finis et la facilité avec laquelle il peut s'exécuter.

Minéral
Des concentrés de fer de qualité exceptionnelle peuvent être obtenus du Nouveau-Québec.

Combustible
Les minéraliers peuvent ramener à peu de frais, par la voie maritime du St-Laurent du charbon américain. On pourrait aussi importer du petit coke (coke breeze) d'Angleterre.

L'approvisionnement en pierre à chaux et en eau ne poserait aucun problème.

Energie électrique
L'énergie électrique devrait être fournie au taux le plus bas présentement consenti à une industrie quelconque dans la province, et autant que possible, l'acier serait traité des matières premières de la province de Québec et qu'elle écoulait ses produits surtout au bénéfice de l'industrie québécoise.

Technologie
Le mémoire contient d'amples renseignements techniques sur les procédés et l'équipement requis pour obtenir un acier de haute qualité à un coût de revient compétitif. De toutes les innovations, la sidérurgie est la plus productive et la plus rentable.

Investissements
Les terrains coteraient \$2.000.000. L'actif déprécié s'établirait ainsi: fours électriques et fours de préchauffage, 16.000.000; convertisseurs et équipement auxiliaire, 10.000.000; laminier, 48.000.000; installations générales, 9.000.000; actif immobilisé total, 85.000.000; fonds de roulement, 10.000.000; dépenses de mise en marche et autres, 5.000.000.

Le capital requis serait donc de 100.000.000.

Il faudrait une dépense supplémentaire d'environ \$25.000.000 seulement pour doubler la capacité de l'usine.

Le gouvernement français, par l'entremise de France, finance l'achat d'équipement industriel en France jusqu'à concurrence de 110 p.c. du prix d'achat, 10 p.c. étant inclus pour les frais d'installation.

Dans le cas d'une aciérie, un montant de \$25.000.000 pour l'équipement lourd pourrait être financé de cette façon.

Si nous voulons que les notes aient une part importante dans l'aciérie préconisée, il faut compter sur un appui quelconque du gouvernement qui suivrait en cela l'exemple de la plupart des pays où des aciéries se sont construites dans ces dernières années.

Les aciéries d'Usinor à Denain et à Dunkerque, cette dernière entrera en production l'an prochain, ont reçu une aide très substantielle du gouvernement français. Ces usines sont sous l'administration de l'entreprise privée.

L'aciérie de Finsider à Gènes est dans la même situation. Encore, en Italie, on projette la construction d'une aciérie de un million de tonnes à Tarente. Elle sera presque entièrement financée par un organisme gouvernemental tout en restant comme celle de Gènes sous administration privée.

L'aciérie pour tôles fines de Brème, administrée par l'entreprise privée, a vu le gouvernement allemand prendre une forte participation dans les emprunts.

On envisage la construction d'une aciérie de \$400 millions à Selatze, près de Gand, en Belgique. Le gouvernement belge prêterait \$180 millions à 3% pendant cinq ans. L'aciérie devrait ensuite payer le taux normal d'intérêt soit environ 5%.

Elle sera sous gestion privée. Les usines de No-Bana en Norvège et de Norrbotten en Suède appartiennent au gouvernement respectif de ces deux pays.

L'aciérie de Ymuiden en Hollande est contrôlée par l'Etat qui a garanti les obligations et a pris du capital actions. On pourrait multiplier les exemples.

Conclusions
Si l'industrie lourde est centrée sur l'axe Toronto-Hamilton, cela est dû à la présence d'aciéries dans cette région.

Il suffit de penser au rôle joué par l'acier dans les transports, la construction, l'équipement industriel, pour voir combien l'industrie de l'acier est basique. L'importance de l'acier dans le monde moderne est évidente. Les réalisations dans la production sidérurgique ont une large signification sociale.

L'usine préconisée serait appelée à desservir un des deux marchés les plus importants du Canada. Elle comblerait un vide d'importance capitale dans le complexe industriel de la province de Québec et il est acquis que l'entreprise serait rentable.

La Chambre de commerce de la province est d'avis que le gouvernement de la province doit faciliter, par tous les moyens à sa disposition, la réalisation immédiate d'une sidérurgie québécoise. Elle soutiendrait la création d'un bureau d'acier pour les industries de transformation du Québec au même prix que l'on paie dans la région de Hamilton et de développer ainsi l'industrie secondaire. Elle créerait directement et indirectement de nombreux emplois rémunérateurs, comme nous l'avons déjà dit, et pourrait occuper notre surplus de main-d'œuvre.

Il serait possible d'ériger une aciérie de faible capacité qui ne laminerait que des barres et des petits profilés pour moins de \$25.000.000, toutefois de tels produits ne peuvent alimenter des industries secondaires.

D'autre part, l'établissement chez nous d'une sidérurgie qui ne produirait que de la fonte en guseuse et de l'acier en lingots n'emploierait qu'une main-d'œuvre très restreinte, pourrait difficilement servir de base à des industries subsidiaires et risquerait de compromettre un projet d'aciérie intégrée car une aciérie nouvelle aurait besoin de tout le marché qu'une industrie de ce genre peut desservir si on veut qu'elle se développe à un rythme convenable. Elle aurait aussi plus de difficulté à se financer si elle était précédée d'une aciérie non intégrée.

D'ailleurs une sidérurgie de produits bruts de fonte et d'acier seulement devrait compter sur l'exportation surtout et si on veut faire de l'exportation, il vaut beaucoup mieux exporter la fonte ou l'acier, que des produits de fonte.

Une banque...

(Suite de la page 3)

L'aide du gouvernement peut prendre diverses formes: (a) le paiement de certains frais d'administration; (b) la participation au capital; (c) la garantie des obligations.

Le combinaison de ces trois formules donnerait des résultats très rapides sur la croissance de la nouvelle entreprise. Mais il faudrait au moins accepter les deux dernières si on veut que le projet se matérialise.

Les Caisses populaires, les banques et les compagnies de fiducie devraient être en mesure d'acquiescer à une bonne partie des titres, capital-actions et obligations de la banque de financement.

Une part beaucoup plus faible pourrait être vendue dans le public.

Enfin un intérêt nettement minoritaire pourrait être vendu à des sociétés étrangères comme par exemple la Société générale de Belgique et la Banque de Paris et des Pays-Bas qui comptent parmi les plus grandes entreprises européennes, afin de bénéficier de leur très grande expérience dans le domaine des placements industriels à long terme.

Structure financière
Le capital autorisé de la nouvelle banque serait de \$25 millions.

La part du gouvernement pourrait être de 20 p.c. du capital, soit \$5 millions, en actions de catégorie A sans droit de vote.

Des actions ordinaires de catégories B au montant total de \$20 millions, les Caisses populaires pourraient souscrire \$10.000.000 les banques, les compagnies d'assurances et de fiducie, vingt-cinq pour cent, soit \$5 millions, deux banques d'affaires étrangères vingt pour cent, soit \$4 millions et le public \$1 million.

Les émissions d'obligations jusqu'à concurrence de \$25 millions devraient être garanties par la province de Québec.

Toute émission au-delà de ce montant devrait être portée sur les listes de placement des organismes financiers relevant de la législation provinciale.

Conclusions
Il ne fait aucun doute qu'une banque de financement à long terme ainsi constituée pourrait rapidement acquiescer à une importance considérable en suscitant un rythme accéléré de développement économique dans la province de Québec. En particulier, elle assurerait que le développement des ressources naturelles et des grands secteurs de l'industrie et de la distribution ne se feroit plus sans une participation du capital local qu'elle serait en mesure de fournir en quantités appréciables ou de mobiliser grâce à la réputation qu'elle acquerrait graduellement sur le marché.

Ainsi pourrait être corrigée une situation que l'on s'entend, depuis longtemps dans notre province, à considérer comme préjudiciable à l'évolution économique normale du groupe canadien-français. La collaboration des intérêts privés et de l'Etat aurait alors permis d'amorcer une véritable reconversion de notre économie. Semblable collaboration n'est pas nouvelle dans son principe. Elle s'est toujours imposée chaque fois qu'une situation critique ou même simplement dangereuse apparaissait. Il est indiscutable que les difficultés éprouvées par la collectivité canadienne-française pour maintenir un contrôle minimum sur l'économie de la province et le manque de dynamisme actuel de cette économie justifient qu'on recourre à une formule qui a souvent fait ses preuves, et que l'opinion publique réclame avec de plus en plus d'insistance.

La Chambre est d'avis que la création d'une caisse de financement à long terme est urgente et elle recommande instamment que le gouvernement présente un projet de loi de session-ci pour se faire autoriser à y contribuer, quitte à déterminer plus tard les modalités de cette contribution.

Le président de la Chambre, G. Letendre, Ing.P.

Le président du Comité, Paul-H. Guimont, M.A.

bruts, mais sous forme de machines ou de produits divers, après y avoir incorporé de la matière grise, travail de bureau, études, travail de laboratoire, invention et brevets, comme la Suède et la Suisse le font avec un tel succès. Tout cela offrirait de larges débouchés au savoir et au dynamisme de nos ingénieurs et de nos techniciens après la période d'entraînement.

A tout le moins faut-il pousser la fabrication jusqu'au produit laminé tel la tôle qui a un marché stable à un prix rémunérateur.

L'installation d'une grande sidérurgie apparaît vraiment comme une œuvre d'utilité publique. C'est l'industrie de base qui manque au Québec pour y mettre l'industrie secondaire sur un pied d'égalité avec celle des autres régions industrielles.

Le président de la Chambre de commerce et président du comité de sidérurgie, M. G. Letendre, Ing.P.

Plusieurs graphiques accompagnent le mémoire et montrent l'augmentation de la production d'acier au Canada depuis 1937, la consommation globale d'acier et les importations depuis 1937 également, et la consommation des produits plats et des autres produits laminés de 1951 à 1959.

D'après le numéro d'avril 1961 de "Steel Fact" publié par l'American Iron and Steel Institute, entre cinq et six milliards de dollars seront dépensés pour augmenter la production sidérurgique mondiale en 1961.

Gérald Martineau...

(Suite de la première page)

"Qui donnait instruction de préparer les chèques?"

M. Archambault remettait les chèques à M. Charles Dupuis.

Il lui est arrivé de les donner à M. Martineau lui-même. Il s'était rendu au bureau du trésorier de l'U.N. en 1957. Il lui avait alors remis une enveloppe contenant les chèques.

M. Martineau n'a pas demandé ce qu'il y avait dans l'enveloppe?

— Non.

— Il a gardé l'enveloppe?

— Oui.

— Quel était le profit de Brandram-Henderson, quand il vendait au gouvernement québécois?

— Je crois qu'on peut l'établir entre 40 et 50 p.c. brut.

M. Archambault, qui était général des ventes, a été informé par ses patrons que le prix serait de \$6.10.

Le témoin a ensuite déclaré que les commissions payées à des intermédiaires ont été sur une période d'années, d'environ \$210.000 ou \$215.000.

Le juge: Si votre compagnie n'avait pas versé ces commissions, auriez-vous fait bénéficier le gouvernement de cette ristourne?

Le témoin: Certainement oui.

Le juge: Quels étaient ces intermédiaires? Est-ce des agents, des vendeurs?

Le témoin: Des gens dont les noms étaient assignés, des gens que pour la plupart nous ne connaissions pas.

Le juge: Certains de ces gens avaient-ils droit à la commission?

Le témoin: Oui.

Il fut ensuite établi que la grande majorité de ces gens n'ont jamais rien fait pour la compagnie.

"Cette commission de \$1.50 du gallon est-elle la commission normale que vous payez à vos vendeurs?"

— Oh non!"

Comme dans le cas d'Automotive, la compagnie a refusé de dénoncer à l'impôt les sommes payées aux intermédiaires.

T. W. Shales
M. Shales, de Ville-Mt-Royal, est vice-président de Brandram-Henderson et gérant général. Me Fortier l'interroge.

Il occupe le poste de gérant général depuis janvier 1960. Il précise bien que les administrateurs actuels n'ont rien à voir avec ceux qui ont précédé cette date. La compagnie fut achetée par de nouveaux intérêts, ceux de C.I.L.

Les directeurs nommés en janvier 1960 ne savaient pas que B-H payait une commission à des intermédiaires sur les ventes au gouvernement québécois.

Ce système fut aboli, sauf sur les commandes reçues avant janvier 1960. La commission était toujours de \$1.50 le gallon, qui se vendait \$6.10.

M. Shales parle ensuite des ventes de peinture à d'autres administrateurs. Le prix était de \$3.28 le gallon, plus le prix (0.77) des sphères de verre.

La Saskatchewan...

(Suite de la page 6)

ces derniers deviennent des clients du Canada. Le gouvernement d'Ottawa devrait également adopter des mesures pour augmenter le pouvoir d'achat des Canadiens, soit en venant en aide aux fermiers et en accordant des bénéfices supplémentaires aux chômeurs.

Le juge Salvas...
(Suite de la première page)

position, de faire une enquête partisane et punitive.

La commission en vient donc à la conclusion qu'il n'y a pas eu mépris de cour de la part de M. Lévesque. La Commission n'est l'agent ni le représentant de personne et elle ne permet pas que l'enquête soit détournée de ses fins, et elle compte, pour ce faire, sur la collaboration de tous les citoyens.

Me Edouard Masson a déclaré respectueusement qu'il n'acquiescait pas à ce jugement et résolvait tous les recours qu'il peut avoir en cette circonstance.

commissions. Il a aussi été recommandé par l'ex-député (UN) de Lévis, M. Albert Samson.

Son travail électoral était, en 1956, "réviser de listes électorales".

Le témoin était piteux à sa sortie de la Cour.

M. Cloutier est québécois. Me Lévesque lui demande ce qu'il faisait de juillet 1955 à 1960.

Il travaillait pour Nettoyeurs Sillery. Il est aujourd'hui président d'une compagnie de nettoyage.

Automotive Products lui a versé, sans raison, \$617.14 en 1957; B.H. en 1955, \$700, et en 1957, \$900; Charles Cussion Ltee et Massey Harris ont également payé de soi-disant commissions. Dominion Steel and Coal a payé aussi.

AVIS
Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 151 (4) du code civil, que WELDON TRADING CO. INC. dont le siège principal est situé dans la province de Québec est situé dans la ville de Montréal, à transporter toutes ses créances et comptes aux livres actuels et futurs à LA BANQUE TORONTO-DOMINION, à titre de garantie, par acte portant la date du 24 jour d'avril 1961, et enregistré au Bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 10 jour de mai 1961, sous le numéro 1332030.

Le 10 jour de mai 1961
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS
Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 151 (4) du code civil, que L. Flier Trading under the name of The Flier Clothing Store, dont le siège principal est situé dans la province de Québec est situé dans la ville de Montréal, à transporter toutes ses créances et comptes aux livres actuels et futurs à LA BANQUE TORONTO-DOMINION, à titre de garantie, par acte portant la date du 24 jour de mai 1961, et enregistré au Bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 10 jour de mai 1961, sous le numéro 1332030.

Le 10 jour de mai 1961
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

MINISTRE DES TRANSPORTS
OTTAWA, ONTARIO

SOUMISSIONS
DES SOUMISSIONS CACHETÉES, adressées au soumissionnaire et portant la mention "soumission pour éclairage de rue — Dorval", seront reçues jusqu'à 3 heures de l'après-midi, heure avancée de l'est, le 13 mai 1961, pour une installation d'éclairage sur la route donnant accès à l'aéroport de l'aéroport international de Montréal (P.Q.).

On pourra examiner les plans, devis et autres documents de soumission au bureau de l'acheteur régional bâtiment des magasins et des expéditions, septentrionales, aéroport de Montréal, Dorval, et en obtenir des exemplaires sur dépôt d'un chèque visé de \$25 établis à l'ordre du Receveur général du Canada. Les plans et devis seront également en montre au Builders' Exchange à Montréal.

Le secrétaire,
F. T. COLLINS.
Le 12 mai 1961.

Instituteur demandé
Classes 8e et 9e années, garçons.

S'adresser à:
G. Thérberge,
Secrétaire
Commission scolaire
catholique de Delson.
Comité de Laprairie
NE. 2-1920

Professeurs demandés
Ecole secondaire de SCHEFFERVILLE, P. Q.

Qualifications: B.A. ou B. Ed., 2 à 10 ans d'expérience. Salaire: \$4,800.00 à \$8,000.00 d'après qualifications et expérience. Cours lettres-sciences, titulaire pour 10e année et spécialiste en sciences mathématiques.

Répondre immédiatement donnant renseignements complets à:
Secrétaire-trésorier,
Municipalité Scolaire Catholique,
C.P. 189, SCHEFFERVILLE, P.Q.

Le syndicat...

(Suite de la page 3)

let ont été modifiés pour porter la date du 24 juin. Bruno Macdonald a dit reconnaître dans cette modification l'écriture de Nestor Henley. Il a d'ailleurs précisé par la suite que les entrées dans le grand livre n'étaient pas faites au fur et à mesure mais avaient été faites une fois la grève terminée par Nestor Henley. Celui-ci avait été employé par le syndicat durant quelques mois après la grève pour mettre à jour la comptabilité du syndicat durant les sept mois de la grève.

Comment 2,000...

(Suite de la page 5)

1945 par un ancien subordonné d'Eichmann le major SS Dieter Wisliceny, exécuté en 1946 en Tchécoslovaquie pour crimes de guerre. Celui-ci déclare qu'il n'a pu cacher sa stupéfaction en apprenant d'Eichmann que Hitler avait ordonné l'extermination des Juifs d'Europe. Comme Wisliceny manifestait des doutes quant à la sagesse de cette décision, Eichmann lui répondit qu'il ne devait pas se montrer sentimental.

EN EUROPE

4e Voyage des ANCIENS NORMALIENS

En bateau : du 28 juin au 5 sept. 70 jours
(RYNAND & L'EMPRESS OF CANADA)

\$1097.00 TOUT COMPRIS 12 pays

HOLLANDE, BELGIQUE, ALLEMAGNE, LA SUISSE, ITALIE, SAN-MARINO, VATICAN, MONTE-CARLO, FRANCE, ESPAGNE, ANDORRE ET L'ANGLETERRE.

S'adresser à: CERTO LTD — VI. 9-2381 ou G. BELLEFLEUR, 3973 MENTANA, LA. 3-2583

LA COMMISSION DES ECOLES CATHOLIQUES DE MONTRÉAL

SOUSSION

AVIS AUX ENTREPRENEURS

La Commission des écoles catholiques de Montréal recevra jusqu'à trois heures p.m., le mardi 6 juin 1961, des soumissions pour la construction d'un agrandissement à l'école Saint-Pascal-Baylon située à 6316-20 Chemin de la Côte-des-Neiges, Montréal.

Ces soumissions seront scellées et adressées à La Commission des écoles catholiques de Montréal, 3737 est, rue Sherbrooke, Montréal 36, et devront porter, en sus de l'adresse, les mots: "Soumission — Ecole Saint-Pascal-Baylon".

Chaque soumission sera faite sur la formule officielle fournie par l'architecte et elle sera accompagnée d'un chèque de garantie équivalant à dix pour cent (10%) du montant total de la soumission. Ce chèque personnel sera fait à l'ordre de la Commission des écoles catholiques de Montréal et devra être certifié par une banque canadienne à charte. Toute soumission qui ne sera pas accompagnée d'un tel chèque et qui ne sera pas faite suivant la formule fournie par le Bureau de l'architecte ne sera pas considérée.

Les soumissionnaires pourront se procurer, moyennant un dépôt de CENT dollars (\$100.00) payable en monnaies légales ou par un chèque certifié à l'ordre de l'architecte, les plans, devis, formules de soumissions, etc., en s'adressant à M. Jacques M. Morin, architecte, 6555 Chemin de la Côte-des-Neiges, Montréal 26. Tél.: RE. 9-1716.

Ce dépôt sera remboursé à ceux qui auront retourné les plans, devis, etc., en bon état, dans les quinze jours suivant la date de l'ouverture des soumissions.

La Commission ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Les soumissionnaires sont invités à assister à l'ouverture des soumissions qui se fera au cours de la session régulière de La Commission, le mardi 6 juin 1961, à 3 heures p.m.

Le secrétaire
PAUL-EMILE ALIN

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

INGENIEURS-CONSEIL

BEAUCHEMIN — BEATON — LAPOINTE
INGENIEURS RE. 1-8521 CONSEIL
6655 CHEMIN COTE-DES-NEIGES - MONTREAL 26, QUE.

ASSURANCE

Horace Labrecque et Fils Ltee
Courtiers d'assurances
Agences
Nouvelles institutions des communautés religieuses à se prévaloir de nos services particuliers
1411, rue Crescent
Victor 9-3371

BREVETS D'INVENTION

MARQUES DE COMMERCE BREVETS D'INVENTION
en tous pays
MARION, MARION ROBIN & BASTIEN
2100, rue DRUMMOND
MONTREAL 25

DACTYLOGRAPHES

"Tout pour le bureau"
Dactylographes machines à additionner, à écrire les chèques, filières, pupitres, armoires, etc.
Canada Dactylographe Inc.
Tél. VI. 4-3491 R.-T. Armand
44, rue St-Jacques, Montréal

MEDECINS

Dr Maxime Brisebois
Electricité médicale - Rayons X
L.G.M.C. F.R.C.S.
De la Faculté de Médecine de Paris. Maladies générales, endocriniennes, urinaires, digestives, etc.
Bureau tous les jours de 10 h. à midi; 2 à 6, 7 à 8 h. excepté samedi de 10 h. à midi, de 2 à 4. LA. 3-5252 — 616, Sherbrooke est.

Dr C. Melillo

Gradué d'Europe
Généraliste, pédiatre, neurologue, maladies psychosomatiques, sexuelles, nervueuses, impuissance, infertilité, anxiété, timidité, dépression, hémorragies, alcoolisme, obésité, rhumatismes, etc.
134, rue St-Jacques, Montréal

ASSURANCES

Compagnie d'Assurance sur la Vie
La Saubegarde
MONTREAL

REGISSEUR DE PLATEAU

(Assistant à la production)

SOCIETE RADIO-CANADA MONTREAL

Qualités exigées:

- Grade universitaire ou l'équivalent.
- Avoir de l'entregent.
- Propensions artistiques.
- Expérience acquise à la radio ou à la télévision privée, dans l'industrie du film, sur le plateau, ou dans une école spécialisée.

Privileges:

- Caisse de retraite et assurances collectives.
- Echelle de traitement: \$3927 à \$5964.

Faire parvenir curriculum vitae ainsi que votre photographie au:

Bureau d'emploi, Case Postale 6,000, Montréal

PREPOSE AUX RECHERCHES

SOCIETE RADIO-CANADA MONTREAL

Qualités exigées:

- Bilingue.
- Grade universitaire en psychologie, sociologie ou toute autre discipline connexe.
- Quelques années d'expérience de la recherche en science sociale.
- Connaissance approfondie de la théorie et des méthodes d'analyse statistique.
- Connaissance de base des techniques d'échantillonnage et des recherches sur la communication avec les masses.
- Facilité à rédiger des rapports clairs et précis.

Privileges:

- Caisse de retraite et assurances collectives.
- Echelle de traitement: \$6950 à \$8870.
- Trois semaines de vacances annuelles.

Faire parvenir curriculum vitae au:

Bureau d'emploi, Case Postale 6,000, Montréal.

IL Y A ENCORE DES PLACES POUR JUIN ET JUILLET

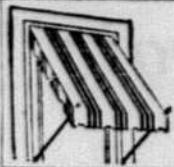
a bord des jets DC-8 ou à prix moindre sur DC-7C (classe économique)

Vois quotidiens KLM sans escale vers l'Europe par Montréal ou New-York

Consultez votre agence de voyages ou téléphonez à KLM

Bureaux KLM dans les 14 principales villes du Canada

KLM à Montréal:
Edifice de l'Aviation Internationale
UN 1-3411



Les auvents en toile ont toujours la confiance du public qui aime confort et beauté

ACHETEZ-LES DE

LE DEVOIR

MONTREAL, MERCREDI, 24 MAI 1961

Cie d'auvents des MARCHANDS

Articles en toile, tentes, drapeaux, parasols de jardin

UN. 6-6855 — 24 est, rue St-Paul



LA SESSION FÉDÉRALE

Les Indiens ne veulent pas "s'affranchir"

OTTAWA — Un haut fonctionnaire a déclaré hier au comité des affaires indiennes des Communes que les Indiens du Canada ont, dans le passé, répudié l'option de la citoyenneté qui leur est offerte et qu'ils vont vraisemblablement manifester la même attitude de refus à l'avenir. M. L.L. Brown, directeur de la division des affaires indiennes du ministère de la Citoyenneté et de l'immigration, a précisé que les avantages de l'affranchissement, c'est-à-dire l'accès aux privilèges et obligations qui s'attachent à la pleine citoyenneté, n'ont guère exercé d'attrait sur les Indiens jusqu'ici. Au cours du dernier exercice financier, le ministère n'a reçu que 151 demandes d'affranchissement sur les quelque 179.000 Indiens du pays. De ce nombre, 91 demandeurs ont été agréés. M. Brown constate qu'il ne se manifeste pas chez

les Indiens une volonté très nette d'accéder à la citoyenneté. De 1876 à 1918, a-t-il dit, on a dénombré 182 Indiens qui se sont prévalus des avantages de la loi prévoyant l'affranchissement. De 1878 à 1949, à peine 4.000 Indiens ont accédé librement à la pleine citoyenneté. Il ne semble donc pas, dit-il, que l'affranchissement soit pour l'avenir un meilleur mode d'intégration qu'il ne l'a été par le passé. Mais il y a lieu de conserver cette loi, en l'améliorant. L'une des raisons pour lesquelles les Indiens n'ont pas tendance à se prévaloir des dispositions de l'affranchissement, a dit M. Brown, est le fait que les Indiens obtiennent graduellement les droits des autres citoyens canadiens: droit de vote, droit d'acheter des alcools, etc., sans passer par l'étape de l'affranchissement.

Eternel conflit: armement et désarmement

OTTAWA — Le ministre de la défense nationale a fait savoir aux Communes hier que le gouvernement continue de dépenser de l'argent pour la production de l'acier à réaction CF-104 et du projet "Honest John". M. Harkness a donné cette réponse à la question de M. Paul Hellyer (libéral de Toronto). Ce dernier a alors demandé au ministre si une telle politique n'indiquait pas un manque de confiance du gouvernement à l'égard des entretiens sur le désarmement. Le ministre a expliqué que cette ques-

tion comporte une insinuation que le député n'a pas le droit de faire durant la période réservée aux questions. M. Hellyer a encore voulu savoir si le Canada s'opposait au projet d'équiper les forces de l'OTAN d'armes nucléaires. Comme le ministre de la défense ne répondait pas à la question, le député libéral s'est adressé au premier ministre. Ce dernier a répondu que des décisions de cette nature ne sont pas communiquées au cours de la période des questions.

\$20,000 pour une étude sur l'habitation

OTTAWA (DNC) — M. David J. Walker, ministre responsable de l'activité de la Société centrale d'hypothèques et de logement, l'organisme fédéral du logement, annonce que le gouvernement fédéral a autorisé la SCHL à verser un octroi de \$20,000 à la "Co-operative Union of Canada" en vue d'entreprendre une étude de l'habitation coopérative au Canada. Le but de cette étude est de déterminer les mesures qui pourraient être nécessaires ou désirables de prendre en vue de stimuler et

coordonner l'habitation coopérative. Cette étude comprendra un programme de recherches intensives et d'enquêtes sur toutes les phases de l'habitation coopérative. Un relevé des logements coopératifs dans d'autres pays constituera une partie importante de cette étude. La partie V de la Loi nationale sur l'habitation prévoit une aide du gouvernement fédéral pour conduire des enquêtes en vue d'améliorer et de développer la construction de logements améliorés.

Le rapport de la Commission O'Leary

OTTAWA — Le premier ministre Diefenbaker recevra cette semaine un exemplaire du rapport de la commission royale qui a enquêté sur les périodiques. M. Michael Pittfield, secrétaire du chef du gouvernement, annonce la nouvelle. Il a ajouté

que le rapport sera déposé aux Communes au début de juin. On attend pour le faire que soit imprimée la version française. M. Grattan O'Leary, président de l'Ottawa Journal, a dirigé l'enquête.

La maison natale de sir Wilfrid Laurier

OTTAWA — Le ministre des ressources naturelles, M. Dinsdale, a déclaré hier qu'il fera enquête pour déterminer s'il est vrai que la maison natale de sir Wilfrid Laurier à St-Lin, qui est devenue un monument historique, était fermée hier, jour de la fête Victoria. C'est le dé-

puté libéral de Richelieu-Verchères, M. Lucien Cardin, qui avait soulevé la question en demandant s'il ne serait pas possible de faire en sorte de tenir ouverts les monuments historiques les jours de fêtes pendant la saison touristique.

L'enquête Salvas aux Communes

OTTAWA (DNC) L'enquête Salvas a été brièvement évoquée hier aux Communes, à l'occasion d'une interpellation de M. Douglas Fisher, social-démocrate de Port Arthur. M. Fisher a demandé au ministre de la justice, M. Davie Fulton, si la commission d'enquête sur les pratiques restrictives étudiées les comptes rendus de la commission Salvas en vue de constater s'il s'y est trouvée la sorte de collusion qui justifierait

l'adoption de la loi contre les pratiques commerciales. M. Fulton a répondu: non. Il ajouta: "Il s'agit d'une enquête politique que nous n'aimons certes pas à prendre officiellement connaissance d'une telle enquête, du moins tant qu'un rapport officiel n'aura pas été présenté. Nous ne voulons pas nous mêler des affaires politiques de la province de Québec."

L'affaire Biernacki

Le juge décidera demain s'il y a matière à procès

Le juge Peter Shroteno fera connaître jeudi sa décision d'envoyer ou non l'ingénieur polonais Thomas Biernacki aux assises pour subir un procès sous l'accusation d'espionnage. La dernière phase de l'enquête préliminaire s'est terminée hier par l'argumentation des avocats de l'accusation et de la défense.

Le juge a conclu à la fin de l'audience qu'il aurait en somme à donner une interprétation de la loi sur l'espionnage, tel que le contexte du code criminel l'entend.

Resumant la preuve que la Couronne a tenté d'établir contre Biernacki, Me Jean Miquelon a dit qu'il ressortait des documents produits devant la

cour que l'accusé était venu au Canada dans l'intention d'accumuler des informations de caractère scientifique ou politique qui pouvaient servir à la suite de la guerre d'espionnage de la Pologne.

Me Miquelon a dit que Biernacki a tenté d'établir des contacts avec des personnes attachées au Conseil national des recherches et des employés de firmes chargées d'effectuer des travaux secrets. Des notes saisies par les effets personnels de l'accusé contiennent des détails sur une quinzaine de personnes, au nombre desquelles se trouvent un officier de l'armée canadienne, un professeur d'école secondaire, plusieurs ingénieurs et un antiquaire. Aucune de ces personnes n'a été identifiée en cour, sur l'ordre du juge.

Me Joseph Cohen, avocat de la défense, a pour sa part déclaré dans une courte argumentation que tout cela n'avait que valeur de commérage et ne pouvait certainement pas être considéré comme un ensemble de renseignements secrets pouvant mettre la sécurité du Canada en danger.

Il a dit que la preuve présentée par la poursuite ne montrait aucun fait qui soit condamné par la loi au sujet des secrets officiels.

Arrivé au Canada en mai dernier, Biernacki a été arrêté le mois dernier sous les accusations d'avoir obtenu, compilé et enregistré des informations susceptibles de mettre en danger la sécurité du pays; d'avoir tenté de transmettre ces informations à une puissance étrangère; et d'avoir pris les dispositions nécessaires pour le faire.

Une banque de financement à long terme est une nécessité urgente: il faut agir tout de suite

QUEBEC (DNC) — La Chambre de commerce de la province de Québec, par la bouche de son président, M. Gérard Letendre, a réclamé hier après-midi la création d'une banque de financement à long terme pour les industries du Québec.

Le mémoire qu'elle a présenté hier à M. Georges Lapalme et à M. René Lévesque dit que le groupe canadien-français n'a guère participé à la croissance économique de la province quant à l'exploitation des ressources naturelles et à l'organisation de l'industrie manufacturière.

Le mémoire souligne les nombreux avantages qu'aurait une banque de financement à long terme, demande l'aide du gouvernement et conclut à l'urgence d'adopter, dès cette session, une loi qui autoriserait le gouvernement à y contribuer, quitte à déterminer plus tard les modalités de cette contribution.

Le mémoire dit, entre autres choses: La croissance économique de la province a été fondée sur l'exploitation de nos ressources naturelles et l'organisation d'une industrie manufacturière approvisionnant le marché local sans que le groupe canadien-français y soit associé d'une façon appréciable.

Il n'y a qu'un domaine où l'entreprise canadienne-française ait atteint une taille notable: celui de la finance.

Toutefois, les fonds ainsi rendus disponibles ont servi surtout à fournir du capital social de sorte que nos organismes financiers n'ont eu que peu d'influence sur le développement économique de la province.

Une banque de financement à long terme permettrait de remédier à cette carence et présenterait d'immenses avantages: a) Possibilité de drainer l'épargne et de l'investir dans des activités productrices tout en limitant les risques. b) Expansion du contrôle canadien-français sur certains secteurs de l'économie.

c) Mobilisation des moyens financiers nécessaires à l'exploitation de nouveaux produits, de nouveaux procédés technologiques ou au développement de secteurs industriels et commerciaux jusqu'alors délaissés. d) Groupement d'équipes de techniciens et d'administrateurs qui peu d'entreprises pourraient songer à porter seules.

Une banque de financement à long terme pourrait ainsi apporter une contribution spectaculaire au développement de l'économie de la province de Québec. Une telle banque serait évidemment autorisée à prendre des participations dans des entreprises qui ne pourraient être financées qu'à des conditions beaucoup plus onéreuses. Il ne fait pas de doute qu'une banque de financement à long terme, dont le crédit serait solidement établi, serait en mesure d'obtenir des capitaux sur le marché à des conditions particulièrement avantageuses. Elle pourrait garantir des émissions en collaboration avec les courtiers, garantir des emprunts, louer des services d'entreprise ou d'administration. Elle serait autorisée à accepter des dépôts à terme à partir d'un montant minimum et rassemblerait ainsi des capitaux à court et à moyen terme.

Il est important de noter qu'une telle banque de financement n'entrerait pas en concurrence avec les organismes financiers traditionnels. Elle ne serait le complément. Elle ne

serait en aucun cas au développement normal de ces organismes. Le rôle nécessaire de telles banques de financement à long terme a été depuis longtemps reconnu à l'étranger. En particulier, la formule de la banque d'affaires existe un peu partout en Europe depuis fort longtemps. Des banques comme la Société générale de Belgique ou la Banque de Paris et des Pays Bas ont des ramifications internationales et comptent parmi les plus grandes entreprises européennes. Depuis quelques années des organismes ont été créés qui

s'apparentent à des banques de financement à long terme. On peut se demander, néanmoins, si ces organismes ont eu à leur naissance, une taille suffisante. Le problème essentiel, effectivement, est un problème de taille dans notre province. Il est très douteux que l'on puisse attendre qu'une petite entreprise devienne graduellement importante et soit alors en mesure de faire face à certains problèmes économiques actuels; en outre, il n'est pas certain qu'une petite entreprise financière puisse, dans le domaine du crédit à long terme, grandir rapidement.

En effet, une petite entreprise n'arriverait pas à lancer les projets à une certaine importance pour lesquels jusqu'à maintenant on a toujours fait appel à des capitaux extérieurs. La tendance actuelle se perpétuerait donc, en même temps que s'étendraient les investissements étrangers de type direct. Il est alors à peu près certain que la banque resterait cantonnée dans le financement d'entreprises de petite ou de moyenne taille.

Dans un pays où une province ou les intérêts financiers sont considérables et concentrés, toute réorientation doit par définition se fonder sur des intérêts d'un ordre de grandeur analogue. Toute autre formule ne peut être qu'une expérience originale, intéressante, mais platonique. Dans la province de Québec, un projet comme celui que nous préconisons ne peut se passer de l'appui du gouvernement.

La Société générale de Belgique qui a joué un rôle décisif dans la création de l'industrie sidérurgique belge et dans les transports a obtenu un tel appui du gouvernement belge; la Finance Corporation for Industry d'Angleterre, a obtenu le même appui de la Banque d'Angleterre qui est une banque d'Etat.

mais plutôt le 24 juin et les talons des chèques qui portaient à l'origine la date du 1er juillet.

(Suite à la page 2)

(Suite à la page 2)

(Suite à la page 2)

(Suite à la page 2)

(Suite à la page 2)

(Suite à la page 2)

(Suite à la page 2)

(Suite à la page 2)

(Suite à la page 2)

(Suite à la page 2)

(Suite à la page 2)

(Suite à la page 2)

(Suite à la page 2)

(Suite à la page 2)

(Suite à la page 2)

(Suite à la page 2)

(Suite à la page 2)

(Suite à la page 2)

(Suite à la page 2)

(Suite à la page 2)

Les eaux intérieures du Canada vont inclure Havre-St-Pierre

OTTAWA — La limite de deux cents milles, plus la zone que le gouvernement veut faire modifier l'accord sur la marine marchande du Commonwealth de façon à ce que cette zone soit exclue et réservée aux navires canadiens.

Afin d'appliquer cette mesure, le gouvernement veut faire modifier l'accord sur la marine marchande du Commonwealth de façon à ce que cette zone soit exclue et réservée aux navires canadiens. En vertu de l'accord actuel remontant à 1932, un navire immatriculé dans un pays du Commonwealth peut se livrer au cabotage au Canada et les navires immatriculés au Canada jouissent d'avantages réciproques dans le Commonwealth.

Le ministre des transports, M. Léon Balcer, a fourni cette précision hier aux Communes, soulignant qu'il voulait corriger sa déclaration d'il y a une dizaine de jours et dans laquelle il annonçait de nouvelles mesures gouvernementales concernant le commerce maritime intérieur et la construction navale. Il avait alors déclaré que les eaux intérieures du Canada, réservées aux navires immatriculés au Canada, s'étendraient de la tête des Grands lacs jusqu'aux Escomiums, soit une distance de 1.500 milles.

La nouvelle limite étend la zone réservée aux caboteurs canadiens de plus de

deux cents milles, plus la zone que le gouvernement veut faire modifier l'accord sur la marine marchande du Commonwealth de façon à ce que cette zone soit exclue et réservée aux navires canadiens.

En vertu de l'accord actuel remontant à 1932, un navire immatriculé dans un pays du Commonwealth peut se livrer au cabotage au Canada et les navires immatriculés au Canada jouissent d'avantages réciproques dans le Commonwealth.

Le ministre des transports, M. Léon Balcer, a fourni cette précision hier aux Communes, soulignant qu'il voulait corriger sa déclaration d'il y a une dizaine de jours et dans laquelle il annonçait de nouvelles mesures gouvernementales concernant le commerce maritime intérieur et la construction navale. Il avait alors déclaré que les eaux intérieures du Canada, réservées aux navires immatriculés au Canada, s'étendraient de la tête des Grands lacs jusqu'aux Escomiums, soit une distance de 1.500 milles.

La nouvelle limite étend la zone réservée aux caboteurs canadiens de plus de

deux cents milles, plus la zone que le gouvernement veut faire modifier l'accord sur la marine marchande du Commonwealth de façon à ce que cette zone soit exclue et réservée aux navires canadiens.

En vertu de l'accord actuel remontant à 1932, un navire immatriculé dans un pays du Commonwealth peut se livrer au cabotage au Canada et les navires immatriculés au Canada jouissent d'avantages réciproques dans le Commonwealth.

Le ministre des transports, M. Léon Balcer, a fourni cette précision hier aux Communes, soulignant qu'il voulait corriger sa déclaration d'il y a une dizaine de jours et dans laquelle il annonçait de nouvelles mesures gouvernementales concernant le commerce maritime intérieur et la construction navale. Il avait alors déclaré que les eaux intérieures du Canada, réservées aux navires immatriculés au Canada, s'étendraient de la tête des Grands lacs jusqu'aux Escomiums, soit une distance de 1.500 milles.

La nouvelle limite étend la zone réservée aux caboteurs canadiens de plus de

deux cents milles, plus la zone que le gouvernement veut faire modifier l'accord sur la marine marchande du Commonwealth de façon à ce que cette zone soit exclue et réservée aux navires canadiens.

En vertu de l'accord actuel remontant à 1932, un navire immatriculé dans un pays du Commonwealth peut se livrer au cabotage au Canada et les navires immatriculés au Canada jouissent d'avantages réciproques dans le Commonwealth.

Le ministre des transports, M. Léon Balcer, a fourni cette précision hier aux Communes, soulignant qu'il voulait corriger sa déclaration d'il y a une dizaine de jours et dans laquelle il annonçait de nouvelles mesures gouvernementales concernant le commerce maritime intérieur et la construction navale. Il avait alors déclaré que les eaux intérieures du Canada, réservées aux navires immatriculés au Canada, s'étendraient de la tête des Grands lacs jusqu'aux Escomiums, soit une distance de 1.500 milles.

La nouvelle limite étend la zone réservée aux caboteurs canadiens de plus de

deux cents milles, plus la zone que le gouvernement veut faire modifier l'accord sur la marine marchande du Commonwealth de façon à ce que cette zone soit exclue et réservée aux navires canadiens.

En vertu de l'accord actuel remontant à 1932, un navire immatriculé dans un pays du Commonwealth peut se livrer au cabotage au Canada et les navires immatriculés au Canada jouissent d'avantages réciproques dans le Commonwealth.

Le ministre des transports, M. Léon Balcer, a fourni cette précision hier aux Communes, soulignant qu'il voulait corriger sa déclaration d'il y a une dizaine de jours et dans laquelle il annonçait de nouvelles mesures gouvernementales concernant le commerce maritime intérieur et la construction navale. Il avait alors déclaré que les eaux intérieures du Canada, réservées aux navires immatriculés au Canada, s'étendraient de la tête des Grands lacs jusqu'aux Escomiums, soit une distance de 1.500 milles.

La nouvelle limite étend la zone réservée aux caboteurs canadiens de plus de

deux cents milles, plus la zone que le gouvernement veut faire modifier l'accord sur la marine marchande du Commonwealth de façon à ce que cette zone soit exclue et réservée aux navires canadiens.

En vertu de l'accord actuel remontant à 1932, un navire immatriculé dans un pays du Commonwealth peut se livrer au cabotage au Canada et les navires immatriculés au Canada jouissent d'avantages réciproques dans le Commonwealth.

Le ministre des transports, M. Léon Balcer, a fourni cette précision hier aux Communes, soulignant qu'il voulait corriger sa déclaration d'il y a une dizaine de jours et dans laquelle il annonçait de nouvelles mesures gouvernementales concernant le commerce maritime intérieur et la construction navale. Il avait alors déclaré que les eaux intérieures du Canada, réservées aux navires immatriculés au Canada, s'étendraient de la tête des Grands lacs jusqu'aux Escomiums, soit une distance de 1.500 milles.

La nouvelle limite étend la zone réservée aux caboteurs canadiens de plus de

deux cents milles, plus la zone que le gouvernement veut faire modifier l'accord sur la marine marchande du Commonwealth de façon à ce que cette zone soit exclue et réservée aux navires canadiens.

En vertu de l'accord actuel remontant à 1932, un navire immatriculé dans un pays du Commonwealth peut se livrer au cabotage au Canada et les navires immatriculés au Canada jouissent d'avantages réciproques dans le Commonwealth.

Le ministre des transports, M. Léon Balcer, a fourni cette précision hier aux Communes, soulignant qu'il voulait corriger sa déclaration d'il y a une dizaine de jours et dans laquelle il annonçait de nouvelles mesures gouvernementales concernant le commerce maritime intérieur et la construction navale. Il avait alors déclaré que les eaux intérieures du Canada, réservées aux navires immatriculés au Canada, s'étendraient de la tête des Grands lacs jusqu'aux Escomiums, soit une distance de 1.500 milles.

LE DEVOIR, MONTRÉAL, MERCREDI, 24 MAI 1961

Une prise de conscience réaliste et sereine

Le discours prononcé dimanche par Son Éminence le cardinal Léger à la deuxième rencontre nationale des comités diocésains d'Action catholique fera époque. On le citera souvent comme prise de conscience réaliste et sereine de la situation religieuse au Canada français en 1961.

Réalisme et sérénité sont en effet les deux caractéristiques de ce texte. L'archevêque de Montréal voit les choses comme elles sont, sans se laisser aller à des regrets inutiles ou à des espoirs exagérés. Dans son cœur, il se sent sûrement attristé du déclin de la foi et de la baisse de la pratique religieuse, mais il estime qu'il ne sert à rien de gémir.

D'ailleurs, il n'est pas dit que les Canadiens français doivent fatalement vivre, en les répétant bêtement, toutes les expériences des catholiques dans les pays industrialisés. Il n'est qu'à regarder ce qui se passe outre-frontière. Le catholicisme aux États-Unis est un phénomène surtout urbain, et pourtant il est en pleine expansion, puisqu'il a augmenté de treize millions et demi durant les dix dernières années. Accepter comme une fatalité que l'industrialisation du pays et l'urbanisation de la population doivent nécessairement entraîner un recul des convictions religieuses reflète un pessimisme nullement justifié.

A des problèmes nouveaux, il faut chercher des solutions nouvelles. Le Canada français a vécu depuis ses origines un catholicisme de mission. Expliquons-nous. Quand les missionnaires abordent une terre infidèle, ils assument tout, même les fonctions profanes avant les œuvres spirituelles. Ils ouvrent des dispensaires, bâtissent des hôpitaux, se chargent de l'éducation, de l'école primaire à l'université. Les œuvres de miséricorde corporelle précèdent la prédication de l'évangile, le déploiement de la liturgie et l'administration des sacrements. Les missionnaires sont des grands bâtisseurs autant que des convertisseurs.

Il y a plus de trois cents ans que l'Eglise assume une multitude de fonctions, pas toujours d'ordre spirituel, au Canada français. A l'époque des découvertes et des défricheurs, la chose allait de soi. Après la conquête, il fallut bien que le clergé, devant la carence, l'indifférence ou l'hostilité du pouvoir politique, continuât à s'occuper de tout: d'agriculture, de colonisation, d'instruction publique, de soins aux malades, d'œuvres patriotiques, et le reste. Le peuple l'acceptait. Un curé indifférent aux besoins matériels de ses ouailles était tenu pour un mauvais curé. Il est d'ailleurs remarquable que les prêtres et les évêques qui ont laissé un grand nom dans l'histoire du Canada sont précisément ceux qui eurent une réputation de grands bâtisseurs: le père Lacombe, le curé Labelle, Mgr Bourget, Mgr Provencher. Le peuple n'était pas moins exigeant sur le plan de la défense de la culture du groupe canadien-français. Un curé ou un évêque qui n'aurait pas été en même temps un patriote, fût-il par ailleurs un saint homme, serait resté incompris.

L'époque des pionniers et des bâtisseurs est révolue. La société canadienne-française est passée, presque sans transition, de la Renaissance au vingtième siècle. On peut le regretter mais non pas s'arc-bouter. Le torrent continuera à rouler vers la mer; il ne remontera pas à la source.

Le discours du cardinal-archevêque de Montréal est un appel aux laïcs. Il décrit sobrement une situation et il dit carrément aux laïcs:

Vous trouvez que le clergé en même temps trop large; cessez de vous plaindre et prenez votre place. L'opération de substitution ne se fera pas sans heurts. Des clercs n'admettront pas aisément d'être remplacés par des laïcs dans des fonctions qu'ils sont habitués à considérer comme leurs. Les laïcs, de leur côté, se rendront compte que la critique est plus facile que l'action. Beaucoup sont mécontents de l'état de choses actuel qui refusent de faire leur part, quand ils seront sollicités. Un passage du discours est à retenir:

"Les laïcs doivent cependant comprendre que c'est moins par leurs paroles et leurs discours que par leur vie et leurs actes qu'ils peuvent rendre un témoignage authentique, au sein de la société. C'est d'abord leur compétence professionnelle qui leur permettra de se faire accepter. A ce point de vue, ils ne doivent rien négliger pour acquiescer pleinement les qualifications qui feront d'eux des citoyens modèles en mesure de servir leurs frères."

L'anticléricalisme verbal est un sport facile. L'acceptation de responsabilités exige un effort de renoncement qu'un petit nombre semble capable de donner. Si l'Eglise décidait de se retirer subitement de toutes les œuvres d'éducation et d'assistance sociale ou elle assume des responsabilités partiellement profanes, c'est toute la société canadienne-française qui en serait ébranlée pour une génération. On serait bien en peine de trouver le personnel compétent pour remplacer les prêtres, les religieux et les religieuses qui oeuvrent à petit salaire dans des centaines d'institutions. La substitution se fera donc lentement, par étapes, au fur et à mesure que des laïcs seront prêts à prendre des responsabilités croissantes.

Dans son allocution, l'archevêque de Montréal revient fréquemment sur l'idée que les laïcs sont, eux aussi, l'Eglise. Comme les prêtres, mais d'une façon différente, ils doivent porter témoignage: témoignage de leur compétence d'abord, témoignage de leur droiture comme citoyens, témoignage de leur ferveur comme chrétiens.

Il n'est pas toujours facile d'assumer ses responsabilités en toute simplicité et désintéressement. Les affaires sont plus attirantes que les œuvres, la critique plus facile que l'action. Et puis, on sent le poids de ses insuffisances intellectuelles et spirituelles. On s'imagine aisément que pour faire œuvre utile dans l'Eglise, il faut être exempt de défauts et de fautes. Pourtant la Rédemption est un miracle qui n'est jamais achevé; chacun doit apporter sa contribution comme il est, avec ce qu'il est, conscient de ses insuffisances, simplement disposé à faire de son mieux. Au fur et à mesure que l'action des laïcs s'étendra dans l'Eglise, il faudra faire appel à des gens de plus en plus différents comme caractères, comme tempéraments, comme idées. Les bons garçons seront peut-être moins nombreux, tandis que les gens efficaces assumeront en plus grand nombre le risque de l'aventure.

Gérard FILION

Blocs-Notes

Comment la Gazette et le Star découvrent le séparatisme

Le séparatisme québécois obtenait hier les honneurs de la première page, dans la Gazette, et ceux de la page trois dans le Star. Dans les deux cas, apparaissait une photo sur quatre colonnes, un reportage sur deux. C'est un départ en flèche. On peut se demander comment ce résultat fut obtenu.

Les deux journaux anglophones de Montréal se sont-ils tout d'un coup décidés à expliquer à leurs lecteurs pourquoi le séparatisme réapparaît dans le Québec en 1961? Ce serait un excellent service à leur rendre — à rendre aussi, du reste, à la cause canadienne. Seuls des journaux situés à Montréal, ayant dans leur personnel des francophones, pourraient le faire aisément. Ceci répondrait bien à ce qu'on attend du libéralisme britannique.

De quoi se féliciter... En vérité, les choses se sont passées autrement. Sauf erreur, voici la succession des événements.

Il y a deux semaines, le réseau anglais de Radio-Canada, dans un programme à la radio, et un autre à la télévision (ce-lui-ci, que nous avons vu, était excellent), a donné la parole à de jeunes intellectuels cana-

diens-français, ainsi qu'à de moins jeunes. Ainsi Radio-Canada jouait l'un de ses rôles, qui est d'informer ses spectateurs de ce qui se passe de neuf au Canada.

A la suite de quoi — post hoc, ergo propter hoc? — Me Paul Aubut, vétéran du 22^e régiment, dénonçait le séparatisme québécois dans une entrevue plus remarquable par son épaisseur que par son sérieux. Cette étrange conférence de presse obtenait dans tous les journaux de Montréal, y compris ceux de langue anglaise, une large diffusion. Ainsi les lecteurs anglophones entendaient parler du séparatisme parce qu'un Canadien français dénonçait cette doctrine.

Sur le pavé... Là-dessus, des inconnus se sont livrés, sur la demeure et la voiture de Me Aubut, à des actes de "vandalisme": l'ex-

pression est de M. André d'Almeida, président du Rassemblement pour l'indépendance nationale, qui condamne formellement ce genre de nuisances. On a en effet peint en jaune et en noir, chez Me Aubut, les mots "liberté", "foi" et "traître" — ce dernier, par nervosité ou ignorance, orthographié traite.

Ainsi donc Me Aubut est hissé en page 1 de la Gazette et en page 3 du Star. Il lui a suffi pour cela de défendre sottement une idée raisonnable. Quant aux séparatistes, ils y grimperont avec lui grâce au vandalisme de quelques écervelés. Voilà, certes, de l'information bien faite.

Plus d'exactitude au "Star" Pour être juste, il faut d'ailleurs distinguer. L'information du Star est moins incomplète

Coup d'oeil sur un festival

Par l'abbé Jean-Marie Poitevin, p.m.e.

A Cannes, les festivals se suivent et ne se ressemblent guère; de moins ceux que j'ai suivis ces quatre dernières années. Je parle des films, naturellement, et non des mille et une manifestations hétéroclites qui se succèdent ou se croisent, qui vivent du festival ou le font vivre. Car, en matière de cinéma, il y a les poires et ceux qui les mangent...

A la plage et sur la Croisette, on dirait qu'il n'y a que des chômeurs. Et pourtant, au festival, il y a beaucoup de gens qui travaillent... à certaines heures, discrètement mais fiévreusement.

Ces commerçants, qui observent d'un air impassible, ils ont fort à faire dans leurs tendons, à rendre compte à bon escient leurs goussets bien manés. Il y a le contrat avantageux, à discuter et à conclure; mais auparavant le film à voir, en supplant les réactions populaires, qui sont bien différentes de celles des festivaliers.

Ces vedettes — quelques nouvelles étoiles, à l'ombre de beaucoup d'anciennes — elles font leur possible... et un peu plus, pour attirer l'attention, provoquer l'admiration, pour faire tâche et accomplir leur tâche, leur publicité tant recherchée, si nécessaire au succès de leur film et de leur propre carrière. Elles travaillent dur, elles aussi à leur façon.

Il y a évidemment des mondaines, et les excentriques de toutes sortes. Elles varient un peu, mais sont au fond toujours les mêmes. Leur but apparent: distraire. Leur but réel? — publicité, à soi-même ou au festival, par n'importe quelle sorte de technique ou d'audace.

Les critiques... après avoir vu ses deux ou trois films par jour, doit remplir en vitesse l'espace qui lui réserve impitoyablement son journal. S'il est superficiel parfois, et plus que ne comportent certains sujets, il faut comprendre qu'il n'est pas un encyclopédiste et qu'il ne faut pas exiger de lui toute science préalable à l'appréciation de toutes sortes de thèmes. On la lui suppose trop volontiers, et il finit malheureusement par y croire lui-même, non sans quelque suffisance, à force d'écrire de tout, en vitesse, avec une insuffisance de préparation ou de temps.

Les critiques

Ce qui est surtout regrettable (quoique bien compréhensible dans le cadre artificiel d'un festival), c'est que les valeurs spirituelles, la portée sociale ou morale, les incidences historiques, etc., sont escamotées ou complètement ignorées par une certaine critique. Les jugements esthétiques eux aussi sont superficiels ou fantaisistes; ils se réfèrent souvent à la seule valeur dramatique et sont portés à la louange des lendances politiques.

Et pourtant, cette année, plusieurs films ont une valeur réelle, par le fond autant que par la forme. Mais des journaux que celle de la Gazette, vraiment faite pour soulever les sentiments de ses lecteurs. En outre, le Star consacre au séparatisme un éditorial superficiel, mais, somme toute, à peu près exact.

On imagine bien que nous ne demandons pas aux journaux anglais une adhésion au séparatisme, que nous sommes les premiers à refuser. Nous ne leur suggérons pas non plus une attitude sympathique; un peu d'honnête curiosité suffirait.

Qu'il y ait dans le Québec environ trois mille séparatistes, cela ne promet pas la révolution pour demain, mais c'est un phénomène déconcertant, et qui doit avoir des causes. Il nous semble qu'un citoyen anglophone, mis devant ce fait, puisse se poser des questions. Il paraîtrait normal qu'un journal de langue anglaise entreprenne, à sa façon, d'y répondre. Une enquête honnête servirait les fins de l'entente au Canada; car c'est en échangeant franchement les idées qu'on a de part et d'autre, qu'on peut arriver à se comprendre un peu.

Une mission à remplir Par leur attitude, le Star et surtout la Gazette servent une prime aux irresponsables des deux camps: à celui qui fait son matamore ("monsieur, ils devront compter avec nous"), à ceux qui tirent un argument de la peinture jaune et noire. Je sais bien que le journalisme contemporain conduit souvent à de pareils excès: on cherche à exciter le lecteur plus qu'à l'informer, ou bien on lui raconte des violences qu'on n'explicite guère. Mais lorsque l'union même et l'intégrité du pays sont en cause, on pourrait procéder avec plus de tact et de sérieux.

Au fond, ce sont les lecteurs anglophones surtout qui auraient des leçons à tirer de ce qui se passe dans les milieux séparatistes. D'abord, ils l'ignorent bien davantage, et c'est normal. Surtout, ils ne deviennent pas, ne sentent pas quelles sont les racines du mouvement, ni comment, très souvent, des attitudes anglo-canadiennes ont provoqué des blessures, des indignations, des refus.

ANDRÉ L.

Lettres au "Devoir"

L'indépendantisme vu d'Ottawa

M. Brown.

Je regrette de ne pas bénéficier de la première page pour protester contre le genre de "papier" que vous avez écrit sur l'idée d'un Québec souverain, mercredi dernier.

Ce genre de reportage manque de précision et n'a aucune valeur. Vous-même, vous ne prenez pas cette enquête au sérieux puisque, pour un sujet aussi important, vous avez eu l'air d'avoir fait une courte enquête.

Et quels sont vos témoins? Nous ignorons tous. Je donne certains de vos "témoins": "Un homme de tout premier plan", "un leader religieux", "un haut personnage de l'Eglise", "un vieux lutteur (sic)". Qui sont ces hommes, ces "lumière"? Ont-ils eu peur de dire leur nom, ou si c'est vous, M. Brown, qui les avez créés dans votre tête toute fédérale? Nous aimerions savoir. Quant à "votre courte" enquête auprès des "représentants" du pan-canadianisme à la Chambre des communes, vous auriez pu vous en abstenir. C'est un peu comme aller demander à Eichmann ce qu'il pense de ses juges.

Votre enquête, pour être valable, aurait dû porter sur les fonctionnaires et dans tous les milieux. Vous prétendez que les Indépendantistes se recrui-

tent dans les postes subalternes. Qu'en savez-vous? Je n'occupe pas de poste subalterne, et je suis en faveur d'un Québec souverain. Et vous devriez savoir que pour occuper un poste supérieur, en général, il faut, justement, avoir accepté de renier tout ce qu'il vous restait de Canadien français. Vous dites que les partisans d'un Québec souverain "font peu de bruit". Mais vous le savez sans doute: s'ils en faisaient, ils seraient mis à la porte immédiatement.

Pour conclure, monsieur Brown, vous devriez avoir assez de métier pour faire des enquêtes ou des sondages plus révélateurs. Demander à nos représentants à Ottawa (qui acceptent de boire des toasts à la reine d'Angleterre et de s'entretenir en Chambre que 10 pécés de débats en français...) ce qu'ils pensent de la souveraineté du Québec, c'est tout à fait ridicule et vous le savez.

Ceux qui se font des illusions? Ce sont tous ceux qui, porteurs d'au avant la Confédération, le sont restés et qui, après un essai avorté croient encore que le fédéral ne joue pas contre eux, sur tous les plans.

Ceux qui rient? — Ce sont ceux qui, comme vous, ne veulent même pas prendre au sé-

rieux une question aussi légitime. Ce sont encore ceux qui oublient leur passé, leurs origines, les hommes, les lieux, les choses, les événements, et qui veulent justement être ce qu'ils sont, mais pleinement, qui veulent VIVRE au lieu de toujours SURVIVRE, peuvent-ils être appelés "reniers"? Vous tombez dans le ridicule encore une fois!

Lâchez! Alors, vous passez à l'insulte? Vous ne croyez pas, plutôt, que seuls sont lâches ceux qui se contentent d'une situation rabâchée quand, avec du courage, ils pourraient améliorer leur sort?

Finissons-en. Vous êtes inexorable, parce que vous êtes d'Ottawa et que vous savez, comme moi, jusqu'à quel point l'indépendantisme est un mythe. Peut-être bien que ce mouvement pour la souveraineté du Québec n'aboutira pas. Ce sera grâce à des gens comme vous qui, d'expérience, et avec influence, aurez été trop paresseux intellectuellement pour seulement vous intéresser au problème. Pardonnez-moi, il n'y a pas, selon vous, de problème. Le Canadien français, au Canada, est l'égal du Canadien anglais. Désirez améliorer une situation parfaite, idéale, c'est être fou. Pardonnez-moi, encore une fois.

J.F. (un feu) Ottawa.

M. Chambers et le français

Monsieur le directeur,

Je m'en rapporte à la lettre au "Devoir" de monsieur Egan Chambers, M.P., publiée dans votre numéro du 8 courant.

L'honorable député, pour qui j'ai de l'estime, y traite des réactions d'un groupe de Radio-Canada vis-à-vis d'un groupe de autorités du restaurant Murray's en ce qui concerne la langue française à Montréal... deuxième ville française du monde.

En premier lieu, qu'il me soit permis de dire que je ne suis pas une nationaliste extrémiste pas plus que M. Chambers ne l'est. Je suis une personne qui se situe à l'extrême d'impartialité. Nous avons, je crois, renvoyé aux calendes grecques ce menu indigeste. C'est donc avec une attitude objective et détachée d'étroitesse d'esprit ou de mesquinerie que je considère l'affaire Murray's.

Trois idées ressortent de la lettre de monsieur Chambers: 1 — Que certains restaurants de la province présentent à leurs clients des menus en français seulement;

2 — Que les serveuses unilingues de chez Murray's seraient privées par l'attitude du groupe de Radio-Canada du moyen de gagner leur vie;

3 — Est-ce que leur péché est si sérieux que ça?

La pénétration est la facilité à concevoir, à remonter au principe des choses ou à prévenir leurs effets par une suite d'inductions.

Si les effets se font ressentir chez les serveuses, c'est malheureux mais elles subissent les conséquences d'une politique jusqu'ici suivie par leur patron. Personne ne veut faire perdre l'emploi de ces jeunes filles et ça n'est pas comprendre le problème de ce tirer une telle conclusion. Un raisonnement semblable est désarmant en ce qu'il prouve que les promoteurs avaient haussé à un niveau trop élevé la discussion — les sujets ou les élèves (il leur en reste à apprendre) ne pouvant assimiler la leçon.

Le général Murray avait mieux compris, comme on peut le constater dans le rapport qu'il faisait à sa Majesté sur l'attitude des Canadiens français lors de l'attaque dirigée par le général américain Montgomery.

La difficulté ne se situe pas là. Bien au contraire, les Canadiens français connaissent malheureusement trop bien les problèmes du service. Si ces messieurs ont agi ainsi c'est que ce restaurant, malgré les demandes nombreuses, a considéré sa clientèle canadienne-française comme de vulgaires pékins qui n'avaient de valeur que par la photo de la reine sur un papier qui nous échappe trop souvent et que le client devait remettre en paiement d'un café, en soi excellent, mais devenu très amer pour des raisons que nous connaissons.

Comment expliquer leur attitude dédaigneuse vis-à-vis nous, indiques par l'absence d'un seul mot de français dans leurs restaurants? Aucun soupçon de la présence majoritaire sur les menus, les murs ou même sur la porte de la salle des dames.

Pourquoi cet entêtement à nier le fait français?

La bible vous parle!

Ayez au milieu des nations une belle conduite afin que, sur le point même où ils vous calomnient comme malfaiteurs, la vue de vos bonnes œuvres les amène à glorifier Dieu, au jour de sa Visite.

(1 Pierre 2, 12)

(Texte choisi par la Société catholique de la Bible)

folle adolescence" (où la religion est maladroïtement représentée). Il est malheureusement à moitié incompréhensible pour un public occidental. Il marque un bon point sur la sélection de 1960, qui avait obtenu le "prix de l'audace" avec un film des plus scabreux sur des anomalies sexuelles. Ce qui est d'autant plus étonnant que ce film est un réalisateur. On peut préjuger par là de l'opinion qu'on s'y fait des goûts du public "occidental"...

(A suivre)

Jean-Marie Poitevin, p.m.e. Directeur du secrétariat missionnaire de l'O.C.I.C. et conseiller ecclésiastique auprès du jury de l'O.C.I.C. au festival de Cannes.

Pourquoi ces ordres de ne parler qu'anglais?

Cette manière d'agir heureusement est exceptionnelle, c'est pourquoi nous prenons exception et nous manifestons notre présence par notre absence.

Revenons maintenant à l'argument que dans le Québec on rencontre des employés de langue française exclusivement.

Cela est tout naturel, car dans l'idée de certains, Québec est une réserve... alors permettez-nous de nous réserver le français. De toute façon lorsque je visite Toronto je considère que dans cette autre réserve je me dois de m'adresser en anglais. En ce qui concerne les menus rédigés dans les restaurants français dans cette langue délectable exclusivement, vous admettez l'infériorité de la langue anglaise à traduire ces mets délicats.

La lettre de monsieur Chambers dénote un manque de compréhension du problème. Nous désirons simplement faire sentir notre présence et la faire apprécier.

Si tous les Canadiens-français transféraient à des institutions canadiennes-françaises leurs comptes de banque, leurs assurances, leurs achats cela

aurait pour effet de faire réaliser à nos amis canadiens de langue anglaise les milliards qu'ils perdraient. C'est un langage qu'ils comprennent et qui les touche. Pourquoi ne pas l'employer?

Nous nous éveillons et prenons conscience de nos possibilités. Nous avons fait pour l'unité canadienne: pas. C'est maintenant aux Canadiens de langue anglaise de venir nous rencontrer et de se comporter dans notre province de la même manière que nous agirions si nous visitions Toronto. Au Québec, nous avons toujours eu une attitude libérale vis-à-vis les minorités, mais en ce qui concerne notre langue nous avons des principes conservateurs qui ne peuvent comme dirait Baptiste "be kept in chambers".

Je sais que l'honorable député acceptera ces remarques avec une attitude généreuse, étant convaincue que "M.P." ne veut pas dire mauvais pendant.

A l'instar d'Edouard III "honni soit qui mal y pense" et "je me souviens" que "le salut est dans la concorde".

Blaine Bédard

Bottin unilingue

M. G. T. Allan Responsable des services téléphoniques du Gouvernement, 111, rue Sparks, Ottawa.

Monsieur, Je vous retourne avec la présente le bottin téléphonique du Gouvernement fédéral, lequel a encore cette année été rédigé en langue anglaise seulement.

Je n'en ferai aucun usage et, chaque fois qu'il sera nécessaire, demanderai aux téléphonistes de votre service de trouver pour moi le poste de-

si; ceci, je le ferai, bien entendu, en français, même si vous avez ordonné à vos demoiselles de ne répondre qu'en anglais lorsqu'on compose le numéro du Gouvernement d'Ottawa.

Par le Journal Le Devoir, j'invie tout mes confrères, employés comme moi à l'Etat fédéral, de "déranger" ainsi les téléphonistes chaque fois qu'il le faudra, jusqu'à ce que l'imprimeur de la Reine (celle d'Angleterre?) verra bien publier un bottin français ou bilingue.

H. P.

Contrôle et unanimité

Les cartes sont maintenant étalées à la conférence de Genève sur le Laos. La comparaison des propositions mises en avant par les diverses délégations fait apparaître une large mesure d'entente sur les objectifs tout à fait inhabituelle dans une conférence de ce genre, en même temps que des divergences graves, sinon fondamentales, sur les moyens de les atteindre.

L'une de ces divergences porte sur les pouvoirs de la commission de contrôle de l'Armistice. Les Occidentaux voudraient qu'elle ait constamment à l'Armistice et à la neutralité. Les Soviétiques voudraient la placer sous l'autorité des co-présidents de la conférence (Grande-Bretagne et U.R.S.S.) et faire dépendre ses décisions de l'accord du gouvernement latvien — dont il est déjà acquis que des communistes feront partie. Mais surtout ils prétendent faire jouer au sein de la commission la règle d'unanimité.

On sait qu'une prétention analogue a été récemment émise par M. Tsarapkin, représentant du Kremlin à la conférence tripartite, qui poursuit, également à Genève, d'interminables négociations pour l'arrêt concerté des expériences atomiques. L'U.R.S.S. réclame en effet un droit de veto au sein de l'organisme de contrôle de l'interdiction.

Dans le cas du Laos, il est trop tôt pour apprécier la détermination avec laquelle les envoyés de M. Khrouchtchev défendent cette revendication. Mais, dans celui des essais nucléaires, ils présentent la règle d'unanimité comme une exigence fondamentale des Occidentaux répétant de leur côté, avec le bon sens pour eux, que veto et contrôle sont deux notions incompatibles, on ne voit guère de moyen de sortir de l'impasse.

Invention des Etats-Unis

A vrai dire ce sont les Etats-Unis qui ont inventé le veto. C'est à leur demande qu'il a été décidé à Yalta que la règle d'unanimité jouerait entre les cinq membres permanents du Conseil de sécurité. C'était la loi de la part de Roosevelt à la fois une concession à l'esprit conservateur du Congrès, hostile à toute délégation de souveraineté, et un témoignage de confiance dans la durée de la bonne entente entre les Grands.

Il semble donc bien que la question du recours soit au centre de la discussion entre l'Est et l'Ouest. Les deux "K" feraient œuvre utile si — lors de leur rencontre de Vienne — ils parvenaient ne fût-ce qu'à une amorce de solution. (Tous droits réservés pour "Le Devoir" et "Le Monde").



Aux quatre coins du monde

ISRAËL : M. Ben-Gourion souhaiterait que les grandes puissances garantissent les frontières présentes au Moyen-Orient

JERUSALEM. — Des sources habituellement dignes de foi ont laissé entendre hier que le premier ministre israélien, lors de son prochain entretien avec le président Kennedy, demandera à celui-ci de proposer au premier ministre Nikita Khrouchtchev que les grandes puissances garantissent les frontières actuelles du Moyen-Orient. On sait que M. Ben-Gourion doit arriver aujourd'hui aux Etats-Unis d'où il se rendra au Canada avant de revenir aux Etats-Unis. Le chef du gouvernement israélien souhaiterait que les Etats-Unis, l'Union soviétique, la France et la Grande-Bretagne publient une déclaration conjointe dont le principal effet serait de consacrer Israël dans ses frontières présentes. De plus, dit-on à Jérusalem, Ben-Gourion demanderait à M. Kennedy de profiter de son tête-à-tête avec Khrouchtchev à Vienne, début juin, pour lui suggérer avec insistance que l'URSS cesse d'expédier des armes aux pays arabes du Moyen-Orient.

HAÏTI : Duvalier inaugure son deuxième mandat par une série de manifestations

PORT-AU-PRINCE. — Le président François Duvalier a inauguré lundi son deuxième mandat en prêtant le serment comme chef de l'Etat haïtien au cours d'une cérémonie à laquelle assistait tout le corps diplomatique, tandis que près de 200.000 Haïtiens entouraient le palais présidentiel. Une bonne moitié de la foule venait de l'intérieur du pays et avait été amenée par camions; elle devait passer trois jours dans la capitale, durée des réjouissances prévues par le gouvernement. Duvalier a été aisément élu: il n'avait aucun adversaire et depuis deux ans a pris la précaution d'éliminer la plupart des éléments d'opposition. Dans son discours, le président a promis de faire de Haïti une "véritable démocratie" ainsi qu'un "vivant exemple de liberté" pour les nouveaux Etats africains. Bien que Duvalier ait été excommunié voici trois mois, un Te Deum a été chanté à la cathédrale et le nonce assistait à la cérémonie de prestation du serment présidentiel.

UNION SUD-AFRICAINNE : les fauteurs de troubles seront punis avec la dernière rigueur, annonce Verwoerd

LE CAP. — Le premier ministre de l'Union sud-africaine, M. Hendrik Verwoerd, a donné l'avertissement hier que si les Noirs tentent d'appliquer les plans de grève générale à l'occasion de la proclamation de la République, ils se heurteront à une répression impitoyable de la part de la gendarmerie et de l'armée. Le chef du gouvernement a dit devant le Parlement que la grève pourrait provoquer des émeutes et des actes de violence en chaîne. "Le gouvernement est résolu à maintenir l'ordre et la paix et à assurer que les cérémonies de proclamation de la République, le 31 mai, se déroulent dans le calme", a encore dit Verwoerd. Il a affirmé d'autre part que la plupart des centaines de Noirs arrêtés au cours de rafles ces dernières semaines sont des vagabonds ou des agitateurs. Enfin, il a dénoncé "certains journaux et certains pseudo-intellectuels qui jouent avec le feu en réclamant l'octroi immédiat du droit de vote aux Noirs".

IRAN : le gouvernement donne à choisir aux grands propriétaires : réforme agraire ou révolution

TEHERAN. — Le ministre de l'Agriculture de l'Iran, H. Arsanjan, a invité hier les grandes propriétés terriennes à coopérer à la réforme agraire ou à se préparer à faire face à une révolution sanglante. Le ministre a ajouté que pareille révolution sera inévitable si le nouveau gouvernement ne réussit pas à accomplir la réforme agraire. Rappelant que depuis trois jours, une quinzaine de grands propriétaires ont distribué la plus grande partie de leurs terres à leurs ouvriers agricoles, le ministre a conseillé à tous les propriétaires d'en

faire autant. Il a d'autre part, démenti que cinq généraux aient tenté de faire un coup d'Etat: ces officiers supérieurs ont été arrêtés, a précisé le ministre, pour avoir détourné des fonds destinés à divers services de l'armée. Le ministre a aussi annoncé que la distribution aux paysans de toutes les terres appartenant à l'Etat sera achevée dans un mois.

ESSAIS NUCLEAIRES : Moscou exige la suspension permanente des essais souterrains

GENEVE. — L'Union soviétique a de nouveau réclamé hier l'institution d'un moratoire d'une durée indéfinie sur les expériences nucléaires souterraines et a demandé aux Etats-Unis et à la Grande-Bretagne de s'y conformer. Le chef de la délégation soviétique, S. Tsarapine, a dit que son gouvernement ne peut accepter une proposition occidentale pour un moratoire qui expirerait au bout de trois ans, à moins que les recherches menées pendant ce temps n'aient démontré la possibilité de déceler les expériences souterraines. Tsarapine a dit que la limite de trois ans proposée par les Occidentaux indique que ceux-ci veulent poursuivre la course aux armements nucléaires. Il a rejeté la thèse occidentale selon laquelle on ne peut s'engager à une suspension indéfinie des essais souterrains tant qu'on n'a pas trouvé un moyen sûr de déceler les dits essais.

ETATS-UNIS : le parti nazi envoie en Alabama un "autocar de la haine" pour riposter aux tenants de l'intégration raciale

MONTGOMERY. — Un "autocar de la haine" envoyé par le parti nazi des Etats-Unis comme riposte à l'initiative des partisans de l'intégration raciale, est passé hier dans la ville de Montgomery mais n'a pu s'y arrêter et les voyageurs n'ont pu haranguer la foule comme l'avaient espéré les chefs du parti. Un porte-parole des 12 personnes qui font le voyage a expliqué que le procureur général de l'Alabama leur a demandé avec insistance de ne pas prendre la parole à Montgomery. Sept voitures de police ont escorté l'autocar dès son entrée dans la ville et l'ont reconduit à l'autre extrémité sans lui permettre de s'arrêter. Les voyageurs portent le brassard rouge et blanc frappé de la swastika. Sur l'autocar, il y a des banderoles qui disent notamment: "Mort à l'intégration raciale" et "Autocar de la haine de Lincoln Rockwell". L. Rockwell est le chef du parti nazi des Etats-Unis.

CACHEMIRE : de nouveaux troubles semblent inévitables d'ici quelques mois

KARACHI. — Des éléments nationalistes du Cachemire ont prédit lundi que ces territoires, actuellement divisés entre le Pakistan et l'Inde, seront le théâtre de nouveaux et graves troubles dans quelques mois. Dans une conférence de presse, M. Khursid, président du "gouvernement du Cachemire libre", a déclaré que ses compatriotes ne comptent plus ni sur les Nations Unies ni sur aucune autre intervention extérieure pour le règlement pacifique du problème. Il a rappelé que la résolution de l'ONU de 1948 qui ordonnait le cessez-le-feu entre l'Inde et le Pakistan, prévoyait aussi le retrait des troupes des deux pays et la tenue d'un plébiscite libre au Cachemire. Or, les troupes des deux pays sont restées dans le territoire, qui est à peu près également divisé entre les deux, et il n'y a pas eu de plébiscite. Aussi, dit M. Khursid, le Cachemire n'est pas lié par le cessez-le-feu. Il a laissé entendre que les nationalistes prendront les armes pour libérer entièrement le territoire, qui s'associerait ensuite au Pakistan.

REPUBLIQUE DOMINICAINE : les Etats-Unis accusent le gouvernement de ce pays de persécuter les dignitaires de l'Eglise

WASHINGTON. — Le gouvernement américain vient d'accuser les autorités de la République dominicaine de persécuter systématiquement les dignitaires de l'Eglise catholique. Washington a lancé cette accusation dans une note au Comité interaméricain de la paix, organe de l'Organisation des Etats américains, après avoir protesté deux fois auprès de Ciudad Trujillo par l'intermédiaire de l'ambassade britannique dans cette capitale. On sait que les Etats-Unis ont rompu l'été dernier leurs relations diplomatiques avec la République. La note, adressée par les Etats-Unis au Comité interaméricain, dit notamment que Mgr T. Reilly, citoyen américain, et d'autres membres du haut clergé ont été l'objet d'insultes et d'attaques visiblement encouragées par les milieux officiels. La note rappelle que la résidence de Mgr Reilly a été mise à sac par une foule agissant sous la direction d'officiers de police, en avril.

Montréal reprendra possession des terrains de stationnement

La ville de Montréal reprendra possession de tous les terrains qui ont été loués à l'entreprise privée pour fins de stationnement et les exploitera elle-même.

Voilà ce qu'a annoncé hier le président du comité exécutif, M. Lucien Saulnier en révélant que le comité avait pris connaissance d'un rapport préliminaire du sous-comité du stationnement que préside M. Fernand Drapeau.

A la suite de l'étude de ce rapport du sous-comité, le directeur du service de la circulation a été requis de suivre la procédure pour que la ville reprenne possession de tous les terrains loués à l'entreprise privée pour fins de stationnement.

M. Lacoste a aussi été requis de faire cesser toute exploitation illégale de terrains de stationnement.

La surface totale des usines General Motors of Canada d'OSHawa est de près de 150 acres.

AVIS DE DECES

LAVIGNE. — A Ste-Marguerite du Lac Masson, 22 mai 1961 à l'âge de 36 ans, est décédé, M. Guy Lavigne, fils de Jean Lavigne, marchand, et de Claire Legault. Les funérailles auront lieu jeudi, le 25 mai. Le convoi funéraire partira de la demeure de son père, près de l'église, pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera célébré à 10 h. Et de là au cimetière de Ste-Marguerite du Lac Masson. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEGRIS. — A West-Wharwick, Rhode-Island, Etats-Unis, est décédé Louis-J. A. Legris, le 22 mai à l'âge de 75 ans. Lui survivent son épouse Béatrice Joubert, ses enfants Béatrice et Louis; ses frères Jean et Léopold; ses sœurs Blanche (Mme Alfred Demers), Edith, Nina, R.S.C., Florette (Mme Charles Sévigny), Thérèse (Mme Adrien Geoffroy); son beau-frère A. Geoffroy, sa belle-sœur Mme Ernest Legris (Annette Otis) et cinq neveux et nièces. Service à l'église du Christ-Roi à West-Wharwick à 9 h. a.m. le 25. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MANZI. — A Montréal, le 22 mai 1961, à l'âge de 42 ans, est décédée Mme Mathéo Manzi, née Madeleine Marchand, 4136 Boul. Décarie. Les funérailles auront lieu jeudi, le 25 mai. Le convoi funéraire partira des Salons Urgel Bourgeois Liée, angle Boul. Décarie et Ave. Notre-Dame-de-Grâce à 8 heures 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Grâce où le service sera célébré à 9 heures. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Corée du sud: début de l'ère d'austérité

La junte dissout 15 partis politiques et 238 associations, supprime 70 des 110 journaux—Inquiétude des E.-Unis

SEOUL. — Les relations restent tendues entre la junte militaire et le général américain C. B. Magruder, commandant en chef des troupes des Nations Unies en Corée du sud. Les deux parties ont été incapables d'en venir à un accord hier malgré que les chefs militaires aient réaffirmé leur intention de rendre le pouvoir à des éléments civils le plus tôt possible.

PROCES EICHMANN

Comment 2,000 Juifs ont été sauvés en 42

JERUSALEM. — Le professeur Theodor Loewenstein, ancien chargé de cours de l'université de Bucarest, a révélé hier dans sa déposition au procès Eichmann qu'une organisation clandestine dont les membres portaient des uniformes nazis volés avait réussi au cours des deux premières années de la guerre à sauver d'une mort certaine des milliers de Juifs. Animé par des Juifs roumains, ce mouvement de résistance est parvenu à faire passer en Roumanie quelque 2.000 Juifs de Pologne et de Hongrie. En Roumanie, les réfugiés pouvaient ensuite gagner la Palestine. En 1941, les Nazis ont tenté d'empêcher l'organisation roumaine de porter secours aux Juifs polonais et hongrois, mais celle-ci a pu envoyer de 16 à 18 transports en Palestine avant de disparaître, en août 1942.

Au cours de l'audience, Eichmann paraissait plus nerveux qu'à l'ordinaire. Le procureur général adjoint, M. Gabriel Bach, a versé au dossier de la preuve copie d'une déposition faite en

(Suite à la page 2)

Les généraux Magruder et Young Hui Park, considéré comme l'inspirateur du coup d'Etat, ont conféré longuement hier mais sans résultat. C'était la première fois que les deux chefs militaires se rencontraient depuis la démission du gouvernement de l'ex-premier ministre John Chang, qui avait le plein appui des Etats-Unis. Il semble que le principal motif de désaccord porte sur les rapports entre les troupes des Nations Unies (qui sont essentiellement des troupes américaines) et celles de la Corée du sud. Le nouveau régime ne paraît pas disposé à admettre que le général américain continue d'exercer une sorte de tutelle sur les forces armées coréennes, comme il en a eu depuis la fin de la guerre de Corée.

Mesures désapprouvées par les E.-U.

La réunion des deux généraux a eu lieu après que le gen. Park ait annoncé que la junte militaire ne conserverait pas le pouvoir plus longtemps que nécessaire. Il a ajouté que le "moment venu" une élection générale aurait lieu et que les partis politiques pourraient reprendre leur activité. Cette déclaration a suivi l'annonce d'une série de nouvelles et importantes mesures tendant à restreindre la liberté d'expression. Ces mesures ont d'ailleurs provoqué l'expression de l'inquiétude et du blâme implicite de

l'ambassade des Etats-Unis à Seoul.

Partis et journaux supprimés

En vertu d'un décret du cabinet militaire, quinze partis politiques et 238 associations de toutes sortes ont été dissous hier. Un autre décret a ordonné la fermeture de 70 des 110 journaux du pays et de 175 des 180 agences de nouvelles. Un porte-parole de l'ambassade américaine a déclaré à ce sujet: "Toute mesure tendant à restreindre la liberté d'association et d'expression nous est un sujet de vive inquiétude".

Ere d'austérité

D'autre part, la gendarmerie sud-coréenne a entrepris de mettre en pratique les directives du nouveau régime qui entendent épurer la vie publique et instituer une ère d'austérité. La population sud-coréenne a pu constater hier que ces décisions ne sont pas uniquement verbales. En effet, la police perquisitionne dans les clubs et les salles de danse, se montre impitoyable pour les auteurs d'infractions à la circulation et fait la chasse au vice sous toutes ses formes. Plus de 20.000 personnes ont été arrêtées depuis une semaine (des trois quarts d'entre elles ont été relâchées au bout de quelques heures) dont la moitié pour violation du couvre-feu. Quelque 3.000 prostituées ont été arrêtées. Hier, un tribunal a même eu à juger des femmes trouvées dans une salle de danse, "non accompagnées de leurs maris".

CONGO :

L'avion de Kalondji a été confisqué

LEOPOLDVILLE. — Des soldats du gouvernement central à Coquilhatville ont confisqué hier l'avion personnel du président Albert Kalondji, du sud-Kasai (Etat minier) alors que des nouvelles en provenance de cette région du Congo indiquaient que des combats furieux s'y déroulaient entre partisans et adversaires de Kalondji.

Il semble que les soldats congolais ont pensé en voyant arriver l'avion personnel de Kalondji (un DC-3) que ce dernier avait décidé de quitter la conférence constitutionnelle et de rentrer dans son "Etat". Ils arrêteront le pilote, un Belge, et quelques collaborateurs de l'homme politique qui se trouvaient à bord de l'avion. L'avion de Kalondji a été placé sous bonne garde à côté de celui du président Tschombé, du Katanga, qui fut également empêché de repartir voici un mois et qui est en résidence surveillée depuis trois semaines. Jusqu'ici cependant Kalondji conserve sa liberté de mouvement.

J'AI RENDU MON ÉTÉ PROFITABLE....!

"Il y a deux ans, au printemps, mon patron m'a fait savoir que la compagnie se préparait à accorder des promotions l'automne suivant. Moi aussi, j'ai décidé de me préparer. Je voulais obtenir l'une de ces promotions."

"J'ai cherché un moyen. Ce ne fut pas facile, à cause des chaleurs et des vacances de l'été. J'ai alors découvert le fameux cours de perfectionnement de l'Institut de Personnalité. Ce fut merveilleux. J'y ai réussi à augmenter ma confiance en moi-même, à multiplier mon enthousiasme, à acquiescer l'esprit de décision, à cultiver l'art des relations humaines et à m'initier à l'art de persuader par la parole."

"Je suivais le cours dans une salle climatisée (ce qui faisait oublier la chaleur) et j'ai pu reproduire les séances que j'avais manquées (à cause des vacances)."

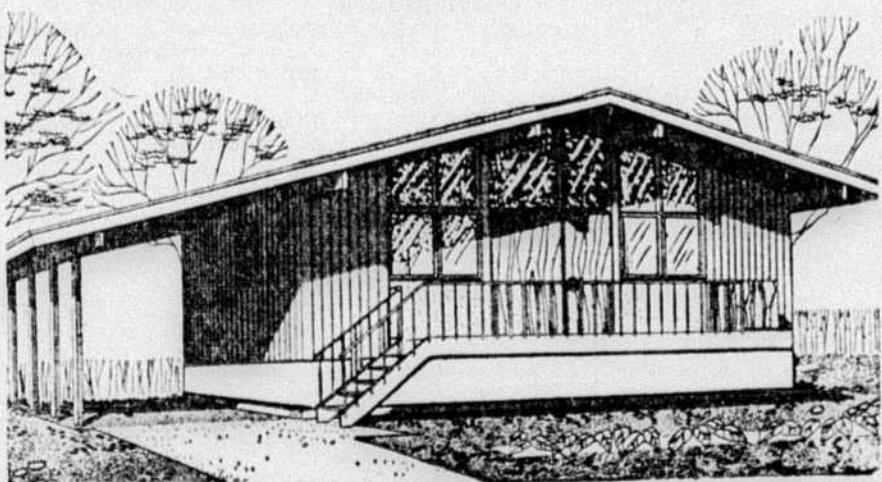
"Je faisais partie d'un groupe merveilleux, où j'ai fait des contacts précieux. J'y ai rencontré, entre autres: un industriel bien connu, le gérant général d'une grande compagnie, un médecin, un notaire."

"Et, en plus de tous ces avantages, j'ai eu ma promotion!"

Cet exemple est typique. Si vous lisez ce texte, c'est que votre avenir vous intéresse. Alors, pourquoi ne pas consacrer seulement une soirée de votre vie pour juger vous-même ce cours de perfectionnement et pour en constater la méthode et les résultats?

Soyez des nôtres: venez assister à une démonstration gratuite ce soir, à 8 heures, au Palais du Commerce, suite 222, entrez par 1600, rue Berri et prenez l'ascenseur. Pour plus de détails, composez Vt. 2-8186.

5 ANS POUR PAYER



BONUS \$500.00 BONUS

Sur un camp d'été construit au 'Domaine du lac Siesta' à Saint-Calixte, situé à 32 milles au nord de Montréal ou sur un camp d'été construit sur votre propre terrain.

PLUSIEURS AUTRES MODELES A PARTIR DE \$1,000.

RENSEIGNEMENTS

H. LACHAPPELLE
DU. 1-1234

LIONEL TAILLON
2620, Daudet, Duvernay
MO. 9-1663

RÉSERVÉ STRICTEMENT à L'ÉPARGNE...

Un compte qui ne doit servir qu'en cas d'urgence ou pour des occasions spéciales... voilà la sorte de compte d'épargne qui est à la base de la sécurité financière de nombre de clients de la B de M. Ils y déposent les fonds qui les protégeront contre l'adversité... ou qui leur permettront de profiter d'une occasion unique. Un compte de ce genre... réservé strictement à l'épargne... qui d'entre nous pourrait vraiment s'en passer?

Il vous suffira qu'un dollar et trois minutes de votre temps pour ouvrir un compte à votre succursale voisine.

MON ARGENT, JE LE METS À...

"MA BANQUE"
POUR 2 MILLIONS DE CANADIENS

B de M

BANQUE DE MONTRÉAL
La Première Banque au Canada

Il y a 74 SUCCURSALES de la B de M pour vous servir dans le district de MONTRÉAL

AU SERVICE DES CANADIENS DANS TOUTES LES SPHÈRES DE LA VIE DEPUIS 1817

GENEVE: SOUMETTANT UN PROJET AU NOM DE L'OCCIDENT,

Paris propose: proclamation par le Laos de sa neutralité, qui serait garantie par une déclaration conjointe des "14"

GENEVE. — La France a présenté hier à la conférence des quatorze puissances le premier plan précis soumis par un pays occidental pour le règlement de la crise laotienne. Le plan déposé par la délégation française prévoit notamment une double déclaration de neutralité du Laos: l'une serait faite par le gouvernement laotien lui-même; l'autre prendrait la forme d'une garantie solennelle donnée conjointement par les 14 pays participant à la conférence.

Avant de présenter le plan d'ensemble à la conférence hier, la délégation française en avait discuté la veille avec les délégations américaine et britannique. Le projet français prévoit un engagement solennel de la part du Laos selon lequel ce royaume asiatique n'admettra jamais une politique agressive et ne se livrera à aucune agression et, d'autre part, ne permettra pas que son territoire serve en quelque façon que ce soit à des menaces agressives contre un Etat quelconque.

Neutralité permanente. La France proclamerait sa neutralité permanente et refuse-rait de se joindre à quelque alliance militaire que ce soit ou d'autoriser la présence sur son sol de personnel militaire étranger, autre que celui auquel il a droit de par les accords de la conférence de Genève de 1954 sur l'Indochine (cette conférence reconnaissait à la France le droit de maintenir une base aérienne au Laos et une mission militaire qui assurerait la formation de l'armée laotienne).

Garantie internationale. Le gouvernement laotien consentirait de plus à insérer cette déclaration de neutralité dans sa constitution.

Les 14 puissances qui promettaient de s'abstenir de toute ingérence, directe ou indirecte, dans les affaires internes du Laos et de ne pas envoyer aucune assistance militaire sous quelque forme que ce soit, tous jours sous réserve des accords de 1954.

Ce protocole international serait signé par les Etats-Unis, la France, l'Union soviétique, la Grande-Bretagne, la Chine, le Cambodge, le Canada, l'Inde, la Pologne, le Siam, la Birmanie, le Vietnam sud, le Vietnam nord.

Rappel du plan soviétique. On sait que la semaine dernière, l'Union soviétique présentait son propre plan qui prévoyait aussi une "neutralisation" du Laos mais sans garantie internationale, ainsi que le retrait de tout le personnel militaire étranger enclavé d'un mois (y compris apparemment la mission militaire française).

L'application de l'accord serait assurée par la commission internationale de contrôle sous la surveillance de la Russie et de la Grande-Bretagne, coprésidentes des deux conférences de Genève. Les Occidentaux ont manifesté leur opposition à ce projet parce qu'en vertu de la règle de l'unanimité, il conférerait à l'URSS un double droit de veto: indirectement, par le truchement de la Pologne au sein de la commission de contrôle, et directement en tant que l'une des deux garantes avec la Grande-Bretagne — de l'application des accords. C'est M. Jean Chauvel, chef de la délégation française, qui a exposé hier le plan de Paris; ce plan concerne uniquement les aspects et les garanties de la neutralité laotienne et ne tou-

PORTO-RICO
L'élection d'un député chrétien est annulée

SAN JUAN, Porto-Rico. — L'Assemblée législative de Porto-Rico a voté à l'unanimité hier l'annulation de l'élection de M. Jose Felix Pesquera, du Parti de l'action chrétienne, parce qu'il a été élu par la fraude et l'influence indue des trois évêques catholiques qui ont exercé une forme de coercition sur les électeurs. La décision de déposer le député a été adoptée par un vote de 49 contre zéro.

C'est la première fois dans toute l'histoire du parlement de Porto-Rico, formé il y a 61 ans, qu'un député est ainsi déposé de son siège par l'Assemblée législative.

La décision a été prise sur recommandation d'un comité spécial d'enquête qui a accusé les évêques d'avoir "utilisé des lettres pastorales pour forcer, intimider et influencer indûment la volonté populaire de l'électorat catholique."

Pendant la dernière campagne électorale, en novembre, les évêques avaient publié des lettres pastorales condamnant le Parti démocratique populaire, alors au pouvoir et dirigé par le gouverneur Luis Munoz Marin, comme étant antichrétien. Les évêques avaient accusé le parti d'être "un obstacle à la prospérité nationale" et qu'il commettait un péché en votant pour ce parti.

Le ministre de la chasse fait appel à la coopération

QUEBEC (DNC). — Le ministre de la chasse et de la pêche, M. Gérard-D. Lévesque, a lancé hier un appel à la population du Québec pour lui demander de coopérer avec le gouvernement et avec le ministère de la chasse et des pêcheries pour la conservation de la faune et du poisson, afin que le gouvernement n'ait pas à appliquer les sanctions prévues par la loi.

Le ministre venait de faire adopter — probablement en un temps record — certains amendements qui rendent plus sévère la loi de la chasse dans le Québec.

M. Lévesque a déclaré que lui-même, comme ministre, prêchait d'exemple en ne permettant pas que des interventions politiques bloquent l'administration de la justice.

Les deux délégations ont tenu deux séances hier: la première a duré deux heures et la seconde, dans l'après-midi, une heure. Un porte-parole de la délégation française a révélé que le tout s'était déroulé "dans une correction parfaite". Le plus strict huis-clos continue d'entourer les négociations. Les journalistes ont pu apprendre seulement les deux nouvelles suivantes hier: les deux parties sont convenues de maintenir le secret absolu sur les délibérations et de se réunir tous les deux jours désormais. Cette fréquence permettra aux membres des deux délégations de faire le point après chaque séance, d'étudier les propositions de l'autre partie et de prendre contact avec leur gouvernement, à Paris ou à Tunis.

Incidents à Genève

A Genève, le ministère suisse de l'Intérieur a renforcé la garde autour des villas de banlieue où habitent les trente-deux membres de la délégation du GPRA à la suite de deux incidents survenus dans la nuit de lundi à mardi. Des soldats suisses ont ouvert le feu à deux reprises lorsque les barbelés entourant l'une des villas ont été coupés, ce qui a déclenché une sonnerie d'alarme. L'un des gardes a révélé avoir aperçu une forme humaine qui s'évanouissait dans la nuit.

On a aussi découvert mardi matin une planche qui était apparemment destinée à permettre l'escalade de la clôture de barbelés haute de six pieds. Des policiers suisses ont doublé le nombre de soldats et de policiers qui montent 24 heures par jour la garde autour des villas des Algériens.

Militaires français tués dans une embuscade

ALGER. — Malgré la trêve unilatérale décidée par la France, les attentats et les combats continuent en Algérie. L'armée française a reçu ordre de suspendre les opérations offensives mais naturellement doit riposter si elle est attaquée. C'est ce qui est arrivé hier: un petit convoi militaire français est tombé dans une embuscade tendue par des combattants du FLN près de Miliana. Sept militaires français dont deux officiers ont été tués, et trois autres, blessés. L'unité envoyée à la poursuite

Embarras du FLN

C'est dire que pour le FLN, la trêve continue. Hier, la direction du FLN a entrepris de faire distribuer en Algérie des tracts où elle explique à la population les raisons de sa décision de poursuivre la lutte et de refuser le cessez-le-feu. Les observateurs considèrent ce geste du FLN comme un aveu de l'embarras que lui cause la décision française. Il semble que de nombreux Musulmans désapprouvent l'attitude des chefs du GPRA et estiment qu'ils devraient imiter le gouvernement français en ordonnant eux aussi un cessez-le-feu pour un mois.

Deux nouveaux juges pour le Québec

OTTAWA. — Deux nouveaux juges seront ajoutés au personnel de la Cour supérieure du Québec ainsi qu'à celui de la Cour de l'échiquier. M. David Fulton, ministre de la justice, a déposé, en effet, hier, aux Communes, un bill à cet effet. La loi augmentera aussi d'une unité le nombre des juges de la Cour d'appel de la Colombie-Britannique, ainsi que de la Cour de district de l'Alberta et de deux membres la Cour de comté de l'Ontario.

AVIS

AVIS est donné par les présentes qu'une formule de cession et transfert à enregistrer le 16 mai 1961, au Bureau d'enregistrement pour la Division d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 1533121, par Pierre Simard, faisant affaires sous le nom de Simard Chauffage, dans la ville et district de Montréal, province de Québec, a été déposée au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de la Cour supérieure, au Palais de Justice, à Montréal, province de Québec, une requête demandant:

1. — Une partie du lot 434-1, au nord-est et au sud-est de la rue Saint-Catherine, dans la ville et district de Montréal, province de Québec, une requête demandant:

2. — Une partie du lot 434-1, au nord-est et au sud-est de la rue Saint-Catherine, dans la ville et district de Montréal, province de Québec, une requête demandant:

3. — Une partie du lot 434-1, au nord-est et au sud-est de la rue Saint-Catherine, dans la ville et district de Montréal, province de Québec, une requête demandant:

4. — Une partie du lot 434-1, au nord-est et au sud-est de la rue Saint-Catherine, dans la ville et district de Montréal, province de Québec, une requête demandant:

5. — Une partie du lot 434-1, au nord-est et au sud-est de la rue Saint-Catherine, dans la ville et district de Montréal, province de Québec, une requête demandant:

6. — Une partie du lot 434-1, au nord-est et au sud-est de la rue Saint-Catherine, dans la ville et district de Montréal, province de Québec, une requête demandant:

7. — Une partie du lot 434-1, au nord-est et au sud-est de la rue Saint-Catherine, dans la ville et district de Montréal, province de Québec, une requête demandant:

8. — Une partie du lot 434-1, au nord-est et au sud-est de la rue Saint-Catherine, dans la ville et district de Montréal, province de Québec, une requête demandant:

9. — Une partie du lot 434-1, au nord-est et au sud-est de la rue Saint-Catherine, dans la ville et district de Montréal, province de Québec, une requête demandant:

10. — Une partie du lot 434-1, au nord-est et au sud-est de la rue Saint-Catherine, dans la ville et district de Montréal, province de Québec, une requête demandant:

11. — Une partie du lot 434-1, au nord-est et au sud-est de la rue Saint-Catherine, dans la ville et district de Montréal, province de Québec, une requête demandant:

12. — Une partie du lot 434-1, au nord-est et au sud-est de la rue Saint-Catherine, dans la ville et district de Montréal, province de Québec, une requête demandant:

13. — Une partie du lot 434-1, au nord-est et au sud-est de la rue Saint-Catherine, dans la ville et district de Montréal, province de Québec, une requête demandant:

14. — Une partie du lot 434-1, au nord-est et au sud-est de la rue Saint-Catherine, dans la ville et district de Montréal, province de Québec, une requête demandant:

15. — Une partie du lot 434-1, au nord-est et au sud-est de la rue Saint-Catherine, dans la ville et district de Montréal, province de Québec, une requête demandant:

16. — Une partie du lot 434-1, au nord-est et au sud-est de la rue Saint-Catherine, dans la ville et district de Montréal, province de Québec, une requête demandant:

17. — Une partie du lot 434-1, au nord-est et au sud-est de la rue Saint-Catherine, dans la ville et district de Montréal, province de Québec, une requête demandant:

18. — Une partie du lot 434-1, au nord-est et au sud-est de la rue Saint-Catherine, dans la ville et district de Montréal, province de Québec, une requête demandant:

19. — Une partie du lot 434-1, au nord-est et au sud-est de la rue Saint-Catherine, dans la ville et district de Montréal, province de Québec, une requête demandant:

20. — Une partie du lot 434-1, au nord-est et au sud-est de la rue Saint-Catherine, dans la ville et district de Montréal, province de Québec, une requête demandant:

21. — Une partie du lot 434-1, au nord-est et au sud-est de la rue Saint-Catherine, dans la ville et district de Montréal, province de Québec, une requête demandant:

22. — Une partie du lot 434-1, au nord-est et au sud-est de la rue Saint-Catherine, dans la ville et district de Montréal, province de Québec, une requête demandant:

23. — Une partie du lot 434-1, au nord-est et au sud-est de la rue Saint-Catherine, dans la ville et district de Montréal, province de Québec, une requête demandant:

24. — Une partie du lot 434-1, au nord-est et au sud-est de la rue Saint-Catherine, dans la ville et district de Montréal, province de Québec, une requête demandant:

25. — Une partie du lot 434-1, au nord-est et au sud-est de la rue Saint-Catherine, dans la ville et district de Montréal, province de Québec, une requête demandant:

26. — Une partie du lot 434-1, au nord-est et au sud-est de la rue Saint-Catherine, dans la ville et district de Montréal, province de Québec, une requête demandant:

27. — Une partie du lot 434-1, au nord-est et au sud-est de la rue Saint-Catherine, dans la ville et district de Montréal, province de Québec, une requête demandant:

28. — Une partie du lot 434-1, au nord-est et au sud-est de la rue Saint-Catherine, dans la ville et district de Montréal, province de Québec, une requête demandant:

29. — Une partie du lot 434-1, au nord-est et au sud-est de la rue Saint-Catherine, dans la ville et district de Montréal, province de Québec, une requête demandant:

30. — Une partie du lot 434-1, au nord-est et au sud-est de la rue Saint-Catherine, dans la ville et district de Montréal, province de Québec, une requête demandant:

31. — Une partie du lot 434-1, au nord-est et au sud-est de la rue Saint-Catherine, dans la ville et district de Montréal, province de Québec, une requête demandant:

32. — Une partie du lot 434-1, au nord-est et au sud-est de la rue Saint-Catherine, dans la ville et district de Montréal, province de Québec, une requête demandant:

33. — Une partie du lot 434-1, au nord-est et au sud-est de la rue Saint-Catherine, dans la ville et district de Montréal, province de Québec, une requête demandant:

34. — Une partie du lot 434-1, au nord-est et au sud-est de la rue Saint-Catherine, dans la ville et district de Montréal, province de Québec, une requête demandant:

35. — Une partie du lot 434-1, au nord-est et au sud-est de la rue Saint-Catherine, dans la ville et district de Montréal, province de Québec, une requête demandant:

36. — Une partie du lot 434-1, au nord-est et au sud-est de la rue Saint-Catherine, dans la ville et district de Montréal, province de Québec, une requête demandant:

37. — Une partie du lot 434-1, au nord-est et au sud-est de la rue Saint-Catherine, dans la ville et district de Montréal, province de Québec, une requête demandant:

38. — Une partie du lot 434-1, au nord-est et au sud-est de la rue Saint-Catherine, dans la ville et district de Montréal, province de Québec, une requête demandant:

La Saskatchewan: Ottawa doit planifier l'économie

OTTAWA. — Le chômage et les problèmes suscités par l'automatisation doivent être réglés par une initiative économi-

que du gouvernement central, a prétendu hier le gouverneur de la Saskatchewan, dans un mémoire présenté au comité sénatorial sur la main d'oeuvre et le chômage.

"La responsabilité du gouvernement central est indiscutable dans le domaine de l'orientation et la planification de l'économie", prétend le mémoire présenté hier.

La Saskatchewan dit qu'il appartient au gouvernement central, d'entraîner ou de reentraîner les travailleurs dont

les emplois ont été éliminés par l'automatisation ou qui abandonnent les écoles et les fermes sans posséder de compétences professionnelles ou techniques.

Cette province a aussi demandé la libéralisation des échanges commerciaux entre les pays et suggère d'aider les pays sous-développés par que (Suite à la page 2)

REGIE DES ALCOOLS DU QUEBEC
AVIS

Avis est par la présente donné que les personnes ci-après mentionnées ont fait une demande de permis à la Régie des alcools du Québec:

NOM	Adresse	Catégorie
ROY, Mme Ernest	1887-91 Beaubien est	Taverne
BASTONE, Pasquale	1520 Jarry est	Restaurant
CYR, Donat	72 Craig ouest	Restaurant
BEAUCHAMP, Laurent	Bois-Franc & Toupin St-Laurent	Epicerie
ACCURSO, James	805 Crémazie ouest	Restaurant
RUFFOLO, Albert	166 Dante	Cabaret
JUSTER, Danon	3831 St-Laurent	Salle à manger
RACINE, Fernand	1855 Bois-Franc St-Laurent	Taverne
COVILLO, Frank & Mme Antonio Covillo	106 Fleury ouest	Restaurant
FORTIN, Marcel	Ontario & Lebrun	Epicerie
CONSTANTAKOS, Christie	76 Duluth est	Epicerie
ROBITAILLE, Wilfrid	7C, Broadway, Montréal-Est	Restaurant
THEODORE, Boris	5287 Victoria	Cabaret
LANDRY, Marcel	602 St-Joseph	Salle à manger, Bar comptoir, cabaret
pour Café Minuit Ltee	Lachine	
DIONNE, Gérard	209 Craig ouest	Restaurant
BALFOUR, Yvon	Iberville & Masson	Salle à manger, bar salon
ARVANITAKIS, Denis	379 Ste-Catherine O.	Salle à manger
ADAMAKOS, George	2219 Ste-Catherine O.	Restaurant
COURTOIS, Guy	5216 Gatineau	Restaurant
pour Le Bistrot des Etudiants Inc.		
TURCOTTE, Jean	1321-23 Miron St-Laurent	Taverne
DUNBERRY, Wilfrid (fils)	174 Turgeon	Epicerie
RACICOT, Gérard	9985 Boul. Décarie St-Laurent	Salle à manger
pour Le Monolox R. Inc.		
CORREIL, Réal & Robert Lirette	7008 Notre-Dame est	Restaurant
TESSIER, Adrien	6411 St-Hubert	Salle à manger, bar comptoir
pour Montovani R. Inc.		
DILENDRO, Mme M.	163 Bellechasse	Restaurant
BEAUDRY, Pierre Paul	1818 Ontario est	Restaurant
FORTIN, Gélina	143 St-Paul ouest	Restaurant
QUENNEVILLE, Donat	699-2ème Ave, Lachine	Epicerie
EDWARD, Guido	1475 Mansfield	Restaurant
pour St-Paul Rest.		
DESROSIERS, Rosario	4840 St-Denis	Restaurant
PRATTAS, Panos	2375 Metropolitain B. Lachine	Restaurant
BOISSONNEAULT, Mme Gertrude Morin	1191 St-Hubert	Epicerie
PILAFIAN, Onik	910 Boul. Décarie St-Laurent	Restaurant
FERRAIUOLO, Agnello & Franco Ferraiuolo	5852 Boul. Décarie	Restaurant
SPIRO, Mlle Cecilia	5711 Park Ave	Salle à manger, Bar comptoir
COMIS, George & Peter Valeriano	3470 St-Denis	Restaurant
BOURDAGES, Edgar	135 Sauvé ouest	Restaurant
DESROCHERS, Florent	1258 Bélanger est	Salle à manger
PAMPENA, Erasmo	747 Boul. Décarie	Restaurant
DUMAS, Richard	8630 Sherbrooke est	Salle à manger
STEVENS, S. D. & G. Stevens	6169 Upper Lachine Rd.	Restaurant
PELLETIER, Mlle Carmen	3483 Ontario est	Restaurant
GABOURY, Roger & Gérard Gaboury	2650 Boul. Rosemont	Epicerie
ERKKILA, Matti & Esko Saikkonen	220 Crémazie ouest	Salle à manger
SMILEY, Edwin	4219 Ontario est	Restaurant
BISSONNETTE, Lucien & Boul. Pie IX	Coin Sud Est Bélanger	Taverne
DUBUC, Jacques	1920-2224 Wellington	Salle à manger, bar comptoir
MIREAULT, Maurice	5175 Sherbrooke ouest	Epicerie
ELLIOTT, Charles	3707 Monselet	Restaurant
COHEN, Jack	977 Notre-Dame ouest	Restaurant
RIENDEAU, Horace	4909 Notre-Dame ouest	Restaurant
BELLINI, Gabriel	4034 Ste-Catherine est	Salle à manger
DESJARDINS, Jean-Guy	8345 Notre-Dame est	Epicerie
COLOMBINI, Mme Marie	387 St-Zotique est	Restaurant
DUBE, Mlle Yolande	5415 Papineau	Restaurant
BOUDREAULT, Lucien	2181 Ste-Catherine est	Restaurant
PEZOUAS, Christos	1140 Ste-Catherine est	Restaurant
TREMBLAY, Raoul	1520 Aylwin	Epicerie
FILICE, O.A.F.	376 Beaumont	Epicerie
TWELL, Samuel	2525 Boul. Laurentien St-Laurent	Restaurant
GOUGH, Mme Mariette Bouchard	975-24ème Ave Lachine	Epicerie
ASSIMAKOPOULOS, Andrew	1583-1585 Boul. St-Laurent	Restaurant
PERREAULT, Mme Leo	835 Jean-Talon ouest	Restaurant
BALDASSARE, Albert & Carlo Baldassare	6963 St-Laurent	Restaurant
MOSHONAS, Morris	900 Notre-Dame	Restaurant
THIBAUT, Jean pour L'Oasis Rest. Inc.	2106 Rachel est	Restaurant
WONG, George M.	81 Laguchetière O.	Salle à manger
TREPANIER, Mme Irene	2490 Bélanger est	Restaurant
SAUVE, Mme Gilbert	707 Mont-Royal est	Restaurant
PROTOPAPAS, Mlle Mary	1029 St-Laurent	Restaurant
ORLANDO, Joseph	5600 Boul. Décarie	Restaurant
OLIVERI, Giovanni	6778 Boul. St-Laurent	Salle à manger
KLADIS, Nick	1230 McGregor	Salle à manger, bar comptoir
HODESS, Hyman & Nathan Lewitt & Basil Rubin	4044 Jean-Talon ouest	Taverne
HAGIEPETROS, Peter Emmanuel	293 Craig est	Restaurant
GUILMETTE, Mme Eugene	4516 Cartier	Restaurant
GIRARDEAU, Paul	4237 Ontario est	Restaurant
GIRARD, Mary	2184 Delormier	Restaurant
GABRIEL, Louis	517 Jarry est	Restaurant
CAUMARTIN, Roger	8391 St-Laurent	Taverne
GAUDET, Patrick	1223 Amherst	Salle à manger

Quiconque désire formuler des objections à l'émission d'un de ces permis doit le faire par écrit, dans les quinze jours de la publication du présent avis.

L'écrit contenant les raisons de l'objection à l'octroi d'un permis doit être signé et envoyé dans le délai ci-dessus, par poste recommandée, à:

Régie des alcools du Québec
Bureau du Greffier
Case postale 1058, Place d'Armes
Montréal, P. Q.

Un institut de technologie des mines réclamé à Rouyn

ROUYN. — Le groupement des Chambres de commerce des jeunes de l'ouest du Québec, a recommandé l'établissement d'un institut de technologie des mines, ou la transformation d'une école de métiers située dans un centre minier en un institut offrant un cours de trois ou quatre années en technologie minière.

Cette demande a été adressée au Comité d'étude sur l'enseignement technique et professionnel qui visitait la région de l'Ouest de la province.

Le mémoire a été lu au cours d'un banquet réunissant une cinquantaine de personnalités de Rouyn-Oranda et de la région, par M. Ubald Roy, professeur à l'École de métiers de Rouyn.

Le Jeune Commerce est d'avis qu'il ne faut pas négliger le développement et la mise en va-

leur des ressources minières de la région, de même que les débouchés offerts aux jeunes techniciens hautement spécialisés que réclame l'industrie minière.

Le groupement insiste sur le fait qu'aucune école ne dispense dans le Québec un cours technique destiné à satisfaire les besoins de l'industrie minière et pouvant qualifier un technicien à des postes de commandement dans l'industrie des mines, le traitement des minerais et leur transformation.

Le développement et la mise en va-

leur des ressources minières de la région, de même que les débouchés offerts aux jeunes techniciens hautement spécialisés que réclame l'industrie minière.

Le groupement insiste sur le fait qu'aucune école ne dispense dans le Québec un cours technique destiné à satisfaire les besoins de l'industrie minière et pouvant qualifier un technicien à des postes de commandement dans l'industrie des mines, le traitement des minerais et leur transformation.

Le développement et la mise en va-

leur des ressources minières de la région, de même que les débouchés offerts aux jeunes techniciens hautement spécialisés que réclame l'industrie minière.

Le groupement insiste sur le fait qu'aucune école ne dispense dans le Québec un cours technique destiné à satisfaire les besoins de l'industrie minière et pouvant qualifier un technicien à des postes de commandement dans l'industrie des mines, le traitement des minerais et leur transformation.

Le développement et la mise en va-

leur des ressources minières de la région, de même que les débouchés offerts aux jeunes techniciens hautement spécialisés que réclame l'industrie minière.

Le groupement insiste sur le fait qu'aucune école ne dispense dans le Québec un cours technique destiné à satisfaire les besoins de l'industrie minière et pouvant qualifier un technicien à des postes de commandement dans l'industrie des mines, le traitement des minerais et leur transformation.

Le développement et la mise en va-

leur des ressources minières de la région, de même que les débouchés offerts aux jeunes techniciens hautement spécialisés que réclame l'industrie minière.

Le groupement insiste sur le fait qu'aucune école ne dispense dans le Québec un cours technique destiné à satisfaire les besoins de l'industrie minière et pouvant qualifier un technicien à des postes de commandement dans l'industrie des mines, le traitement des minerais et leur transformation.

Le développement et la mise en va-

leur des ressources minières de la région, de même que les débouchés offerts aux jeunes techniciens hautement spécialisés que réclame l'industrie minière.

Le groupement insiste sur le fait qu'aucune école ne dispense dans le Québec un cours technique destiné à satisfaire les besoins de l'industrie minière et pouvant qualifier un technicien à des postes de commandement dans l'industrie des mines, le traitement des minerais et leur transformation.

Le développement et la mise en va-

leur des ressources minières de la région, de même que les débouchés offerts aux jeunes techniciens hautement spécialisés que réclame l'industrie minière.

Le groupement insiste sur le fait qu'aucune école ne dispense dans le Québec un cours technique destiné à satisfaire les besoins de l'industrie minière et pouvant qualifier un technicien à des postes de commandement dans l'industrie des mines, le traitement des minerais et leur transformation.

Le développement et la mise en va-

leur des ressources minières de la région, de même que les débouchés offerts aux jeunes techniciens hautement spécialisés que réclame l'industrie minière.

Le groupement insiste sur le fait qu'aucune école ne dispense dans le Québec un cours technique destiné à satisfaire les besoins de l'industrie minière et pouvant qualifier un technicien à des postes de commandement dans l'industrie des mines, le traitement des minerais et leur transformation.

Le développement et la mise en va-

leur des ressources minières de la région, de même que les débouchés offerts aux jeunes techniciens hautement spécialisés que réclame l'industrie minière.

Le groupement insiste sur le fait qu'aucune école ne dispense dans le Québec un cours technique destiné à satisfaire les besoins de l'industrie minière et pouvant qualifier un technicien à des postes de commandement dans l'industrie des mines, le traitement des minerais et leur transformation.

Le développement et la mise en va-

leur des ressources minières de la région, de même que les débouchés offerts aux jeunes techniciens hautement spécialisés que réclame l'industrie minière.

Le groupement insiste sur le fait qu'aucune école ne dispense dans le Québec un cours technique destiné à satisfaire les besoins de l'industrie minière et pouvant qualifier un technicien à des postes de commandement dans l'industrie des mines, le traitement des minerais et leur transformation.

Le développement et la mise en va-

leur des ressources minières de la région, de même que les débouchés offerts aux jeunes techniciens hautement spécialisés que réclame l'industrie minière.

La Femme au Foyer et dans le MONDE

La Société des femmes universitaires honore le travail de quatre femmes d'action

Les nouveaux membres honoraires sont Mmes Charles Frémont, Edouard Montpetit, Germaine Guèvremont et Germaine Bernier

Un brillant déjeuner-causerie réunissait, samedi, à l'hôtel Windsor, les membres de la Société des femmes universitaires, à l'occasion de la nomination de quatre nouveaux membres honoraires de la S.F.U. par le Comité d'honneur de cette société. Venant de sphères tout à fait différentes, les nouveaux membres honoraires sont Mmes Charles Frémont, de Québec, Edouard Montpetit, Germaine Guèvremont et Germaine Bernier.

C'est Mlle Gabrielle Labbé, présidente de la Société des femmes universitaires, qui a présidé la réunion et la table d'honneur.

La longue et fructueuse carrière de Mme Charles Frémont a été évoquée par Mme Yvonne Letellier de Saint-Just qui a démontré combien la nouvelle dévouée a travaillé, par l'étude et la parole, sur tous les plans humains qui ont quelque importance pour le bien commun et l'évolution progressive de la société par la promotion normale et sérieuse de la femme.

Mme Annette Doré-Rochon a fait la présentation de Mme Edouard Montpetit, malheureusement absent de la réunion, avec tout le talent qu'on lui connaît: pénétration d'esprit, observation juste, finesse de jugement.

Germaine Guèvremont, romancière, a été présentée par Mlle Louise Lefebvre qui a fait défiler avec brio les principaux personnages de la romancière en soulignant les grandes qualités de cette littérature régionaliste qui ajoute de si beaux fleurons aux lettres canadiennes.

La vice-présidente de la S.F.U., Mme Paul Lambert, a fait une chaleureuse et pétillante présentation de Germaine Bernier, de la rédaction du "Devoir", en s'inspirant de la biographie de la journaliste, rédigée par la bibliothécaire, Mme Rosalie Demeter.

Trois de ces nouveaux membres honoraires étant particulièrement connus dans le public, nous pensons que nos lectrices seront intéressées de connaître davantage quelques aspects des activités de Mme Charles Frémont, une des pionnières de la promotion de la femme du Québec, et qui, effectivement a habité la capitale provinciale pendant de nombreuses années.

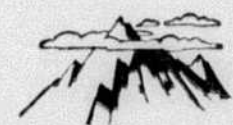
Parmi les nombreuses activités inscrites à son palmarès, soulignons, en passant, que notre Société a contribué à l'érection d'un monument à la mémoire des Pionniers de Ville-Marie. En 1902, pour célébrer le 250^e anniversaire de notre ville, elle inaugura un obélisque, à la Place d'Youville. A la même époque la Société d'Archéologie et de Numismatique prenait l'initiative d'élever un monument à Paul de Chomedey de Maisonneuve, à la Place d'Armes. Et c'est à ses pieds que chaque année, la Société Historique commémore la population de Montréal à célébrer l'anniversaire de la fondation de leur ville.

Ainsi, la Société Historique, dont le but ultime est la recherche de la vérité historique et la diffusion de l'histoire canadienne, se fait-elle un glorieux devoir de rappeler à tous les Canadiens de cœur et d'esprit que la France est à l'origine du Canada et que c'est elle qui a écrit, sur notre sol, les plus belles pages de son histoire.

de me renseigner sur la condition sociale et politique de la femme dans les pays étrangers. Je m'abonnai à une vingtaine de revues appropriées et, à prix d'innombrables heures de lecture et d'étude, j'ai poursuivi cette étude durant trente ans; je recueillis les renseignements voulus sur la condition de la femme dans le monde. Convaincue que le temps était venu d'agir je me lançai, courageusement, dans l'action sociale et politique, à la poursuite de deux buts impérieux: l'éducation civique des femmes et leur indispensable représentation dans les gouvernements.

"En 1932, le gouvernement canadien me délégua officiellement à Genève, à la treizième assemblée, de la Société des Nations. Je fus la première et la seule Canadienne française, à être l'objet de cet honneur."

Signalons, que Mme Frémont prononça des conférences dans plusieurs provinces canadiennes.



UNE MONTAGNE
DE DETTES?

PAYEZ-LES DE SUITE,
AVEC UN PRÊT PEU
CÔUTEUX, COMPORTANT
UNE ASSURANCE-VIE,
DE VOTRE

CAISSE DE
PRÊTS BNE

LA BANQUE DE
NOUVELLE-ÉCOSSE

Voici donc un résumé du texte de Mme Letellier de Saint-Just.

Le Comité d'honneur de la Société des femmes universitaires de Montréal dit-elle en substance, s'agit, officiellement, aujourd'hui, de quatre personnes qui ont leur réputation à des motifs différents. Ne nous en étonnons pas car, logiquement, chacune a travaillé, par des moyens divers, dans la carrière qui répondait à ses goûts, et qui s'est imposée à notre admiration. Nous ne nous arrêterons pas à rechercher les raisons de leur réussite; il suffit de la constater et, en cette occasion, on nous a réservé l'honneur de vous présenter madame Charles Frémont. Ce que nous ferons hâtivement car il s'agit de dire beaucoup en peu de temps et d'entretenir une vie où les grands intérêts de la femme ont été largement servis.

Fille de Sir Alexandre Lacoste et de Marie-Louise Globen-

nes, puis en Suisse, en France, en Angleterre, aux États-Unis; quelle publication nombre d'articles dans divers journaux et revues. Souvent, elle saisis l'occasion de démontrer les dangers de la doctrine communiste que l'on combat, encore, dans nos murs. Ce travail de contre-propagande fut toujours accompli à titre d'apôtre bénévole.

Mme Frémont fut déléguée, en 1933 à la cinquième conférence biennale de l'Institut des relations du Pacifique, tenue à Banff, conjointement par des Orientaux et des Occidentaux et y rencontra des femmes de toutes les races du globe.

En 1943, c'est au Comité consultatif de la restauration concernant les problèmes féminins d'après-guerre que fut appelée Mme Frémont.

Et Mme de Saint-Just ajoute encore nominations diverses et activités multipliées de Mme Frémont pour terminer en disant un mot de la Société des femmes universitaires: "Nous attendons encore l'heure de la reconnaissance des réalisations féminines. Elle ne sonnera pas par miracle mais c'est à la suite de notre ténacité à les signaler, à nous mettre à la mesure des événements que nous l'enten-

dre rompre enfin le silence. Notre société a courageusement travaillé à consolider notre prestige, à établir la nécessité de nous entendre dans l'étude des problèmes vitaux de la nation.

Avec la modestie qui convient, nous avons conscience d'avoir avancé dans la voie tracée par certaines femmes, qui, certes, n'auraient par mérite ce jugement de François Mauriac: "Il leur fut plus aisé de dormir leur vie que de la vivre".

Mme Frémont est une de ces femmes remarquables qui se sont posées, avec une légitime audace, en champion des droits de la femme, en regard de sa dignité humaine, de la famille, de la société. La Société des femmes universitaires de Montréal, en lui rendant hommage, la remercie."

Epoux! Epouses!
Ayez entrain et jeunesse

Des milliers de couples sont attirés, époux, rendus à bout, parce que leur corps manque de les faire vivre après 40 ans. Les Tablettes toniques Ostrea, remède pour les hommes et les femmes, complètent de Vitamine B₁₂. Le format d'introduction coûte peu. Soyez sages, ayez plus santé, entrain à bon marché. L'astuce Ostrea aujourd'hui. Toutes pharmacies.

**Le CABARET de l'hôtel
Ritz Carlton**

Où l'on mange à la Ritz
et danse
au son de la musique
du plus
brillant trio en VILLE

PREMIERE CE SOIR

**Maria
Vincent**

facilité de stationnement
Voitures garées par préposé à l'entrée.



AU PIED DU MONUMENT DE MAISONNEUVE - Près de 60 couronnes, corbeilles et gerbes ont été déposées dimanche, lors de la commémoration de la fondation de Montréal par Chomedey de Maisonneuve. On voit, ici, le président de la Société historique de Montréal, le Dr A. D. Archambault, qui venait de prendre la parole après la déposition des fleurs.

**La mémoire de Maisonneuve honorée
sur la Place d'Armes par militaires
et civils réunis devant Notre-Dame**

Allocution du Dr A. D. Archambault, président de la Société historique de Montréal - Abondance de corbeilles et de gerbes de fleurs au pied du monument du fondateur - Messe d'actions de grâce célébrée par Mgr Olivier Maurault, p.s.s., P.A. - Les valeurs dynamiques de l'histoire

La manifestation civique, religieuse et patriotique de dimanche, à l'occasion du 319^e anniversaire de la fondation de Montréal, ancienne Ville-Marie et métropole du Canada, par Chomedey de Maisonneuve, a été un succès.

Le Régiment de Maisonneuve, commandé par le lieutenant-colonel Pierre Charbonneau, avait fait coïncider sa parade annuelle d'été avec la commémoration organisée par la Société historique de Montréal qui présida le Dr A. D. Archambault.

La journée a débuté par une messe d'actions de grâce, célébrée à l'église Notre-Dame, par Mgr Olivier Maurault, p.s.s., P.A., ancien président de la Société historique, qui a aussi donnée le sermon de circonstance, basée sur une belle page de l'histoire de Ville-Marie. Le déploiement des troupes et les sonneries de clairons ont eu lieu sur la Place d'Armes et le monument de Maisonneuve a été fleuri par les envois des organisations ou des pays dont les noms suivent: France, Belgique, États-Unis, le Corps consulaire de Montréal, Association du Consulat latin américain de Montréal, République d'Haïti, Danemark, Italie, Portugal, Républiques de l'Amérique Centrale, Cité d'Outremont, Cité de Verdun, Ville de Montréal-Est, Ville de Montréal-Nord, Ville de Saint-Laurent, Ville de Côte Saint-Luc, Comité fédéral de Maisonneuve-Rosemont, Comité fédéral de Sainte-Anne, Compagnie de Jésus, Messieurs de Saint-Sulpice, Société Saint-Jean-Baptiste, Société du Bon Parler Français, Société généalogique canadienne française, Association Jeanne-Mance, Infirmeries de l'école de l'Hôtel-Dieu de Montréal, Fédération nationale St-Jean-Baptiste, Les Femmes, chefs d'entreprises du Canada, Chambre de commerce de Montréal, Chambre de commerce des jeunes de Montréal, Club Kiwanis-Saint-Laurent, Société des artisans canadiens.

français, Union nationale française, Ambulance Saint-Jean, Alliance mutuelle de l'assurance-vie, Société des voyageurs historiques du Québec, Chevaliers de Champlain, habitation de Verdun, Diplôme de l'université de Montréal, Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec, Association des pompiers de Montréal, Commission des écoles catholiques de Montréal, Alliance des professeurs de Montréal, Commission des écoles catholiques de Verdun, Association des instituteurs de Verdun, Association des principaux de Montréal, Association hellénique AHEPA, Société d'archéologie et de numismatique de Montréal, Société historique de Lac Saint-Louis, Les amis du Devoir, Institut d'histoire de l'Amérique française, Dames auxiliaires du Régiment de Maisonneuve, Anciens du Régiment de Maisonneuve, King's Shropshire Light Infantry Regiment, Société historique de Montréal, Le Régiment de Maisonneuve, La Cité de Montréal, Ecole Le Plateau.

Le président de la Société historique, le Dr A. D. Archambault, dans une brève allocution a rappelé le rôle de Maisonneuve dans notre histoire et quelques aspects du travail de la société qu'il présida. En 1680, dit en résumé le Dr Archambault, Ville-Marie comptait 400 âmes. L'histoire du Canada rappelle les vertus de Maisonneuve et nous dit combien il sut gouverner avec prudence l'établissement qui lui avait été confié par la Société missionnaire Notre-Dame de Montréal, et avec quel courage il défendit Ville-Marie contre l'Indien toujours menaçant. Lorsque fut institué un gouvernement royal en Nouvelle-France, en 1663, et après la cession de l'île au Séminaire, le rôle de Maisonneuve ayant cessé, l'illustre fondateur de Ville-Marie se retira à Paris en 1665.

Après ce bref rappel des débuts de notre ville, je crois devoir profiter de l'occasion pour vous signaler les principales initiatives de la Société Historique de Montréal depuis sa fondation, c'est-à-dire depuis 1859.

Notre Société a publié une douzaine de mémoires grâce à l'aide des pouvoirs publics. La série, commencée en 1859, par "L'Esclavage en Canada", de Jacques Viger, devait se poursuivre jusqu'en 1943. "Il faudrait des pages, disait Mgr Olivier Maurault qui fut notre président de 1941 à 1959, pour signaler les services rendus par la Société des historiens de la Société, dans le domaine des archives." Il convient d'ajouter que depuis 1922, la Société décerne une médaille à l'auteur du meilleur ouvrage d'histoire publié dans l'année et parfois à un historien pour l'ensemble de son œuvre. De plus, la Société a institué au profit des Ecoles de notre ville, des concours d'Histoire du Canada.

Parmi les nombreuses activités inscrites à son palmarès, soulignons, en passant, que notre Société a contribué à l'érection d'un monument à la mémoire des Pionniers de Ville-Marie. En 1902, pour célébrer le 250^e anniversaire de notre ville, elle inaugura un obélisque, à la Place d'Youville. A la même époque la Société d'Archéologie et de Numismatique prenait l'initiative d'élever un monument à Paul de Chomedey de Maisonneuve, à la Place d'Armes. Et c'est à ses pieds que chaque année, la Société Historique commémore la population de Montréal à célébrer l'anniversaire de la fondation de leur ville.

Ainsi, la Société Historique, dont le but ultime est la recherche de la vérité historique et la diffusion de l'histoire canadienne, se fait-elle un glorieux devoir de rappeler à tous les Canadiens de cœur et d'esprit que la France est à l'origine du Canada et que c'est elle qui a écrit, sur notre sol, les plus belles pages de son histoire.

Les mots croisés du "Devoir"

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											

- HORIZONTALEMENT**
- Elles produisent de l'électricité.
 - Prenom.
 - Vase — Capitale tchèque.
 - Souverain — Abattu.
 - Qui a perdu la parole — Reportée.
 - Province française — Sot.
 - Arrivé sur terre — Possesseur — Existes.
 - Elle est la qualité de celui qui fait ce qu'il doit — Grecque.
 - Intérêt exagéré — Faire disparaître.
 - Agréable à regarder — Est supérieur.
 - Nous permettent d'oublier nos ennemis professionnels — Dans.
 - Réservoirs — Dans.
- VERTICALEMENT**
- C'est un péché souvent féminin.
 - Tourner autour d'un objet circulaire.
 - Chants funébres anciens — Omission involontaire.
 - Initiales de points cardinaux — Arrose Londres.
 - En rien — Poète ancien.
 - Unité électrique — En.
 - Chaldée — Métal.
 - Planète — Personne criminelle.
 - Donna un moyen de défense — Tente.
 - Protection — Non mentionné.
 - Région calcaire du Sud de la France — Action de lancer.
 - En Suede — Réfléchit.
 - Connu — Deux choses semblables ensemble.
- Solution d'hier**
- HORIZONTALEMENT** : —
- DEPORTATIONS.
 - EPANOUIE — MIT.
 - PUR — SENSIBLE.
 - LIT — E — E — OR — L.
 - ASIE — U — DE — L.
 - CERTITUDE — MA.
 - E — R — U — ROI.
 - MA — EIDER — UR.
 - EMANCIPEE — LE.
 - NONNI — TOUS.
 - TRIE — R — SAUR.
 - SESSION — TIEN.

Petites annonces du "Devoir"

A LOUER
ST-LAURENT, bas de duplex, 3½ grandes pièces, cuisine fonctionnelle, grande cave, garage chauffé, cour, clôture et gazonne. Sera peinte à neuf. A 2 minutes de la gare Monkland du CNR. \$140.00 par mois. 2978 Edouard, FE. 4-8392. 25-3-61

INSTITUTEURS DEMANDES
par Commission des écoles catholiques de Longueuil. OR. 7-6324. 29-5-61

LOGEMENT A LOUER
AVENUE CLARNAUD, \$333, bas, 5 pièces, duplex pour adultes, site exceptionnel, toutes commodités, lavoir, etc. \$120.00 par mois. \$15, additionnel. 7 à 8 p.m. Hunter 9-6996. 3-6-61

TRANSPORT
Appelez Montreal Moving, transport général, déménagement assure n'importe où. \$23.50, \$45.00, \$60.00. Spécialités: poêle, etc., emballage, entreposage. RA. 1-1194. JNO

TRANSPORT CAMIONNAGE
ROUSSILLE Transport, Déménagement ville, campagne et longue distance. Spécialité: pianos, poêles, réfrigérateurs. RA. 5-2451. J.N.O.

APPARTEMENT DEMANDE
Jeune homme de 36 ans désire appartement ou pension dans quartier résidentiel. Prix raisonnable. CL. 8-5484. 26-3-61

A VENDRE
Avoine 200 caniches noirs jais, importés d'Irlande, enregistrés, qualité superbe, véritable basset, certificat de santé, tatouage canadien. Prix \$115.00 et plus. RA. 7-3283. 25-3-61

BUANDERETTE AUTOMATIQUE A VENDRE
Endroit idéal, loyer raisonnable, opération automatique, consistant en 20 laveuses et 8 sècheuses commerciales, 3 ans pour payer, conditions raisonnables. MC. 1-1023. 24-3-61

CENTRE DE PHYSIOTHERAPIE
9050, boul. St-Michel, dans l'édifice de la clinique médicale, Ville St-Michel. DU. 1-1388. Sur rendez-vous seulement. 3-6-61

EMPLOI DEMANDE
Ferais comptabilité soir et samedi toute la journée. RA. 8-2481. 25-3-61

La première crème colorante autoharmonisante!



"DIAMOND BLONDE" blond pastel très pâle
"BLACK SAPPHIRE" noir bleuté étincelant
"BROWN NATURELLE" brun aux riches reflets clairs
"COPPER BLAZE" roux éclatant
"BLONDE MINK" blond très cendré
"BLONDE CHAMPAGNE" blond cendré discret

**Le nouveau CROWNING COLOR de Helena Rubinstein
donne automatiquement une teinte naturelle**

Ni bouts foncés! Ni teintes inégales!
12 merveilleux coloris!
Masque complètement les cheveux gris!

Aucun colorant n'est comparable à l'étonnante crème colorante CROWNING COLOR de Helena Rubinstein.

Vous pouvez maintenant donner automatiquement à vos cheveux une teinte uniforme, si naturelle, chaque fois que vous les colorez.

Autocontrôle — La crème colorante Crowing Color est seule à posséder cette propriété d'autocontrôle! L'action du colorant cesse automatiquement dès que la teinte désirée est obtenue, ne laissant ni bouts foncés, ni mèches aux teintes inégales, ni taches. Il n'y a plus de minutage!

Teinte "permanente"! La crème colorante Crowing Color ne pâlit pas comme les colorants ordinaires. Le coloris pénètre profondément la texture du cheveu. Il ne se détériore pas entre les retouches et conserve si bien son éclat qu'il est impossible de déceler ces retouches.

Conditionne le cheveu! La nouvelle crème colorante Crowing Color se compose de riches crèmes bienfaisantes qui conditionnent le cheveu, le rendent plus doux, plus souple et plus vigoureux.

Douze coloris attrayants vous permettent d'obtenir la teinte exacte que vous désirez. Crowing Color masque complètement les cheveux gris. Demandez la nouvelle crème colorante Crowing Color de Helena Rubinstein. \$1.75 seulement.



Dans les grands magasins à rayons et pharmacies

Helena Rubinstein

**Américan Stock
Exchange**

Cours fournis par LA PRESSE CANADIENNE				
Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Par.
Anacost	2400	11 1/4	10 1/4	11 1/4
Bell Phone	1100	54 1/4	54 1/4	54 1/4
Brazil	1800	4 1/4	4 1/4	4 1/4
BA Oil	200	34 1/4	34 1/4	34 1/4
Bunk Hill	400	17 1/4	17 1/4	17 1/4
Burry Bay	3800	27 1/4	27 1/4	27 1/4
CS Pipe	1600	37 1/4	37 1/4	37 1/4
Can Alcan	1200	47 1/4	47 1/4	47 1/4
Chesbro	1500	58 1/4	58 1/4	58 1/4
Can Al S	800	26 1/4	26 1/4	26 1/4
Cresco	1400	34 1/4	34 1/4	34 1/4
Crown CP	100	14 1/4	14 1/4	14 1/4
Darval	100	15 1/4	15 1/4	15 1/4
Dome Pet	300	8 3/4	8 3/4	8 3/4
Duke Pow	100	57 1/4	57 1/4	57 1/4
El Bond	1400	37 1/4	37 1/4	37 1/4
Gidd	1800	21 1/4	21 1/4	21 1/4
Hollinger	700	23 1/4	23 1/4	23 1/4
Imp Oil	100	11 1/4	11 1/4	11 1/4
Imp Pet	800	15 1/4	15 1/4	15 1/4
Juniper	3700	37 1/4	37 1/4	37 1/4
L Shore	400	37 1/4	37 1/4	37 1/4
Massey F	4400	13 1/4	13 1/4	13 1/4
Mead Ind	1800	18 1/4	18 1/4	18 1/4
Mexcel	900	11 1/4	11 1/4	11 1/4
Moly	500	40 1/4	40 1/4	40 1/4
NZ Zinc	3200	24 1/4	24 1/4	24 1/4
Nipissing	100	1 3/4	1 3/4	1 3/4
North	4100	12 1/4	12 1/4	12 1/4
Pac Pipe	1000	8 1/4	8 1/4	8 1/4
Pantape	1800	11 1/4	11 1/4	11 1/4
Pow Corp	200	54 1/4	54 1/4	54 1/4
Pratt-L	700	44 1/4	44 1/4	44 1/4
Shir Wms	100	14 1/4	14 1/4	14 1/4
St. John	100	24 1/4	24 1/4	24 1/4
Sir Ky ad	1200	70 1/4	70 1/4	70 1/4
Techni	700	37 1/4	37 1/4	37 1/4
Trns Lnk	300	29 1/4	29 1/4	29 1/4
Tr Cent of	300	50 1/4	50 1/4	50 1/4
Wt Harg	1700	1 1/4	1 1/4	1 1/4

Théâtre - Cinéma - Beaux-Arts



Le théâtre du Rideau Vert présente "La brune que voilà", de Robert Lamoureux, dans une mise en scène d'Yvette Brind'Amour. Sur la photo: François Cartier et Louise Latraverse.

"Breath of Spring" au Mountain Playhouse

Le Mountain Playhouse, dirigé par Norma Springford et situé sur le mont Royal, devant le lac aux Castors, entreprend sa 12e saison samedi soir prochain alors que la pièce en trois actes de Peter Coke, "Breath of Spring", y prendra l'affiche.

La pièce montée par Walter Massey dans un décor de Bill King mettra en vedette une extraordinaire distribution de

comédiens anglais chevronnés: Zilla Carter, Josephine Barrington, Charles Palmer, Anne Butler, Nan Stewart et Frieda Allen.

"Breath of Spring" est la charmante et surprenante histoire d'une grande dame très anglaise qui est entourée de pensionnaires ne manquant pas de personnalité et d'une bonne qui sort de prison. Comment celle-ci les influencera tous et les lancera dans une série d'aventures les unes plus remarquables que les autres nous vaut une comédie vraiment hilarante et imprégnée de cet humour anglais que plusieurs trouvent irrésistible.

Le rôle de la bonne "Lily" sera interprété par la jolie Anne Butler, une comédienne anglaise diplômée de l'École d'art dramatique de Londres, au Canada depuis deux ans. En Angleterre, Lily Butler a joué avec des troupes de répertoire à Liverpool, Fife, Morecombe, Scarborough, et Worthing. Elle a aussi joué dans les opérettes "The Belle of New York", "The Desert Song", "The Arcadians" et "Lady be Good", cette der-

nière aux côtés de Sonnie Hale. Au théâtre, dans le célèbre West-End de Londres, elle a joué dans "Kismet" et dans "Room for Two". Son partenaire dans cette dernière comédie est le comique anglais Terry Thomas, vedette de plusieurs récents films britanniques.

On sait que le Mountain Playhouse a décidé de ne plus présenter de spectacle le lundi soir à partir de cette saison. Il y aura représentation le dimanche soir, aussi demandée depuis quelques années par les habitués de ce charmant théâtre d'été.

Programmes de radio

Mercredi, le 24 mai
C B F

4.00—Radio-Journal
4.05—CBF métropolitain
7.00—Radio-Journal
7.05—CBF métropolitain
7.30—Radio-Journal
7.35—CBF métropolitain
8.00—Priorité
8.15—Radio-Journal
8.25—Nouvelles sportives
8.30—Chez Miville
9.30—Radio-Journal
9.34—Partage du matin
9.58—Sur nos ondes
10.00—Femina
10.15—Psychologie de la vie quotidienne
10.30—Miss Music-Hall
11.00—Un homme et son péché
11.15—Vies de femme
11.30—Les Joyeux Troubadours
12.00—Jeunesse dorée
12.15—Les visages de l'amour
12.30—Le réveil rural
12.45—Nouvelles sportives
12.59—Signal-horloge
1.00—Radio-Journal
1.10—L'heure du dessert
1.15—Conciliat
1.45—Arc-en-ciel
2.00—Les chefs-d'œuvre de la musique
2.30—CBF présente
2.30—A votre choix
4.00—Radio-Journal
4.05—Une demi-heure avec...
4.30—Fantasies musicales
5.00—Métro-magazine
5.35—Sur nos ondes

La compagnie Moiseyev

Par Jean Vallerand

Les danseurs de la Compagnie Moiseyev, ambassadeurs extraordinaires du folklore chorégraphique soviétique, donnent présentement au Forum une série de quatre spectacles dont le premier a eu lieu lundi soir devant un public de près de huit mille personnes. La Compagnie Moiseyev nous revient chargée d'une gloire internationale et précédée d'une réputation qui lui vaut un public conquis d'avance. Tous les numéros du spectacle de lundi soir ont été accueillis avec un immense enthousiasme et c'est dans un véritable délire collectif que s'est terminée la soirée.

Enthousiasme justifié car la Compagnie Moiseyev a conservé les qualités de vigueur, de charme, de fraîcheur et de jeunesse grâce auxquelles elle s'est acquise l'admiration et l'amitié des publics du monde entier. Le style folklorique des divers numéros qui composent le spectacle s'est légèrement modifié, il est en un sens moins "nature", plus ouvert qu'il n'était apparus lors du premier passage de la compagnie à Montréal. On trouve dans le répertoire de la présente tournée moins de folklores des provinces orientales de l'U.R.S.S. J'ai l'impression que sous une influence dont j'ignore la nature — probablement les conseils des impresarios américains ou européens — Moiseyev a essayé de sortir du particularisme et de trouver un type de spectacle capable de rejoindre les goûts du public moyen.

Et pourtant ce public moyen avait fort bien réagi au répertoire de la première tournée américaine, répertoire plus diversifié et aussi plus caractéristique.

Il y a toujours dans la troupe des danseurs virtuoses animés de la passion de la danse, la mise en place des évolutions de groupe est toujours admirablement réglée, mais en devenant plus polie le spectacle, à mon sens, a sensiblement perdu de sa valeur de choc. Personnellement, je le regrette, comme je regrette par exemple que Moiseyev ait modifié la chorégraphie de ce sensationnel numéro qui s'appelle "Les partisans".

Sur le plan du spectacle, le meilleur numéro est sans doute le premier, "La Fille des Neiges", avec ses éclairages fantastiques — nuages en mouvement, neige qui tombe — mais les numéros qui révèlent le plus profondément certains aspects humains de l'U.R.S.S. sont encore ceux qui se présentent à l'état brut: "Danse kalmouk", "Le plateau", "Les trois bergers".

4.00—Radio-Journal
4.05—Le monde au nord-est
4.15—Nouvelles sportives
4.30—Rond-point
7.00—Psychologie de la vie quotidienne
7.15—Le tour de chant de...
7.30—Les petites symphonies
8.00—Festival du mercredi
10.00—Radio-Journal
10.15—Commentaires
10.30—Les pères de l'espérance
10.45—Nouvelles sportives
11.00—Aux portes de la nuit
11.15—Radio-Journal
12.00—Concert
12.55—Radio-Journal
1.00—FIN DES ÉMISSIONS

Quant au rappel surprise, c'est une copie du rock n'roll, superbement dansée par des interprètes qui battent les Américains sur leur propre terrain. On a fort apprécié de présenter ce numéro en fin de spectacle; il vaudrait mieux placer ce divertissement immédiatement avant ou immédiatement après l'entracte et laisser les spectateurs partir avec le souvenir tout frais du folklore russe, dont après tout la Compagnie Moiseyev est détentrice.

Pour résumer mon impression, je dirais que j'attendais au même repas gastronomique que Moiseyev nous avait servi il y a deux ans, on nous a servi une cuisine qui demeure nationale mais qui a été légèrement influencée par la cuisine de grand hôtel.



M. Albert Duchesne, qui occupe le poste de directeur de la bibliothèque du Centre de psychologie et de pédagogie, M. Duchesne était jusqu'à il y a quelques semaines, l'un des adjoints du directeur de la librairie Fides et comme tel, responsable du service du comptoir de cette librairie.

Demande de musiciens

La Philharmonie de Montréal, orchestre symphonique de 90 musiciens, sous la direction du chef roumain, Louis Hartov, demande d'excellents musiciens dans la section des violons, altos, violoncelles et contrebasses.

Prêre d'adresser ses offres de service au secrétariat: 4545 Blvd. Rosemont, apt 26. Tél. RA. 1-3213.

"Soif d'aimer" au théâtre Anjou

La nouvelle comédie d'Eloi de Grandmont et Louis-Georges Carrier, "Soif d'aimer" a commencé son deuxième mois de représentations au théâtre Anjou. Elle est toujours interprétée par ses créateurs, Gilles Pelletier, Catherine Bégin, Gisèle Mauricet, Guy Godin, Andrée Lachapelle et Etienne Aubray, dans une mise en scène de Paul Alain.

Pour fêter ce succès, la direction du théâtre Anjou a fait climatiser, de sorte que la pièce peut être vue maintenant dans des conditions très agréables, quelles que soient les rigueurs de l'été.

Les représentations ont lieu tous les soirs, sauf le lundi.

Le Rideau Vert

CE SOIR, 8 h. 30

La Brune que voilà!

Comédie de R. LAMOUREUX

"On rira de plus en plus avec cette BRUNE QUE VOILÀ, de mieux en mieux aux mains d'une troupe jeune, alerte, intelligente."

Jean Béraud, LA PRESSE

"Enlevante façon de jouer de Gérard Poirier, intelligente mise en scène de Yvette Brind'Amour."

L. Sabbath - MONTREAL STAR

AU STELLA - VI. 4-1793

La Poudrière

de l'île Ste-Hélène

La Folle Nuit

Tous les soirs à 9 h. sauf dimanche et lundi

"J'ajoute pour ma part, j'ai vu beaucoup de Jean Hamein"

"Un spectacle à ne pas manquer en raison de sa tenue professionnelle et de son allure fantastique et enjouée."

Jean Vallerand, LE DEVOIR

RESERVATIONS

LA 6-0821

Guy Béart, Mathé Altéry à la Comédie canadienne

Musie-Hall-61 présente actuellement à la Comédie canadienne la dernière production de la saison. Au programme: Guy Béart, Mathé Altéry, Jacques Desrosiers, Michel de la Vega. Guy Béart? Ses yeux de chien battu, sa voix légèrement éraillée, son visage poupin, sa timidité sur scène, sa rigidité, son pied inégalement posé sur un tabouret, tout cela est vite oublié dès les premières mesures de sa première chanson. On redoute un tête à tête d'une heure avec cette vedette et pourtant le temps passe vite en sa compagnie. Il pourrait endormir, parce qu'il ne semble pas faire pour les grandes salles, mais comme s'il voulait réveiller un défi, il charme et amuse.

Ce n'est pas le chanteur on l'interprète qui s'impose avec Guy Béart, mais le troubadour, avec son esprit étudiant, le gémissement goulailleur, Béart chante pour rire et se moquer. Ses accords ne sont pas compliqués et sa poésie passe, tranquille et simple.

Mathé Altéry est une chanteuse dont la voix, très belle, est d'une souplesse et d'une limpidité merveilleuse. Elle chante avec une délicatesse infinie, une sûreté musicale qui est devenue chose assez rare. Elle ne veut mettre dans son tour de chant des chansonnettes à la mode. Elle est pourtant supérieure dans les airs d'opérette. Les valse de Strauss, ou "Sheherazade" étaient de très belles choses doucement marquées par la personnalité de cette vedette. Elle a beaucoup de grâce et de féminité et le succès qu'elle remporte à la Comédie canadienne est largement mérité.

Jacques Desrosiers est un fantasiste désopilant. Très sûr de lui, même s'il n'a pas toute la finesse désirable, il a énormément de présence sur scène; ses imitations sont bonnes, en particulier celle de Gilbert Bécaud, et ses chansons sont amusantes.

Quant à l'illusionniste Michel de la Vega, comme tous ses compères, la mise en boîte est son fort; et les spectateurs, qui seront appelés sur scène pour vérifier la solidité d'une fameuse malle, n'ont qu'à bien surveiller leur montre et leurs bretelles.

La dernière production de telles. Musie-Hall-61 est parfaite. Les impresarios, Gérard Thibault et Jacques Lorrain, présentent un spectacle de choix qu'il est bon d'aller applaudir.

JEAN TAINURIER

Film sur les différentes religions

Les hommes demeurent profondément attachés à diverses croyances en la divinité. Le documentaire "Les grandes religions", de la série Comparaisons de l'Office national du film, dégage la signification des cinq cultes les plus répandus dans le monde: l'hindouisme, le bouddhisme, le judaïsme, le christianisme et l'islamisme. Ce film d'une heure, réalisé par Hubert Aquin et éclairé d'un commentaire de l'écrivain et historien français Claude Tresmontant, passera à la télévision, le jeudi soir 25 mai, à 9h. 30. Les séquences sur le judaïsme et le christianisme ont été tournées au Canada.

Dans l'hindouisme, qui a pris naissance entre le septième et le cinquième siècles avant notre ère, la seule réalité qui compte, c'est l'âme universelle, le brahman, qui anime tout. Les dieux, les hommes et les animaux sont une parcelle de la divinité. On attend par le yoga le refuge suprême qui réside dans la pensée et non dans l'acte. Bouddha vient au monde en 566 avant notre ère. Il révèle les quatre grandes vérités qui forment l'armature du bouddhisme: la vie est une longue agonie, la douleur vient du désir, en combattant les passions on triomphe de la douleur, la voie du salut conduit au nirvana. Cette doctrine s'est répandue dans le sud-est asiatique et, au nord, au Japon, en Corée, et en Chine.

Abraham adorait comme ses contemporains les astres, les animaux et certains hommes privilégiés jusqu'au jour où, vers l'an 200 avant notre ère, il eut la révélation d'un Dieu unique, Jahvé, créateur du monde. Il conclut alors une alliance entre Jahvé et son peuple. Renonçant aux idoles, Abraham instaura une des plus grandes révolutions spirituelles de tous les temps et devenait le père de tous les croyants, Juifs aussi bien que Chrétiens et Musulmans. Jésus, qui se considérait comme un fidèle israélite, n'est pas venu abolir la loi, mais l'accomplir. Il enseigna les principes d'une vie nouvelle selon l'Esprit. Le signe de ralliement de la nouvelle alliance sera le baptême. Tous les hommes sans distinction sont appelés. Le commandement suprême, c'est la charité, et le lien d'amour s'exprime dans la communion: en se nourrissant du corps et du sang du Christ les hommes ne forment plus qu'un seul Corps.

Six siècles plus tard, Mahomet, qui se dit l'envoyé de Dieu, rappelle aux hommes qui l'auraient oublié, l'existence d'un Dieu unique, qui se nomme en arabe: Allah. Aujourd'hui, bien au-delà de l'Arabie, le berceau de l'Islam, 300 millions de fidèles réverent Allah par des prières quotidiennes, le don aux pauvres, le jeûne et le pèlerinage que tout musulman doit faire une fois dans sa vie.

Le comité des prix du gouverneur

M. Guy Sylvestre, bibliothécaire adjoint du Parlement en est le président. Les autres membres sont: M. Roy Daniels, de l'université de la Colombie britannique; M. Northrop Frye, du collège Victoria de Toronto; M. Alfred Bailey, de l'université du Nouveau-Brunswick; M. Roger Duhamel, imprimeur de la reine; M. Jean-Charles Bonenfant, bibliothécaire du Parlement de Québec; et le R. F. Clement Lockwell, de l'université Laval.

HORAIRES

Théâtres

ANJOU — "Soif d'aimer" — 9 h.

AU STELLA — "La Brune que voilà" — tous les soirs de la semaine à 8 h. 30. Le dimanche, à 2 h. 30 et à 7 h. 30.

LA COMÉDIE CANADIENNE — Musie-Hall — GUY BÉART — 8h. 30 p.m.

LA POUDRIÈRE — "La folle nuit" — 9 h.

Cinéma

BIOU — "Terreur sur Paris" — 12.00 — 3.30 — 6.40 — 10.30

"Les fringines" — 1.30 — 5.00 — 8.30

CANADIEN ET PLAZA — "Nuits blanches" — 12.00 — 3.15 — 6.35 — 9.30

"Du soleil au cœur" — 1.40 — 5.00 — 8.15

CENTRE D'ART DE L'ÉLYSÉE: Le huitième jour de la semaine, à 6 et 9 pm tous les jours, — 3, 6 et 9 pm le dimanche — VI. 2-6033

IMPERIAL: "Seven Wonders of the World" — tous les soirs à 8 h. 40; le dimanche soir à 7 h. 30; matinales les mercredis, samedis et dimanches à 2 h.

PALACE — "The great impostor" — 10.10 — 12.15 — 2.25 — 4.55 — 7.15 — 9.35

ST-DENIS — "Les fringines" — 11.15 — 1.30 — 3.30 — 5.30 — 7.30 — 9.30

ST-DENIS — "Terreur sur Paris" — 11.15 — 1.30 — 3.30 — 5.30 — 7.30 — 9.30

AUJOURD'HUI

Deuxième congrès du spectacle

Le deuxième congrès du spectacle a lieu aujourd'hui au Reine Elisabeth.

Les séances débuteront à 10h. du matin précises et à 2h. Elles comporteront des communications données par les personnalités suivantes:

M. Jean-Louis Roux (théâtre), M. Michel Perreault (musique), M. Fernand Cadieux (cinéma), M. André Raynauld (radio), M. Fernand Doré (télévision). Ces communications seront suivies de discussions générales et des résolutions seront formulées à la fin des débats.

Le soir, à 7h., un banquet présidé par Pierre Boucher, comédien, clôturera le congrès. Des trophées seront distribués à tous ceux qui se sont distingués au cours de l'année dans le domaine du spectacle. La distribution des trophées sera télédiffusée de 9h. 30 à 10h. 30.

TÉLÉVISION

MERCREDI 24 MAI

CBFT — Canal 5

1.00—Musique

1.35—Téléjournal

2.00—Long métrage

2.30—"L'homme à l'égout"

2.40—Bonjour madame

2.45—Vieilles nouvelles

3.00—Bobino

3.30—La boîte à surprise

3.40—Furie

3.50—Édition métropolitaine

4.15—Nouvelles sportives

4.25—Ce soir

4.30—Histoire à suivre

4.45—Téléjournal

7.00—Carrefour

7.30—Cinéma

7.45—Au delà de l'horizon

7.50—Le point d'interrogation

8.00—Édition spéciale

9.00—En haut de la pente douce

9.30—Congrès du spectacle

10.30—La force de l'âge

11.00—Téléjournal

11.15—Nouvelles sportives

11.25—Commentaires

11.35—Les Couches

11.40—Ouverture — Nouvelles

11.45—En matinee

11.50—Victime de Braxton

12.00—Rouge ou vert

12.05—Télé-métre

12.10—Nouvelles

12.15—Vos pupilles

12.30—Une demi-heure avec...

12.40—Adam et Eve

12.50—Ciné-spectacle

1.00—Equipe à Chicago

1.05—Remous

1.10—Yves Christian

1.15—Nouvelles

1.20—Météogramme

1.25—La ronde des sports

1.30—Cinéma

1.35—On demande un assistant

1.40—Femina

1.45—Au delà de l'horizon

1.50—Le point d'interrogation

1.55—Chez Hélène

2.00—Nursery School

2.05—Open House

2.10—Les Trois Brooks

2.15—The Verdict is Yours

2.20—War in the Air

2.25—The Three Shoguns

2.30—Pulse

2.35—Pulse

2.40—Pulse

2.45—Pulse

2.50—Pulse

2.55—Pulse

3.00—Pulse

3.05—Pulse

3.10—Pulse

3.15—Pulse

3.20—Pulse

3.25—Pulse

3.30—Pulse

3.35—Pulse

3.40—Pulse

3.45—Pulse

3.50—Pulse

3.55—Pulse

4.00—Pulse

4.05—Pulse

4.10—Pulse

4.15—Pulse

4.20—Pulse

4.25—Pulse

4.30—Pulse

4.35—Pulse

4.40—Pulse

4.45—Pulse

4.50—Pulse

4.55—Pulse

5.00—Pulse

5.05—Pulse

5.10—Pulse

5.15—Pulse

5.20—Pulse

5.25—Pulse

5.30—Pulse

5.35—Pulse

5.40—Pulse

5.45—Pulse

Au parc Richelieu

Véritable test pour Roy McGregor

Bill Habbirk, un conducteur de 6 pieds qui détient la troisième position dans le classement des conducteurs au parc Richelieu, a bien hâte de voir ce que son ambleur Roy McGregor va faire de soir dans l'épreuve principale.

Si l'on se souvient, Roy McGregor est un ambleur qui était parfaitement inconnu au début de la saison mais qui s'est rapidement affirmé en gagnant une épreuve de qualification en 2:05.2 et un C1 en 2:07.2 devant Honest Pick et Swan Song.

Écoutons Habbirk nous parler de son sensationnel petit ambleur: "Son propriétaire, John Barron de Brantford, Ont., me l'a confié en mars dernier, un peu avant l'ouverture de la saison du parc Richelieu".

"Roy McGregor avait un palmarès impressionnant. Il avait gagné 28 courses en 33 départs dans les foras de l'Ontario mais n'avait jamais dépassé le mille plus vite que 2:09.2".

"M. Barron me dit qu'il ignorait le plafond de vitesse que pouvait atteindre ce rejeton de Calumet McGregor. Je fus fort surpris quand il battit facilement le fameux Meadow Bucky

en 2:05.2 dans une épreuve de qualification. Quelques jours plus tard, il m'épata de nouveau en battant Swan Song et Honest Pick en 2:07.2 dans sa première course sous les reflets de la nuit".

"Ce soir, je crois que Roy va subir un véritable test, dans l'épreuve principale, un B2 de \$1700. J'aurai une meilleure idée de son potentiel s'il réussit à vaincre ses redoutables adversaires, plusieurs capables d'une vitesse de 2:04 à 2:05".

"Oui, monsieur, si Roy McGregor parvient à devancer Bankroll, le vétérinaire Dean Hanover, Mighty Regent et Crescendo, je pourrais téléphoner à M. Barron et lui apprendre que son Roy McGregor a vraiment l'étoffe d'un champion de l'amble".

Inscrits de ce soir

Course Ecole 7h30 Amble — \$200
Pas de gagnant
1. Widdowson, R. Grand-Maison
2. Miss Louie, R. Grand-Maison
3. Cole, R. Grand-Maison
4. Sir Leo, R. Grand-Maison
5. Meadow, R. Grand-Maison
6. Course — C-2 Trot — \$1,000
1. Riddowson, R. Grand-Maison
2. John Upton, R. Grand-Maison
3. Mr. T. V., T. Turcotte Jr.

Le rendement des conducteurs

Voici le tableau du rendement des conducteurs, au Richelieu, jusqu'à dimanche dernier inclusivement:

Nom	Départs	1er	2e	3e	Moy.
DOSTIE, Marcel	40	12	7	5	.439
CALDWELL, Ruel	45	14	9	6	.467
HABKIRK, William	29	8	4	5	.410
MADILL, Bert	33	8	5	6	.387
WHITE, Roger	32	7	4	6	.351
PUSEY, Maurice	50	7	12	9	.333
PELLETIER, Léo	27	6	3	2	.309
WALKER, Allan	40	7	9	1	.308
FLION, Hervé	61	7	10	11	.266
ROBILLARD, Percy	71	7	12	15	.263
CALDWELL, Fern	31	6	2	3	.262
FLOYD, Louis	48	9	3	4	.250
BARDIER, Réal	38	4	8	2	.240
McTAVISH, Dun	54	8	5	6	.237
GINGRAS, Marc	54	5	9	8	.235

L'Association de hockey amateur discute 26 avis de motion

PORT-ARTHUR. — A l'ouverture du congrès annuel de l'Association canadienne de hockey amateur, les délégués n'ont perdu aucun temps à entamer les discussions.

En effet, les délégués ont prêté peu d'attention au rapport financier, déficitaire comme à l'habitude, et se sont immédiatement mis à l'étude de 26 avis de motion avant la première période de repos.

W. A. Bill Hewitt, de Toronto, a donné lecture de son dernier rapport financier à titre de trésorier de l'organisme avant de prendre sa retraite. Brevement, il a déclaré que l'ACHA avait encouru un déficit de \$9,527 au cours de 1960.

Fuis, il a souhaité à son successeur, Gordon Juckes, de Melville, Saskatchewan, un meilleur rapport financier pour l'an prochain.

Dans une interview avant l'ouverture du congrès, Juckes a déclaré que la situation financière de l'organisme serait probablement l'objet d'autres discussions au cours de la rencontre.

En outre du budget usuel, les 22 délégués représentant neuf succursales de l'ACHA ont rapidement procédé à l'étude des avis de motion présentés par Art Potter d'Edmonton président du comité des résolutions qui s'est réuni dimanche.

La question qui a soulevé le plus de discussions a été celle qui traitait des sommes d'argent versées aux équipes. En effet, l'organisme a décidé de modifier sa politique à ce sujet.

L'ACHA a décidé, par un vote de 12 contre huit, de verser la somme de \$200 à l'équipe des visiteurs et celle de \$50 à l'équipe des hôtes. Auparavant, c'était complètement le contraire.

Fred Page, porte-parole de la succursale de Thunder Bay qui a parrainé cette résolution, a précisé que cette dernière avait pour but principal de combler les pertes de salaires encourues par les visiteurs durant leurs voyages.

Motion du Québec

Par la suite, les délégués ont défait par un vote de 11 à 10 un amendement suggéré par Frank Dillio, de la succursale de Québec. Ce dernier avait suggéré l'octroi d'une somme de \$150 aux visiteurs et celle de \$100 aux hôtes. Les filiales du Québec, du Manitoba, de l'Ontario et des Maritimes ont appuyé cette requête tandis que celles de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, de Thunder Bay et du district d'Ottawa, se sont prononcées contre.

Par la suite, les délégués ont adopté une résolution stipulant que le partage des joutes de hockey des séries éliminatoires soit le suivant: 2-3-2.

e président, Jack Roxburgh de Simcoe, Ont., a déclaré que cette année, au point de vue financier, les séries éliminatoires de la coupe Allan et de la coupe Memorial avaient été les meilleures depuis nombre d'années.

Les Smokies

Il a ajouté que le Canada possédait plusieurs équipes dont le potentiel était supérieur à celui des Smokies Eaters de Trail, champions mondial du hockey

amateur, mais il a souligné que les porte-couleurs des Smokies avaient fait preuve d'un grand désir de vaincre". Roxburgh a ensuite dit qu'il traitera plus tard des frictions voulant qu'il y ait eu friction entre les Smokies et certaines équipes suédoises durant la tournée préliminaire au tournoi mondial.

Hewitt, dans son rapport, a fait connaître que le nombre des joueurs enregistrés à l'ACHA avait passé de 122,427 en 1959-60 à 129,425 en 1960-61.

Toutefois, le district d'Ottawa ainsi que les succursales de Thunder Bay et de Québec affichent des déclinés dans ce domaine.

L'A.C.S.A. recommandera Banff

WINNIPEG. — L'Association canadienne du ski amateur a fait savoir à la clôture de son congrès annuel qu'elle appuiera, au niveau international, la tentative visant à obtenir la permission de tenir les Olympiques d'hiver 1968 à Banff, Alberta.

Ainsi, l'ACSA songe à envoyer Mme Pat Ramage de Brantford, Ont., à Madrid les 27 et 28 mai où elle pourra assister au congrès de la Fédération internationale du ski.

Mme Ramage présentera alors la requête du groupe de Calgary qui appuie Banff dans sa tentative d'obtenir les Olympiques. Advenant que l'organisme international l'adopte, sa recommandation sera hautement considérée par le Comité international des Olympiques qui procédera au choix du site, a ajouté un porte-parole de l'ACSA.

Modification

Par ailleurs, l'organisme canadien a adopté la modification des cadres de son comité des rencontres internationales afin d'accroître une plus ample importance à l'entraînement des skieurs dans la course de fond et les sauts.

Ce comité a également été

1. Duchesne I. R. Fonten
2. MacDuff's Lanie. A. Walker
3. Sunset, Lee. T. Horton
4. Gilded Lady. Del. MacTavish
5. Guy Flare. A. Grise
6. Alouette. K. Carmichael
7. Immv Lee Guy. K. Carmichael
8. Course — Reclamé Amble — \$1,000
1. R. Fonten
2. A. Walker
3. T. Horton
4. Del. MacTavish
5. A. Grise
6. K. Carmichael
7. C. Palmer
8. R. Ponton
9. M. Turcotte
10. J. Cowser
11. B. Madill
12. F. Pelletier
13. F. Robillard
14. W. Long
15. C. Moreau
16. R. White
17. C. Waters
18. R. Ponton
19. F. Church
20. K. Waples
21. J. Adolin
22. Gordon
23. Del. MacTavish
24. J. Cowser
25. B. Madill
26. F. Pelletier
27. F. Robillard
28. W. Long
29. C. Moreau
30. R. White
31. C. Waters
32. R. Ponton
33. F. Church
34. K. Waples
35. J. Adolin
36. Gordon
37. Del. MacTavish
38. J. Cowser
39. B. Madill
40. F. Pelletier
41. F. Robillard
42. W. Long
43. C. Moreau
44. R. White
45. C. Waters
46. R. Ponton
47. F. Church
48. K. Waples
49. J. Adolin
50. Gordon
51. Del. MacTavish
52. J. Cowser
53. B. Madill
54. F. Pelletier
55. F. Robillard
56. W. Long
57. C. Moreau
58. R. White
59. C. Waters
60. R. Ponton
61. F. Church
62. K. Waples
63. J. Adolin
64. Gordon
65. Del. MacTavish
66. J. Cowser
67. B. Madill
68. F. Pelletier
69. F. Robillard
70. W. Long
71. C. Moreau
72. R. White
73. C. Waters
74. R. Ponton
75. F. Church
76. K. Waples
77. J. Adolin
78. Gordon
79. Del. MacTavish
80. J. Cowser
81. B. Madill
82. F. Pelletier
83. F. Robillard
84. W. Long
85. C. Moreau
86. R. White
87. C. Waters
88. R. Ponton
89. F. Church
90. K. Waples
91. J. Adolin
92. Gordon
93. Del. MacTavish
94. J. Cowser
95. B. Madill
96. F. Pelletier
97. F. Robillard
98. W. Long
99. C. Moreau
100. R. White



Bob Habbirk, qui conduira ce soir à la pistide Richelieu, son ambleur Roy McGregor.

Bill Bewley et Ron Murphy, réengagés

Le Club de football Alouette de Montréal a fait savoir que le demi-arrière Bill Bewley et le centre-plaqueur Ron Murphy ont signé leur contrat pour la prochaine saison.

Bewley qui mesure 5' 11" et qui pèse 190 lbs est avec les Alouettes depuis 1954. Il joue régulièrement comme demi-arrière gauche à l'offensive et il est aussi utilisé à l'extérieur sur la défensive. De plus, il est un spécialiste des bottes de place et des conversions. L'an passé, Bewley a très bien fait dans ce domaine en complétant 41 des 44 conversions qu'il a tentées et en réussissant 4 bottes de placement en 15 tentatives.

Ron Murphy entreprend sa 4ème saison avec les Alouettes. Il mesure 6' 2" et pèse 230 lbs. On le retrouvera aux postes de plaqueur et de centre cette saison. Murphy est un diplômé de l'université McGill où il est professeur d'éducation physique en dehors de la saison de football.

Ces deux joueurs font présentement des exercices d'assouplissement au parc Jarry et ils se rapporteront au camp d'entraînement des Alouettes le 1er juillet.

Musial est revenu au jeu

SAINT-LOUIS. — Stan Musial n'est pas encore mûr pour la berceuse et les pantouffles.

Le grand voltigeur des Cardinals de Saint-Louis, maintenant âgé de 40 ans, après avoir été laissé sur le banc pendant six joutes consécutives, est revenu au jeu et a réussi, en un peu plus de deux semaines, à augmenter sa moyenne au bâton de .91 points.

Stan a une moyenne fort respectable de .282, avec trois dou-

bles, un triple, trois coups de circuit et 14 points produits. Seul Darryl Spencer a fait compter plus de points que lui, soit 16.

Musial et un autre vétéran, Red Schoendienst, âgé de 38 ans, ont été responsables des deux victoires remportées dimanche aux dépens des Cubs de Chicago. Jusqu'à lundi soir, ces deux victoires avaient été les deux seules remportées par les Cards dans leur neuf dernières parties.

Schoendienst est revenu à son ancienne équipe après que les Braves de Milwaukee l'eurent congédié. Il ne vient qu'occasionnellement au bâton, mais sa moyenne est de .362 et il a fait compter 5 points.

Faiblesse générale

Les Cards, qui ont perdu 10 de leurs 12 joutes dont la marge de victoires n'a été que d'un point, ne semblent pas avoir trouvé la formule pour sortir du marasme. Et leurs échecs ne sauraient être attribués à leurs lanceurs.

Ces derniers ont abattu de la bonne besogne. S'il fallait analyser les causes des déboires des Cards, il faudrait dire que leur attaque est lamentable — deux coups de circuit seulement, deux le 30 avril — leur défensive est mauvaise et leur comportement sur les sentiers est souvent stupide.

Ces points faibles, s'ils ne sont pas sous peu corrigés, pourraient bien coûter son emploi au gérant Solly Hemus. Ce dernier, dans le moment, travaille avec un vote de confiance de Gusie Busch, le propriétaire des Cards, mais il se pourrait bien que M. Busch perde patience si ses hommes ne commencent pas sous peu à gagner.

Si Hemus s'en tient à ses plans Musial fera un autre long séjour sur le banc. Hemus a dit qu'il ferait jouer Stan pendant deux ou trois semaines d'affilée, puis lui accorderait ensuite un repos d'environ une semaine.

Moon et Temple en tête de leurs circuits respectifs

New-York. — Hank Aaron, des Braves de Milwaukee, a donné au cours de la dernière semaine, du poids à une prédiction faite par son gérant.

Aaron, qui a remporté le championnat des frappeurs de la ligue Nationale à deux reprises, avait fait pitié figure au bâton l'an dernier, conservant une moyenne de .292. Au printemps dernier, Charlie Dressen, pilote des Braves, avait prédit que le puissant frappeur ajouterait 40 points à sa moyenne cette saison.

Puis, la suite d'un départ plutôt lent, Aaron a retrouvé sa forme d'antan. La semaine dernière, il a conservé une moyenne de .400, récoltant 10 coups sûrs en 25 voyages au bâton, sa moyenne est présentement de .331. Selon ces statistiques, qui incluent les joutes de dimanche, Aaron se retrouve en cinquième place chez les frappeurs de la Nationale. Il s'est mérité le championnat en 1956 et 1958.

Par ailleurs, Aaron a fait compter 6 points et il est ex-aequo avec Orlando Cepeda des Giants de San Francisco dans ce domaine avec 31.

Baisse générale
La majorité des autres frappeurs de la Nationale ont perdu du terrain. Wally Moon des Dodgers de Los Angeles a conservé le premier rang malgré un déclin de 3 points à .372. Il a réussi 6 coups sûrs en 17 apparitions au bâton la semaine dernière. Ed Mathews des Braves s'est également maintenu en 2e

position, même s'il a retiré de 19 points à .353. Il n'a frappé que 7 coups sûrs en 25 voyages au bâton.

Roberto Clemente, des Pirates de Pittsburgh, occupe toujours la 3ème place. Sa moyenne est maintenant de .332, soit une baisse de 13 points comparativement à la semaine dernière. Il a réussi 6 coups sûrs en 21 essais. Tony Gonzales des Phillies de Philadelphie est passé au 4ème rang à la faveur d'une hausse de 12 points à .341.

Frank Robinson des Redlegs de Cincinnati a cédé 2 circuits, Cepeda en a réussi 3 et ils ont tous deux rejoint Moon dans ce domaine. Chacun a 10 circuits à son actif.

Le circuit Cronin
Dans la ligue Américaine, Johnny Temple des Indians de Cleveland a repris possession du premier rang chez les frappeurs. Il a ajouté 7 points à sa moyenne qui est présentement de .360. Harmon Killebrew, des Twins du Minnesota, vient immédiatement derrière à .353. Il a encaissé un déclin de 6 points.

Jim Gentile mene toujours le bal dans le domaine des circuits avec 12 ainsi que dans le secteur des points produits avec 40.

Les assistances ont diminué dans les circuits majeurs

NEW-YORK. — Grâce à de fortes assistances, dimanche, les Yankees de New-York et les Redlegs de Cincinnati ont maintenu joué devant plus de spectateurs cette année que l'an dernier à pareille date.

Les Yanks, qui ont évolué devant 47,880 personnes dimanche lors de leur programme double contre les Orioles de Baltimore, ont maintenant attiré 205,633 personnes en 12 joutes locales. L'an dernier, en autant de joutes, les Yankees avaient joué devant 178,009 personnes.

Les Reds, par ailleurs, ont attiré 25,809 personnes dimanche lors de leur double rencontre avec les Braves de Milwaukee. Ainsi, un total de 121,392 personnes ont assisté aux 12 joutes locales des Reds, soit 10,000 de plus que la saison dernière à pareille date.

Les Orioles de Baltimore font ment la seule autre équipe du circuit Cronin à avoir enregistré une hausse dans ce domaine.

Jusqu'à présent, 211,327 personnes ont vu évoluer les Orioles à Baltimore en 16 joutes locales tandis que l'an dernier 181,023 personnes s'étaient rendues au stade de Baltimore en autant de parties.

Bilan des majeurs

Dans les majeurs, les assistances, y compris celles de dimanche, se chiffrent par 3,421,760, soit un déclin de 13.5 pour cent comparativement à l'an dernier. Dans l'Américaine, le total de 1,672,394 spectateurs comprend le nombre des 275,048 personnes qui ont assisté aux parties locales des Twins du Minnesota et des 155,696 spectateurs aux joutes locales des Angels de Los Angeles, les deux nouvelles franchises de l'Américaine.

Les Giants de San Francisco et les Dodgers de Los Angeles ont attiré un total de 106,616 lors de leur série de trois joutes en fin de semaine au stade Candlestick. Toutefois, les Giants accusent encore un déclin de 140,000 personnes comparativement aux assistances de l'an dernier.

NOS DEUX MAGASINS

SONT OUVERTS

JUSQU'À 9 P.M.

LES JEUDIS & VENDREDIS

A. Gold & Sons

MONTREAL

388 ouest, rue Sainte-Catherine, près Bleury
960 ouest, rue Sainte-Catherine, voisin du Loews

SEDAN SOIXANTE-DEUX, SIX GLACES

UNE VALEUR GENERAL MOTORS

Et avec tout cela... économique

Comment se fait-il que la Cadillac exerce tant d'attrait?

Il y a d'abord, évidemment, ses lignes gracieuses et majestueuses à la fois, auxquelles on ne peut guère résister. Il y a aussi son luxe et son confort qui, à eux seuls, suffiraient à emporter toutes les résistances.

Il y a ses magnifiques qualités routières et la perfection de sa réalisation qui la placent aujourd'hui dans une classe à part.

Et aujourd'hui, plus que jamais, l'économie de la Cadillac vient en bonne place parmi les qualités qui en font "la reine des voitures".

Car la Cadillac est devenue de plus en plus avantageuse à l'achat et en service.

Le prix de vente de la Cadillac 1961 est remarquablement raisonnable par rapport à celui des autres voitures. Si l'on considère ce que l'on obtient en retour, la Cadillac est certainement la plus avantageuse de toutes.

Pensez aussi que la Cadillac conserve sa valeur — et constitue un placement sûr aussi longtemps que vous jugez bon de la conserver.

Enfin, c'est une voiture exceptionnellement économe d'essence; elle n'exige que le minimum d'entretien, grâce à l'excellence de sa conception et à la qualité de sa fabrication.

Passer vous renseignez chez votre concessionnaire. Vous verrez que l'économie est aussi un des attraits de la Cadillac.

PASSEZ CHEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE AUTORISÉ CADILLAC

Vendeurs autorisés Cadillac dans le Grand Montréal

MID-TOWN MOTOR SALES LIMITED

1395 ouest, rue Dorchester
Montréal, Qué. — UN. 6-7961

SANGUINET AUTOMOBILE LIMITEE

1965, rue Lafontaine,
Montréal, Qué. — L.A. 4-3761

CAD 761CF

MAI EST LE MOIS DE LA SÉCURITÉ.
FAITES VÉRIFIER VOTRE VEHICULE
PAR UN TECHNICIEN QUALIFIÉ.

LA BOXE

Commack, N.Y. — Franz Szuzina, 171, de Valley Stream, N.Y., a défait aux points Jerry Luedde, 172-1-4, de New Haven, Connecticut, en 10 rounds.

Le parc de la montagne Tremblante entrevoit une saison record, tant pour le campisme que pour la pêche, grâce à l'aide accrue des autorités provinciales. On voit ici le directeur du parc, M. Albert Courtemanche, à droite, recevant la visite de Me Leo Girard, de Saint-Jovite, et de l'hon. Lionel Bertrand, qui allume une cigarette sur une bûche de la crémalière.

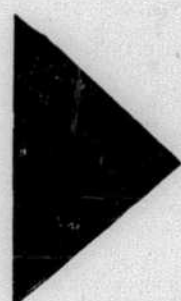
AU PALAIS DU COMMERCE

Mercredi le 24, jeudi le 25, vendredi le 26, samedi le 27 mai 1961 de 9 hrs a. m. à 5 hrs p.m.

L'EXPOSITION DES FOURNISSEURS DU CLERGÉ ET DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

est heureuse d'offrir à ses visiteurs religieux

UN MAGNIFIQUE
**PRIX DE
PRÉSENCE**



Un BILLET ALLER et RETOUR pour ROME
à bord d'un JET DC-8
ALITALIA

— VENEZ VOUS ENREGISTRER —

Rome est à seulement 7 h. 45 minutes de Montréal, avec le jet Super DC-8 Alitalia. Votre voyage est non seulement rapide, mais mieux encore, votre envolée est douce, silencieuse et reposante !



Pour tout renseignement, écrire à

ALITALIA, SERVICE DE VOYAGES ECCLESIASTIQUES,
2055, RUE PEEL MONTREAL Victor 2-6661

INVITATION A TOUS LES MEMBRES DU
CLERGE A VISITER NOS KIOSQUES NOS
609-611 LORS DE CETTE EXPOSITION

OMER DESERRES

1406, SAINT-DENIS — MONTREAL

AUX RELIGIEUSES

Une invitation spéciale au kiosque
numéro 101

CONFECTION **Guilmar Inc.**

GILBERT MARCIL, prop.

Spécialité exclusive: Costumes d'étudiantes

Représentant: O. DESAUTELS

5139, RUE FABRE — LA. 3-1158

A tous les membres du clergé, cordiale
bienvenue à notre kiosque no 514

BILLETS D'AVIONS — PAQUEBOTS
CROISIÈRES — VACANCES

TRAVELAIDE

1010, rue SAINT-CATHERINE ouest — Montréal

Aux responsables des loisirs
et des activités dirigées

BIENVENUE A NOS COURS GRATUITS
CERAMIQUE - MOSAÏQUE - EMAILLEURS, ETC.

LES NOUVEAUTES EDUCATIVES

10831 - 33 - 37 BOUL. PIE IX — MONTREAL
(Kiosques nos 208-210-212-214)

Les Impressions **HELIOGRAVURE**

• IMAGES • CARTES POSTALES • CALENDRIERS
• DEPLIANTS • MAGAZINES
SORTENT DES ATELIERS

Pierre Des Marais
Imprimeur et Graveur

Renseignements, spécimens, prix et devis fournis gratuitement
sur demande

225 est, Roy — Montréal — AV. 8-5191

Tabernacles — Orfèvrerie d'église — Magasin: 1031 est, rue Rachel
Travaux en tous métaux — L'Atelier: 5344, 13e Ave, Rosemont
Argent — Culture — Montréal

Arthur Guyot

et Fils Ltee
VISITEZ NOTRE KIOSQUE 5
A L'EXPOSITION

PLACAGE OR — ARGENT — REPARATIONS GENERALES

Avec les hommages de
CANADIAN INDUSTRIES LTD.



(Division du Québec)

6333, BOUL. DECARIE — MONTREAL
RE. 3-7161

Amicale invitation à tout le clergé à
se rendre visiter notre kiosque no 3

ED ARCHAMBAULT INC.

DISTRIBUTEUR EXCLUSIF DES
ORGUES ET PIANOS BALDWIN
Choix de disques religieux

500 EST, SAINT-CATHERINE — VI. 9-6201

DESCLEE DE BROUWER

Kiosque no 28

MISSELS DE GASPARD LEFEBVRE
LE PSAUTIER DES JEUNES
CONNAITRE LA BIBLE

En vente chez votre fournisseur habituel

NOUS INVITONS LES MEMBRES DU CLERGE ET LES
COMMUNAUTES A VENIR VISITER NOTRE
KIOSQUE NUMERO 621

HOBART MFG. CO. LTD.

LE PLUS GRAND MANUFACTURIER DE MACHINES
POUR ALIMENTS ET CUISINE AU MONDE

634 OUEST, RUE NOTRE-DAME — UN. 6-4041

Invitation spéciale à
tous les membres du clergé

CENTRE AUDIO VISUEL INC.

260 OUEST, RUE FAILLON

Nous serons heureux de vous recevoir
aux kiosques 17-19-21

**LA LIBRAIRIE DU
CENTRE DE PSYCHOLOGIE ET
DE PEDAGOGIE**

260 OUEST, RUE FAILLON — MONTREAL

Nous invitons tous les membres
du clergé à venir
visiter nos kiosques 2 et 14

CENTRE EDUCATIF ET CULTUREL
LIBRAIRIE GENERALE

766 OUEST, RUE SHERBROOKE — MONTREAL

Invitation spéciale à tous
les membres du clergé

PAYETTE RADIO

Kiosques nos 505 - 507

730 OUEST, RUE SAINT-JACQUES — UN. 6-6681

Pendant l'exposition
rendez-vous aux kiosques nos 400-402
Nous serons heureux de vous recevoir

CANADA DACTYLOGRAPHE

TOUT POUR LE BUREAU

44 OUEST, SAINT-JACQUES — VI. 4-3491

NOUS INVITONS TOUS LES MEMBRES
DU CLERGE A VENIR VISITER
NOS KIOSQUES NOS 17-19-21

**CENTRE DE PSYCHOLOGIE
ET DE PEDAGOGIE**

260 OUEST, RUE FAILLON
MONTREAL

Le Concordia fait belle figure mais perd néanmoins contre Everton

Une partie passablement rude qui se termine au compte de 1-0 — Macedo a été sensationnel

Par Mario Cardinal

Le Concordia a affiché hier soir une bien meilleure tenue que samedi dernier au Polo Grounds de New-York, mais il dut néanmoins plier l'échine devant l'expérience du club Everton d'Angleterre. Une foule de près de 10,000 personnes ont vu un Tony Macedo en grande forme, voler plus d'un but au club visiteur qui a gardé l'initiative du jeu presque du début à la fin. Bobby Young a marqué l'unique but de l'Everton, vers le milieu de la deuxième demi. La partie a été passablement rude, particulièrement de la part du club britannique, qui a blessé l'ailier Hec Daddario. Everton jouera de nouveau demain soir au stade Molsion contre le Kilmarnock d'Ecosse. La prochaine partie du Concordia aura lieu ici, à Montréal, contre les Dynamos de Roumanie.

Le Concordia alignait un nouveau venu, Hector Lopez, au poste d'arrière. Lopez est arrivé directement de Buenos Aires dans la journée d'hier. Il a pris la place de George Czely, qui a passablement déçu lors de la joute contre les Américains, à New York. Le pilote Petrolini a également remplacé Gabriel de Toni, par Vince McNeice, au poste d'arrière, aux côtés de Lopez.

Le Concordia a agréablement surpris dès le début de la première demi et parvint à tenir le jeu dans la zone du Everton, même si le gardien du club britannique, Albert Dunlop, n'a pas été ironisé.

Joan Jorge du Concordia a été blessé dans la 12ème minute de la première demi lorsque Harris du Everton lui a plaqué le pied dans le côté de la figure. Il a toutefois pu se remettre sur pied après quelques minutes de repos.

Tony Macedo a été sensationnel dans la quinzième minute lorsque Bobby Young, le centre-avant du Everton, est arrivé seul devant lui. Macedo s'est rendu à la limite de la zone de réparation puis a fait un plongeon approprié pour faire dévier le ballon tout juste à l'extérieur des buts.

L'Everton, qui pratiquait un jeu passablement rude, a blessé Hector Daddario dans la 20ème minute et on a cru un moment qu'il ne pourrait poursuivre la joute. On sait qu'un soccer un joueur blessé ne peut être remplacé et que le club affecté doit poursuivre la partie avec un homme en moins.

Cette rudesse devait cependant nuire au club britannique lorsque Billy Bingham, l'ailier droit du Everton, a été chassé du terrain pour avoir fait preuve de brutalité à l'endroit de l'avant-centre Tito Maule du Concordia.

Les visiteurs ont protesté durant quelque cinq minutes mais l'arbitre est demeuré invincible. Ce handicap a semblé fouetter l'Everton qui est venu dans la minute suivante bourdonner autour de Macedo.

La réplique du Concordia ne devait toutefois pas tarder à venir. Jose Sanches a pour sa part botté le ballon rapide qui a tout juste passé par-dessus la barre transversale des buts adversaires.

Macedo a soulevé l'assistance dans la 35ème minute, lorsqu'il a bloqué un lancer de Bobby Young, d'une couple de verges seulement. Le Everton avait bénéficié d'un corner et Jimmy Fell a passé à Young, juste devant les buts. Young a tenté de compléter son coup de tête, alors qu'il était seul devant Macedo qui dut se jeter de côté pour effectuer l'arrêt.

Elimination en vue de l'Heure des quilles, samedi à Montréal

Plus de 350 quilleurs, les champions des petites quilles du district de Montréal, se rencontreront lors de la dernière étape du tournoi des champions de la brasserie Dow à la salle de quilles Leader de la rue Sainte-Catherine, samedi prochain.

Les trente-trois meneurs de cette compétition seront invités par la Société Radio-Canada à participer à son tournoi de l'Heure des Quilles l'automne prochain. De plus, les huit premiers finalistes et le champion du plus haut score se partageront la somme de \$1,000 versée par la compagnie.

Ce deuxième événement annuel représente l'un des plus grands tournois de petites quilles de la saison auquel prendront part des quilleurs de renom tels que Rolland Morin, André Wilkie, Henri Lord fut proclamé vainqueur lors du premier tournoi des champions l'an passé.

Le district de Montréal compte 121 salles de quilles et les trois finalistes de chaque salle lors du récent tournoi de championnat disputé récemment participeront à cette dernière étape, ce qui signifie que 363 quilleurs joueront neuf parties chacun, trois triples sur trois parties d'allées.

Afin d'adapter cette vaste compétition aux quarante allées de la salle Leader, le tournoi se disputera en trois groupes de 121 joueurs. Le premier groupe commencera à 10 heures, le deuxième, à 3 heures, et le dernier, à 8 heures.

En même temps que le tournoi de district de Montréal, les quilleurs de 36 autres districts de la province tenteront de se mériter une participation au tournoi de la Société Radio-Canada qui fera le choix des meilleurs quilleurs pour l'émission de télévision de l'Heure des Quilles l'an prochain.

La somme de \$1,000 qui sera distribuée aux gagnants par la Brasserie Dow est répartie comme suit: premier prix: \$500; deuxième prix: \$200; troisième prix: \$100; quatrième prix: \$50 et quatre prix de \$25. Le plus haut score recevra \$50. Le tournoi sera couronné par la remise du grand trophée de championnat Dow.

Malgré la présence d'un grand nombre de quilleurs étoiles, ce tournoi réserve sans doute des surprises. En effet, on arrive à cette

Malgré qu'il soit incomplet, le club Everton a continué de dominer sensiblement le jeu. Probablement surpris de la tenue sensationnelle de Macedo, les joueurs britanniques ont modifié quelque peu leur jeu, optant pour la courte passe jusque devant les buts. Heureusement pour le Concordia, Hector Lopez n'a pas manqué son avion à Buenos Aires... Il a abattu une besogne superbe devant Macedo et a brisé plus d'un élan des visiteurs.

La première demi s'est terminée au compte de 0-0.

Deuxième demi
Dès le début de la deuxième demi, Brian Harris a botté d'une dizaine de verges, juste devant les buts du Concordia et Macedo dut effectuer un saut superbe pour faire passer le ballon par-dessus la barre transversale.

Pour la deuxième demi, Skender Perolli, le pilote du Concordia, a remplacé Tito Maule au poste d'avant-centre par Ruben Melao. Maule a pris la place de Melao au poste d'arrière-gauche, poste qui lui est d'ailleurs naturel. Au cours de la première demi, Maule a semblé hésiter et perdait beaucoup de temps à trouver ses coéquipiers de la ligne d'attaque.

La première charge vraiment sérieuse du Concordia dans la deuxième demi est survenue dans la 10ème minute mais l'Everton devait retourner immédiatement le ballon chez l'adversaire.

Après que Macedo eut bloqué un autre foudroyant lancer de Bobby Young, d'une quinzaine de verges des buts, Lopez et Young se sont quelque peu bousculés devant la cage du Concordia. Les chandails ont

été tirés et les sourcils, froncés, mais l'altercation ne porta pas à conséquence.

Après que les Britanniques eurent raté un coup franc, de la gauche des buts, McNeice a botté à l'autre bout du terrain et Sanches a lancé de la droite de Dunlop, un ballon qui a manqué de justesse le poteau des buts. Daddario qui avait été ébranlé au début du match a de nouveau été terrassé vers le milieu de la deuxième demi mais cette fois, ce fut semble-t-il plus sérieux. Il a été transporté hors du terrain.

Young compte
Bobby Young a compté le premier but de la joute après 27 minutes de jeu dans la deuxième demi, soit une minute après le départ de Daddario. Macedo qui s'attendait de toute évidence à un lancer haut, a été déjoué sur un lancer au sol. Dès la reprise du jeu, une escarmouche qui a amené Perolli sur le terrain à éclaté au centre du terrain. Encore une fois, le jeu fut arrêté durant plusieurs minutes mais l'arbitre parvint à rétablir le calme.

Jimmy Fell a été blessé quelque cinq minutes avant la fin du match mais peut néanmoins poursuivre la joute, après quelques minutes de repos.

Il ne restait que quelques minutes à jouer, lorsqu'un joueur du Everton bouscula Tito Maule. Brian Harris tenta d'apporter son concours à l'escarmouche mais lui en prit puis-que Lopez le terrassa d'un direct à la figure. Lopez devait faire sa marque sur la figure d'un autre adversaire avant d'être expulsé de la joute. Le Concordia fut donc dans l'obligation de terminer le match à neuf contre dix.

Burdette blanchit Pittsburgh

MILWAUKEE PA — Lew Burdette a lancé une partie de quatre coups sûrs et a remporté son premier blanchissage de la saison alors que les Braves de Milwaukee ont blanchi hier les Pirates de Pittsburgh au compte de 1-0. Ce faisant, les Braves ont gâché la première joute commencée par Bobby Shantz en deux ans.

C'était la première fois depuis la deuxième joute de la série mondiale de 1957 que Burdette et Shantz se faisaient face. Burdette l'emporta grâce à un point dans la première manche, alors que Frank Bolling a frappé un triple et Eddie Mathews un simple.

Shantz a retiré 16 grappeurs d'affilée avant un simple à la

deuxième manche. Il a été remplacé par un frappeur d'urgence à la huitième.

Shantz a enregistré sept strikeouts et n'a alloué qu'un but sur balles, mais ses coéquipiers ont été absolument incapables de maîtriser les offrandes de Burdette.

Burdette a enregistré trois strikeouts et a alloué deux buts sur balles. Bill Maerzke a été le seul Pirate à atteindre le troisième but, après avoir cogné un double à la cinquième manche.

A MILWAUKEE									
	AB	P	CS	PP		AB	P	CS	PP
Girdon, CG	4	0	2	0		4	0	2	0
Grady, AC	4	0	0	0		4	0	0	0
Skinner, CG	4	0	0	0		4	0	0	0
Stuart, 1B	4	0	0	0		4	0	0	0
Clemente, CD	3	0	0	0		3	0	0	0
Bureau, R	3	0	0	0		3	0	0	0
Roark, 3B	2	0	0	0		2	0	0	0
Maerzke, 2B	2	0	0	0		2	0	0	0
Shantz, L	1	0	0	0		1	0	0	0
A-Nelson	1	0	0	0		1	0	0	0
Pace, L	0	0	0	0		0	0	0	0
TOTAUX	30	0	4	0		30	0	4	0

MILWAUKEE									
	AB	P	CS	PP		AB	P	CS	PP
Maye, CD	4	0	0	0		4	0	0	0
Bolling, 2B	4	0	0	0		4	0	0	0
Mathews, 3B	3	0	1	1		3	0	1	1
Aaron, CF	3	0	0	0		3	0	0	0
Torg, 1B	3	0	0	0		3	0	0	0
Adcock, 1B	2	0	0	0		2	0	0	0
Thomas, CG	3	0	0	0		3	0	0	0
McMullen, AC	3	0	0	0		3	0	0	0
Burdette, L	3	0	1	0		3	0	1	0
TOTAUX	27	0	1	1		27	0	1	1

PITTSBURGH									
	AB	P	CS	PP		AB	P	CS	PP
A-Pratte pour Shantz à la 8e	0	0	0	0		0	0	0	0
Pittsburgh 24-13, Milwaukee 27-12, Di-Rock, mazorok et Stuart	0	0	0	0		0	0	0	0
2B-Mazorok 3B-Bolling	0	0	0	0		0	0	0	0
Shantz (P 1-1) 7 3 1 0 7	0	0	0	0		0	0	0	0
Pace (P 1-1) 1 0 0 0 0	0	0	0	0		0	0	0	0
TOTAUX	34	2	6	2		34	2	6	2

CHICAGO — Les Phillies de Philadelphie ont défait hier les Cubs de Chicago au compte de 2-1 grâce à un triple de Bob Maikamus à la 10ème manche.

Glen Hobbie s'est vu coller son cinquième revers contre deux victoires lorsque Maikamus a fait compter Charlie Smith à la 10ème manche, après deux retraits. Smith avait commencé la manche par un simple.

Frank Sullivan, avec l'aide de Chris Short à la 10e, a reçu le crédit de sa deuxième victoire de la saison, toutes deux aux dépens des Cubs.

Ernie Banks, participant à sa 666e partie consécutive, a fait ses débuts au champ gauche. Il a effectué quatre retraits de routine.

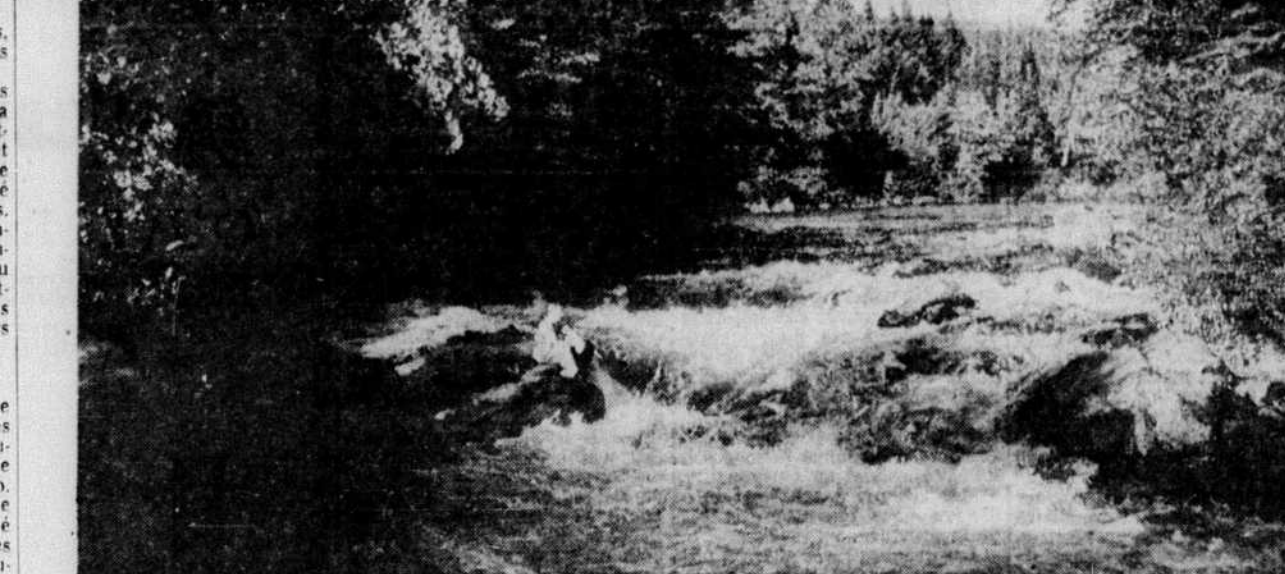
Le seul point des Cubs a été un circuit de Billy Williams à la première manche.

PHILADELPHIE									
	AB	P	CS	PP		AB	P	CS	PP
Maikamus, 2B	5	0	2	1		5	0	2	1
Short, 1B	4	0	0	0		4	0	0	0
Neenan, R	4	0	0	0		4	0	0	0
Callison, CG	4	0	0	0		4	0	0	0
Williams, AC	4	0	0	0		4	0	0	0
Gonzalez, CG	4	0	0	0		4	0	0	0
Walters, CF	4	0	0	0		4	0	0	0
C. Smith, 1B	4	0	0	0		4	0	0	0
Woods, 3B	3	0	0	0		3	0	0	0
Sullivan, 1B	2	0	0	0		2	0	0	0
A-Dalrymple	1	0	0	0		1	0	0	0
Short, L	0	0	0	0		0	0	0	0
TOTAUX	34	2	6	2		34	2	6	2

CHICAGO — Les Phillies de Philadelphie ont défait hier les Cubs de Chicago au compte de 2-1 grâce à un triple de Bob Maikamus à la 10ème manche.

Glen Hobbie s'est vu coller son cinquième revers contre deux victoires lorsque Maikamus a fait compter Charlie Smith à la 10ème manche, après deux retraits. Smith avait commencé la manche par un simple.

Frank Sullivan, avec l'aide de Chris Short à la 10e, a reçu le crédit de sa deuxième victoire de la saison, toutes deux aux dépens des Cubs.



Coin favori du pêcheur, dans le parc de la montagne Tremblante, ce paysage est un des milliers qu'offre la Diabie, sinieuse et tourmentée et riche en truites. Cette photo a été prise en amont du lac Monroe.

Guy Rousseau passe aux As de Québec pour N. Corcoran

L'ailier gauche Guy Rousseau (26 ans), qui portait les couleurs des Américains de Rochester, au cours des dernières semaines, a été acquis des Maple Leafs de Toronto, en échange pour l'ailier droit Norman Corcoran (30 ans), en vue de la prochaine saison, et elle sera certes bien accueillie par les amateurs. On connaît la popularité dont jouit Guy Rousseau de notre ville, et depuis longtemps déjà la direction de l'équipe locale avait les yeux sur lui. On se rappellera la magnifique travail qu'il fit avec les Frontenacs de notre ville, alors qu'il était dans les rangs juniors.

Il était à peine âgé de 20 ans — il est né à Montréal, le 21 décembre 1934 — que déjà il obtenait un essai de deux parties avec les Canadiens de Montréal (1934-35). Dans l'une de ces deux joutes, le 18 décembre 1934 à Chicago il figura au pointeur défensif des As de Québec, la saison dernière, lorsqu'il a été le premier protège-couleur de l'équipe de la capitale provinciale à signer son contrat pour 1961-62.

Les négociations entreprises pour la signature des joueurs se sont poursuivies même pendant qu'on discutait d'affaires avec Floyd Curry, le nouvel instructeur, et c'est ce qui explique que l'on puisse annoncer si tôt, l'enrôlement de l'un des plus brillants équipiers des As.

On se rappelle la magnifique tenue de Jim Morrison, qui assumait la fonction de capitaine lorsque Martin résigna ce poste. A la défensive Morrison fut le pivot, et son travail à l'offensive fut tout aussi efficace ainsi que l'indiquent les statistiques officielles de la ligue Américaine. Il est chez les joueurs de défense parmi les meneurs pour les assistances au cours de la saison avec un total de 24, et sa performance lui a mérité une mention honorable dans le choix des équipes d'étoiles, en fin de saison.

L'engagement de Jim Morrison assure donc bien pour la prochaine saison et, pour l'avantage des sportifs, nous publions de nouveau le record complet de ce populaire athlète, depuis les dix années qu'il joue chez les pros.

Le gérant général Robert Martineau des As de Québec a annoncé en ces termes la très importante nouvelle de la nomination de M. Paul Dumont, comme directeur des clubs fermes des As de Québec: "Poursuivant notre travail de réorganisation et réalisant pleinement que nous sommes à construire pour l'avenir, nous avons cru sage de désigner immédiatement un directeur des clubs fermes affiliés à notre entreprise, et nous croyons avoir fait un choix judicieux en désignant Paul Dumont à ces importantes fonctions".

Le nouveau titulaire est très bien connu dans les cercles sportifs et à ses excellentes connaissances il joint la grande qualité d'ardent travailleur. Il possède aussi le véritable sens d'organisation et en a donné des preuves dans le passé. La nomination de Dumont, dont la réputation n'est plus à faire, laisse entrevoir que les As porteront une attention toute spéciale au

Le nouveau titulaire est très bien connu dans les cercles sportifs et à ses excellentes connaissances il joint la grande qualité d'ardent travailleur. Il possède aussi le véritable sens d'organisation et en a donné des preuves dans le passé. La nomination de Dumont, dont la réputation n'est plus à faire, laisse entrevoir que les As porteront une attention toute spéciale au

Le nouveau titulaire est très bien connu dans les cercles sportifs et à ses excellentes connaissances il joint la grande qualité d'ardent travailleur. Il possède aussi le véritable sens d'organisation et en a donné des preuves dans le passé. La nomination de Dumont, dont la réputation n'est plus à faire, laisse entrevoir que les As porteront une attention toute spéciale au

Le nouveau titulaire est très bien connu dans les cercles sportifs et à ses excellentes connaissances il joint la grande qualité d'ardent travailleur. Il possède aussi le véritable sens d'organisation et en a donné des preuves dans le passé. La nomination de Dumont, dont la réputation n'est plus à faire, laisse entrevoir que les As porteront une attention toute spéciale au

Le nouveau titulaire est très bien connu dans les cercles sportifs et à ses excellentes connaissances il joint la grande qualité d'ardent travailleur. Il possède aussi le véritable sens d'organisation et en a donné des preuves dans le passé. La nomination de Dumont, dont la réputation n'est plus à faire, laisse entrevoir que les As porteront une attention toute spéciale au

Le nouveau titulaire est très bien connu dans les cercles sportifs et à ses excellentes connaissances il joint la grande qualité d'ardent travailleur. Il possède aussi le véritable sens d'organisation et en a donné des preuves dans le passé. La nomination de Dumont, dont la réputation n'est plus à faire, laisse entrevoir que les As porteront une attention toute spéciale au

Le nouveau titulaire est très bien connu dans les cercles sportifs et à ses excellentes connaissances il joint la grande qualité d'ardent travailleur. Il possède aussi le véritable sens d'organisation et en a donné des preuves dans le passé. La nomination de Dumont, dont la réputation n'est plus à faire, laisse entrevoir que les As porteront une attention toute spéciale au

Le nouveau titulaire est très bien connu dans les cercles sportifs et à ses excellentes connaissances il joint la grande qualité d'ardent travailleur. Il possède aussi le véritable sens d'organisation et en a donné des preuves dans le passé. La nomination de Dumont, dont la réputation n'est plus à faire, laisse entrevoir que les As porteront une attention toute spéciale au

Le nouveau titulaire est très bien connu dans les cercles sportifs et à ses excellentes connaissances il joint la grande qualité d'ardent travailleur. Il possède aussi le véritable sens d'organisation et en a donné des preuves dans le passé. La nomination de Dumont, dont la réputation n'est plus à faire, laisse entrevoir que les As porteront une attention toute spéciale au

Le nouveau titulaire est très bien connu dans les cercles sportifs et à ses excellentes connaissances il joint la grande qualité d'ardent travailleur. Il possède aussi le véritable sens d'organisation et en a donné des preuves dans le passé. La nomination de Dumont, dont la réputation n'est plus à faire, laisse entrevoir que les As porteront une attention toute spéciale au

Le nouveau titulaire est très bien connu dans les cercles sportifs et à ses excellentes connaissances il joint la grande qualité d'ardent travailleur. Il possède aussi le véritable sens d'organisation et en a donné des preuves dans le passé. La nomination de Dumont, dont la réputation n'est plus à faire, laisse entrevoir que les As porteront une attention toute spéciale au

Le nouveau titulaire est très bien connu dans les cercles sportifs et à ses excellentes connaissances il joint la grande qualité d'ardent travailleur. Il possède aussi le véritable sens d'organisation et en a donné des preuves dans le passé. La nomination de Dumont, dont la réputation n'est plus à faire, laisse entrevoir que les As porteront une attention toute spéciale au

Le nouveau titulaire est très bien connu dans les cercles sportifs et à ses excellentes connaissances il joint la grande qualité d'ardent travailleur. Il possède aussi le véritable sens d'organisation et en a donné des preuves dans le passé. La nomination de Dumont, dont la réputation n'est plus à faire, laisse entrevoir que les As porteront une attention toute spéciale au

Le nouveau titulaire est très bien connu dans les cercles sportifs et à ses excellentes connaissances il joint la grande qualité d'ardent travailleur. Il possède aussi le véritable sens d'organisation et en a donné des preuves dans le passé. La nomination de Dumont, dont la réputation n'est plus à faire, laisse entrevoir que les As porteront une attention toute spéciale au

Le nouveau titulaire est très bien connu dans les cercles sportifs et à ses excellentes connaissances il joint la grande qualité d'ardent travailleur. Il possède aussi le véritable sens d'organisation et en a donné des preuves dans le passé. La nomination de Dumont, dont la réputation n'est plus à faire, laisse entrevoir que les As porteront une attention toute spéciale au

Le nouveau titulaire est très bien connu dans les cercles sportifs et à ses excellentes connaissances il joint la grande qualité d'ardent travailleur. Il possède aussi le véritable sens d'organisation et en a donné des preuves dans le passé. La nomination de Dumont, dont la réputation n'est plus à faire, laisse entrevoir que les As porteront une attention toute spéciale au

Le nouveau titulaire est très bien connu dans les cercles sportifs et à ses excellentes connaissances il joint la grande qualité d'ardent travailleur. Il possède aussi le véritable sens d'organisation et en a donné des preuves dans le passé. La nomination de Dumont, dont la réputation n'est plus à faire, laisse entrevoir que les As porteront une attention toute spéciale au

Le nouveau titulaire est très bien connu dans les cercles sportifs et à ses excellentes connaissances il joint la grande qualité d'ardent travailleur. Il possède aussi le véritable sens d'organisation et en a donné des preuves dans le passé. La nomination de Dumont, dont la réputation n'est plus à faire, laisse entrevoir que les As porteront une attention toute spéciale au

Le nouveau titulaire est très bien connu dans les cercles sportifs et à ses excellentes connaissances il joint la grande qualité d'ardent travailleur. Il possède aussi le véritable sens d'organisation et en a donné des preuves dans le passé. La nomination de Dumont, dont la réputation n'est plus à faire, laisse entrevoir que les As porteront une attention toute spéciale au

Le nouveau titulaire est très bien connu dans les cercles sportifs et à ses excellentes connaissances il joint la grande qualité d'ardent travailleur. Il possède aussi le véritable sens d'organisation et en a donné des preuves dans le passé. La nomination de Dumont, dont la réputation n'est plus à faire, laisse entrevoir que les As porteront une attention toute spéciale au

Le nouveau titulaire est très bien connu dans les cercles sportifs et à ses excellentes connaissances il joint la grande qualité d'ardent travailleur. Il possède aussi le véritable sens d'organisation et en a donné des preuves dans le passé. La nomination de Dumont, dont la réputation n'est plus à faire, laisse entrevoir que les As porteront une attention toute spéciale au

Le nouveau titulaire est très bien connu dans les cercles sportifs et à ses excellentes connaissances il joint la grande qualité d'ardent travailleur. Il possède aussi le véritable sens d'organisation et en a donné des preuves dans le passé. La nomination de Dumont, dont la réputation n'est plus à faire, laisse entrevoir que les As porteront une attention toute spéciale au

Le nouveau titulaire est très bien connu dans les cercles sportifs et à ses excellentes connaissances il joint la grande qualité d'ardent travailleur. Il possède aussi le véritable sens d'organisation et en a donné des preuves dans le passé. La nomination de Dumont, dont la réputation n'est plus à faire, laisse entrevoir que les As porteront une attention toute spéciale au

Le nouveau titulaire est très bien connu dans les cercles sportifs et à ses excellentes connaissances il joint la grande qualité d'ardent travailleur. Il possède aussi le véritable sens d'organisation et en a donné des preuves dans le passé. La nomination de Dumont, dont la réputation n'est plus à faire, laisse entrevoir que les As porteront une attention toute spéciale au

lors d'une conférence de presse au bureau des As au Colisée, lundi, et à laquelle assistait le nouvel instructeur, Floyd Curry.

Cette transaction fait partie du plan de réorganisation de l'équipe des As, en vue de la prochaine saison, et elle sera certes bien accueillie par les amateurs. On connaît la popularité dont jouit Guy Rousseau de notre ville, et depuis longtemps déjà la direction de l'équipe locale avait les yeux sur lui. On se rappellera la magnifique travail qu'il fit avec les Frontenacs de notre ville, alors qu'il était dans les rangs juniors.

Il était à peine âgé de 20 ans — il est né à Montréal, le 21 décembre 1934 — que déjà il obtenait un essai de deux parties avec les Canadiens de Montréal (1934-35). Dans l'une de ces deux joutes, le 18 décembre 1934 à Chicago il figura au pointeur défensif des As de Québec, la saison dernière, lorsqu'il a été le premier protège-couleur de l'équipe de la capitale provinciale à signer son contrat pour 1961-62.



S. Exc. Mgr Maurice ROY, archevêque de Québec, qui sera le représentant de l'Épiscopat auprès des hôpitaux catholiques de la province.



M. l'abbé Charles E. MATHIEU, directeur de l'action sociale à la Conférence catholique canadienne, que l'Épiscopat a nommé délégué spécial, avec juridiction dans tous les diocèses de la province, pour assurer, sous la responsabilité de Mgr Maurice Roy, l'unification de tous les groupements d'hôpitaux catholiques du Québec.

Les six groupements d'hôpitaux dans le Québec actuellement

Il existe au Canada, sur le plan national, deux grandes associations d'hôpitaux : l'Association des hôpitaux du Canada (Canadian Hospital Association), dont le siège social est à Toronto, et l'Association des hôpitaux catholiques du Canada (A.H.C.C.), dont le siège social est à Ottawa.

Dans toutes les provinces canadiennes (sauf le Québec), il existe habituellement deux associations : une association professionnelle provinciale, non-confessionnelle, qui groupe ensemble tous les hôpitaux protestants et catholiques, et une "Conférence des hôpitaux catholiques", provinciale ou interprovinciale, qui réunit tous les hôpitaux catholiques.

Dans la province de Québec, il y a actuellement six organisations hospitalières : 4 confessionnelles et 2 non-confessionnelles. Ces associations offrent des services souvent complémentaires, mais parfois équivalents.

Certains hôpitaux sont alors membres d'une, de deux ou de trois de ces associations hospitalières. En voici la liste : a—groupements confessionnels

1) La "Conférence des hôpitaux catholiques de Québec", fondée en 1932, qui constitue une des deux sections provinciales (P.Q.) de l'Association (nationale) des hôpitaux catholiques du Canada (A.H.C.C.); elle groupe des hôpitaux catholiques des provinces ecclésiastiques de Québec et de Rimouski. La présidente actuelle: Mère Marie-Grâce, s.e.p., supérieure générale des Soeurs de la Charité de Québec.

2) La "Conférence des hôpitaux catholiques de Montréal", fondée en 1932, qui constitue l'autre section provinciale (P.Q.) de l'Association (nationale) des hôpitaux catholiques du Canada (A.H.C.C.); elle groupe des hôpitaux catholiques des provinces ecclésiastiques de Montréal, d'Ottawa et de Sherbrooke. La présidente actuelle: Révérende Soeur Germaine Michaud, T.H.S.J., directrice des salles d'opération, à l'Hôtel-Dieu de Montréal.

3) L'Association patronale des services hospitaliers de Québec (A.P.S.H.), fondée le 15 février 1944. Incorporée selon la loi des syndicats professionnels, c'est une association professionnelle qui groupe, en trois sections, les hôpitaux, les orphelins et les hospices, de l'est de la province de Québec.

Cette association s'est spécialisée dans l'éducation sociale, les relations patronales-ouvrières et les négociations entre les institutions hospitalières et leurs employés. L'APSH organise annuellement des "journées sociales", une "session intensive" et une "retraite sociale". La présidente actuelle: Mère Ste-Fabienne, s.e.p., hospitalière générale à l'hôpital du Saint-Sacrement de Québec.

4) Le "Comité des hôpitaux du Québec", fondé en 1948, dans le but d'abord d'organiser des cours d'administration hospitalière, pour les religieuses membres des Conférences de Montréal et de Québec; constituée en corporation civile le 13 mai 1950, en vertu de la troisième partie de la loi des Compagnies,

L'Épiscopat ordonne l'unification de tous les groupements d'hôpitaux catholiques du Québec

Par décision de l'Assemblée épiscopale des archevêques et évêques de la province de Québec, tous les hôpitaux catholiques de cette province devront réaliser dans le plus bref délai possible un regroupement de ces institutions hospitalières sous l'égide d'une seule association confessionnelle ayant nom "L'Association des hôpitaux catholiques du Québec", qui sera affiliée à l'Association des hôpitaux catholiques du Canada, dont le siège social est à Ottawa.

Dans une déclaration en date du 16 mai, rendue publique hier, l'Assemblée épiscopale rappelle que dès le 15 juin 1956, à la demande de la Commission épiscopale des Hôpitaux et des Oeuvres d'assistance, des délégués de toutes les institutions hospitalières de la province de Québec, au cours d'une réunion tenue à Montréal, avaient été exhortés par Son Eminence le cardinal Léger et Nosseigneurs les évêques à assurer l'unité des diverses associations groupant les hôpitaux catholiques.

A cette occasion, un comité avait été constitué qui a siégé à quelques reprises pour finalement décider de remettre toute la question entre les mains des évêques et leur demander de décider en la matière.

Le 13 novembre 1958, l'Assemblée épiscopale canadienne (CCC) a de nouveau engagé tous les hôpitaux catholiques à se regrouper au sein de l'Association des hôpitaux catholiques du Canada, par l'intermédiaire de leur conférence provinciale. Deux des quatre groupements confessionnels de la province de Québec, l'Association patronale des services hospitaliers et la Conférence des hôpitaux catholiques de Montréal ont déjà exprimé leur acceptation du

Le juge...

(Suite de la page 3)

sitions nécessaires en vue de la formation d'un réseau d'espionnage au Canada.

On a refusé tout cautionnement à Biernacki; l'inculpé est âgé de 37 ans.

Dans son exposé de deux heures et demi, Me Miquelon a donné lecture de certains rapports qu'aurait rédigés Biernacki et dont se seraient emparés les agents de la Gendarmerie Royale au moment de l'arrestation.

Me Miquelon, qui a lu de nombreux extraits d'un journal intime et des notes écrites en polonais qu'il a qualifié de "rapport" écrit par l'accusé, a aussi fait savoir que Biernacki prenait des notes sur des personnes au sujet de leur personnalité, leurs goûts, leurs passe-temps, leurs opinions politiques, etc.

Il avait aussi dépeint dans un grand magazine américain "les dix commandements du parfait espion".

Biernacki aurait également admis que ce ne sont pas les autorités canadiennes qui avaient interdit la venue au Canada de sa femme et de ses enfants, mais les autorités polonaises.

"Il n'avait pas le choix dans ce qu'il faisait, a dit Me Miquelon, car la Pologne détenait sa famille dans son pays. On a demandé à l'accusé d'avoir l'oeil ouvert, de recueillir et de colliger des informations de nature technique et politique."

Un autre document montre que quelqu'un avait averti Biernacki de ne pas aller au consulat polonais à Montréal, parce que la gendarmerie royale et même le FBI surveillaient ceux qui y font des visites.

Au sujet du Conseil national des recherches, Biernacki a écrit dans ses notes, selon Me Miquelon: "Il y a plusieurs polonais à cet endroit et il peut être possible d'y pénétrer de quelque façon."

L'accusé avait aussi des notes sur une quinzaine de personnes.

Me Miquelon a terminé son réquisitoire en disant que les informations recueillies par Biernacki n'étaient certes pas des secrets officiels et n'avaient pas un caractère confidentiel en rapport avec la sécurité du pays, mais qu'elles étaient évidemment destinées à aider le service d'espionnage de la Pologne.

"Doit-on attendre qu'une personne ait effectivement transmis des secrets importants avant de l'arrêter?" a demandé Me Miquelon, qui a ajouté qu'il avait prouvé suffisante pour que le tribunal envoie l'accusé à un procès devant jury.

ajoute au but déjà indiqué celui d'unir les deux Conférences de Montréal et de Québec.

Le Comité organise des cours d'administration hospitalière (depuis 1948), publie la revue "L'Hôpital d'aujourd'hui" 1955 et se charge depuis 1948 de l'organisation du congrès annuel des hôpitaux catholiques commencée en 1934 par les deux conférences. (en 1960: 26ième congrès annuel). Le président actuel: Dr Rodrigue Latourrelle, hôpital Comte, Louisville. Le directeur général: Le Révérend Père Hector Bertrand, S.J.

b—groupement non confessionnels

5) Le "Conseil des hôpitaux de Montréal Inc.", qui a débuté en 1926, et a été incorporé en 1931. Cette association groupe des hôpitaux protestants, catholiques et juifs, de la région de Montréal. Le président actuel: Dr Jacques Gélinas, directeur médical, à l'hôpital Maisonneuve, Montréal.

6) L'Association des hôpitaux du Québec (A.H.Q.), fondée à l'automne de 1956, par les dirigeants du "Conseil des hôpitaux de Montréal", c'est une association à juridiction provinciale. Elle groupe des hôpitaux catholiques, protestants et juifs. L'A.H.Q. tient un congrès annuel depuis trois ans. Le président actuel: Dr J.-Gilbert Turner, directeur général de l'Hôpital Royal Victoria, Montréal.

projet. Les deux autres sont la Conférence des hôpitaux catholiques de Québec et le Comité des hôpitaux du Québec.

L'Assemblée épiscopale en est donc venue à la décision que les deux conférences de Montréal et de Québec devront sans retard se fusionner en un seul groupement, dans les cadres duquel le Comité des hôpitaux du Québec et l'Association patronale des services hospitaliers devront éventuellement intégrer leurs services.

L'Assemblée épiscopale a aussi désigné Son Excellence Mgr Maurice Roy, archevêque de Québec, comme représentant de l'Épiscopat auprès des hôpitaux du Québec. Enfin, pour travailler sous la responsabilité immédiate de Mgr Roy, l'Épiscopat a nommé M. l'abbé Charles E. Mathieu, qui est directeur de l'action sociale à la Conférence catholique canadienne comme son délégué spécial en ce domaine, et lui accorde à cet effet juridiction dans tous les diocèses de la province.

Les évêques invitent aussi instamment les hôpitaux catholiques à direction laïque à collaborer activement à ce mouvement d'unification.

Voici le texte intégral de la déclaration rendue publique hier par l'Assemblée épiscopale de la province de Québec:

Vu l'ampleur et l'acuité des problèmes actuels du milieu hospitalier;

Vu qu'une étude et une application heureuse de l'assurance-hospitalisation supposent une étroite collaboration entre tous les individus et les organismes qu'affecte cette mesure de sécurité sociale;

Vu que dans notre province la très grande majorité des institutions hospitalières sont dirigées par des religieux, soit par des laïcs catholiques;

Vu le grave devoir qu'ont ces hôpitaux de travailler efficacement au bien commun temporel et spirituel de notre milieu, d'écarter par la compétence de leurs services, et d'être toujours animés d'un esprit de justice et de charité exemplaire;

Vu que depuis nombre d'années, la multiplicité des associations qui s'occupent d'hospitalisation a été cause de malentendus et de difficultés entre les institutions hospitalières de notre province, et qu'un tel état de chose a été inutilement coûteux en efforts, en temps et en moyens, et préjudiciable au bien de tous;

Vu qu'il est admis de toutes parts, dans le contexte actuel, qu'un solide regroupement de tous ceux qui se dévouent avec

compétence et générosité dans ce secteur particulier est devenu indispensable à tout progrès de la cause hospitalière;

Vu que, le 5 avril 1961, la Sacré Congrégation des Religieux a rappelé que "les Evêques sont, sur les lieux, les juges de la situation", et a demandé à l'Assemblée épiscopale de "nommer un Evêque qui soit seul chargé de transmettre les directives de l'Épiscopat aux religieuses hospitalières. Ainsi serait sauvegardée l'unité de direction et on éviterait tout prétexte de résistance";

Son Eminence le Cardinal Archevêque de Montréal et Nosseigneurs les Archevêques et Evêques de la province civile de Québec, réunis en assemblée plénière, croient qu'il est de leur devoir pastoral de déclarer ce qui suit:

1. L'Épiscopat demande instamment à tous les hôpitaux catholiques, à direction religieuse, de se regrouper au sein d'une Conférence ou Association des Hôpitaux catholiques du Québec, unifiée et rattachée à l'Association des Hôpitaux catholiques du Canada (A.H.C.C.).

2. Les Evêques invitent, avec une égale instance, tous les hôpitaux catholiques, à direction laïque, à considérer attentivement la possibilité de collaborer à ce mouvement d'ensemble. S'ils décident d'entrer dans les cadres de la Conférence unique, leur collaboration sera hautement appréciée et leur apport très enrichissant.

3. C'est le vœu unanime de l'Assemblée épiscopale que cette association catholique unique organise immédiatement un secrétariat de toute première valeur, orienté vers la recherche, l'éducation, le service et l'action. Ainsi l'Association des hôpitaux catholiques du Québec sera un groupement fort, agissant et vraiment représentatif de ses membres. Cet organisme devrait être suffisamment décentralisé pour bien répondre aux besoins des diverses régions de notre province.

4. Conformément à la décision prise par l'Épiscopat du Canada en 1958, l'Assemblée épiscopale désire que cette association soit la seule reconnue comme porte-parole des hôpitaux catholiques du Québec, qu'elle organise leurs congrès et sessions d'études et qu'elle devienne l'agent de liaison avec les divers organismes gouvernementaux et les autres groupements professionnels et syndicaux.

5. Les dirigeants des associations hospitalières actuelles sont donc invités à collaborer étroitement à ce regroupement qui

s'avère urgent et indispensable au bien commun de notre société. Les Religieuses directrices et membres des deux Conférences actuelles de Montréal et de Québec verront sans retard à fusionner leurs deux groupements en un seul.

6. L'Assemblée épiscopale demande aux personnes responsables de l'Association patronale des Services hospitaliers de Québec

(1944) et du Comité des hôpitaux du Québec (1948) d'intégrer leurs services actuels, dans les cadres de cette association unifiée. Celle-ci devra compter sur les bons offices de toutes ces personnes compétentes et actuellement à l'oeuvre, pour qu'elles continuent de servir cette cause hospitalière.

7. Enfin, les Evêques sont conscients des difficultés et des

obstacles qu'il faudra surmonter pour atteindre ces objectifs. Mais ils comptent qu'on y arrivera grâce à l'expérience, à la compétence et au dévouement inlassable de toutes ces personnes, religieuses et laïques. Les Evêques savent qu'étant donné l'importance de leur appel, tous sauront y répondre même au prix de certains sacrifices.

L'usine General Motors de Windsor (Ont.) n'a pas eu un seul accident entraînant perte de temps en 1960.

Café-Thé Confiture

ADOPTEZ LES PRODUITS **DÉSY** RECONNUS LES MEILLEURS J.A. DÉSY L^{re} MONTREAL

Chez Dupuis
OUVERT LE SOIR
JEUDI ET VENDREDI
JUSQU'À **9h.**
SAMEDI 5 H. 30

Commandes téléphoniques acceptées des 9 h. du matin.

VI. 2-6171

Satisfaction garantie du argent remis



VOILE
luxueux
Plein Jour

Rideaux confectionnés en panneaux unis aussi voile richement brodé

TERGAL * DE FRANCE

Un voile lumineux pour toutes les pièces, entretien facile... restera comme neuf pendant des années...

PANNEAUX en voile PLEIN JOUR "TERGAL", style autrichien, nuance coquille ou en blanc. Largeur 10", longueur 110" ... DUPUIS confectionnera pour vous la largeur totale désirée.

CHAQUE LARGEUR DE 10 POUCES

BLANC OU CHAMPAGNE LARGEUR 47"

La verge

2.50

7.95

BLANC OU CHAMPAGNE LARGEUR 69"

La verge

3.95

PANNEAUX PLEIN JOUR BRODES blanc, largeur 70", hauteur 110 pouces.

CHAQUE PANNEAU

19.95 à 45.00

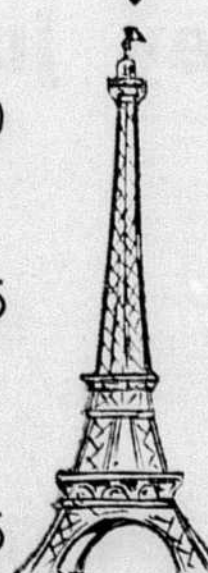
- Qualité indéformable
- Inattaquable par les mites
- Ne rétrécit ni ne s'étire
- Ne jaunit pas

* Marque déposée

IMPRIMES SUR FOND BLANC. 2 DESSINS AU CHOIX. RICHE COLORIS LARGEUR 47"

La verge

3.95



PLEIN JOUR

DUPUIS — CINQUIÈME — RAYON 140

Dupuis Sœurs 865 EST, RUE STE-CATHERINE MONTREAL

COMPTABLES AGREES

DESCHAMPS & GROTHE

comptables agréés

J. Arthur Deschamps, C.A.

René F. Grothe, C.A.

1411, Crescent — Montréal 25

VI. 5-3248

Henri L. Bélanger

et Cie

3826, rue Saint-Hubert

VI. 4-3412

Lucien Dahmé, C.A.

Comptable agréé

Edifice de La Sauvegarde

152 est, rue Notre-Dame

UN. 6-2681

Jacqueline Paradis, C.A.

Comptable agréé

Edifice de La Sauvegarde

152 est, rue Notre-Dame

Ch. 52, 53

UN. 6-2681 — DU. 1-0111

Provost, Hotte & Associés

Comptables agréés

ROGER PROVOST, C.A.

Syndic Licencié

ROLAND PROVOST, C.A.

GEORGES H. HOTTE, C.A.

2596, boul. Rosemont

RA. 2-1109

VIAU & ROBIN

Comptables agréés

LUCIEN D. VIAU, C.A.

H. LIONEL ROBIN, C.A.

JACQUES R. CHADILLON, C.A.

ARMAND H. VIAU, C.A.

J. SERGE GÉRAVAIS, C.A.

PO. 9-3871*

Samson, Bélair, Côté, Lacroix et associés

E.H. Knight & Co.

Comptables agréés

M. SAMSON, O.B.E., C.A. Lucien P. BELAIR, C.A. E.H. KNIGHT, C.A.

Léon CÔTÉ, C.A. Jean LACROIX, C.A. Lionel ROUSSIN, C.A.

Henri BOURGOUIN, C.A. Dollard HUOT, C.A. Raymond FORTIER, C.A.

Albert GARNEAU, C.A. Percy AUGER, C.A. Clément PRIMEAU, C.A.

Benoît SYLVAIN, C.A. Pierre LESAGE, C.A. Dennis BELL, C.A.

Pierre CHOUINARD, C.A. Pierre BARRY, C.A. R. COUILLARD, C.A.

Adrien CÔTÉ, C.A. Marthe GAUTHIER, C.A. Têles TREMBLAY, C.A.

De G. PAGE, C.A. Martha GAUTHIER, C.A. Jean BOISVERT, C.A.

Paul GONTHIER, C.A. Marcel IMBRIEU, C.A. G.A. ROUSSIN, C.A.

MONTREAL QUEBEC RIMOUSKI

Conseils: Maurice CHARTRE, C.A. A. Emile BEAUVAIS, D.S.C., C.A. Gérard MARCEAU, C.A.

132 ouest, St-Jacques VI. 2-4691